

Mutualisation d'équipements culturels comprenant une bibliothèque

Pascal Fruchon

Sous la direction de Matthieu Rochelle

Directeur de la Bibliothèque départementale, Chargé de mission pour le livre et l'édition, Conseil Général des Bouches-du-Rhône. Secrétaire national adjoint de l'ABF.

Remerciements

Matthieu Rochelle a eu l'heureuse idée de proposer le sujet de ce mémoire, il a su m'aider à surmonter quelques abattements et me laissera le souvenir de discussions toujours fructueuses et stimulantes. Mélanie Villenet-Hamel, Jean-Louis Biard, et Jean-Michel Paris m'ont fait le meilleur accueil et m'ont livré les fruits de leurs réflexions et leurs visions de l'avenir. Marine Bedel et son équipe ont permis que ce travail s'appuie non seulement sur leurs témoignages mais aussi sur une expérience courte et néanmoins enrichissante, qui a été l'occasion de rencontrer tous les partenaires des Champs-Libres, que je remercie, ainsi qu'Alain Coquart et Pierre Lungheretti.

Je tiens particulièrement à saluer la disponibilité de tous ceux, conseillers du livre et responsables d'établissements, qui ont pris le temps de répondre à mon enquête.

Alexia Vanhee a été une relectrice attentive et constructive, qu'elle trouve ici l'expression émue de toute ma gratitude, ainsi que Leïla Arkab pour sa disponibilité et sa pédagogie.

La réalisation de ce mémoire a été favorisée par la compétence, le bon accueil et la sympathie du personnel de la bibliothèque et de l'atelier de reprographie de l'ENSSIB.

Enfin, je n'oublierai pas ce que ce travail doit à l'attention, la compréhension et la patience de Béatrice, Clara et Baptiste Fruchon avec l'amical soutien de Geneviève Legrand et de Bertrand Tassou.

Résumé :

Dans les grandes villes françaises existent et se mettent en place des structures qui rassemblent plusieurs établissements culturels. Ils sont liés, à des degrés divers, par leur proximité, la mise en commun de moyens et leurs partenariats. Cette mutualisation a des conséquences organisationnelles, politiques et symboliques. Si elle vise à améliorer les services, elle peut aussi changer la perception et les conditions de l'accès à la culture.

*Descripteurs :**Politique culturelle -- France**Coopération culturelle - - France**Activités culturelles -- France**Relations bibliothèque-collectivité -- France***Abstract :**

In big French cities structures gathering several cultural establishments exist and are set up. They are connected in various degrees through their proximity, the pooling of their means and their partnerships. This mutualization has organisational, political and symbolic consequences. If it aims at improving the services, it can change the perception and the conditions of access to culture as well.

*Keywords :**Cultural policy -- France**Intellectual cooperation -- France**Cultural programs -- France**Libraries and community – France*

Droits d'auteurs



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :
Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 2.0 France
disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/> ou par courrier postal
à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.



Table des matières

INTRODUCTION.....	9
I/ LA MUTUALISATION : HISTOIRE ET ENJEUX.....	12
1.1 UN VOCABULAIRE À POSER SUR DES RÉALITÉS DIFFÉRENTES.....	12
1.1.1 Définitions.....	12
1.1.2. Un processus qui puise ses racines dans une volonté ancienne de décloisonner les domaines du savoir	13
1.1.3 Nouer un partenariat.....	14
1.2. MUTUALISER : DÉMARCHE INTELLECTUELLE OU PRAGMATISME ?.....	16
1.3 QUELQUES DIFFICULTÉS DE MISE EN ŒUVRE.....	18
1.3.1. Des rapprochements difficiles.....	18
1.3.2 Question d'identité	21
1.4. UNE CERTAINE IDÉE DES MÉTIERS : DÉPASSER LES CORPORATISMES.....	23
1.5. ÉLABORER UN PROJET COMMUN	25
II/ LE RECENSEMENT.....	30
1. MÉTHODOLOGIE DU RECENSEMENT.....	30
1.1 Le choix des critères.....	30
1.2 Sélection et repérage.....	31
2. RÉSULTATS DU RECENSEMENT.....	36
2.1 Les associations les plus fréquentes.....	37
2.2 Les structures se déclarant mutualisées.....	38
2.2.1 Autour des bibliothèques et archives départementales.....	39
Conseil général des Bouches-du-Rhône : Marseille, intégration sélective.....	39
Conseil Général de l'Hérault : Montpellier, intégration sélective/complète.....	40
2.2.2 Autour d'une bibliothèque, d'un théâtre et/ou d'un musée.....	40
Annecy, intégration minimale.....	41
Arras, intégration sélective/complète.....	42
Rennes : Les Champs Libres, intégration sélective/complète.....	42
2.2.3 Autour d'une bibliothèque et d'une école de musique.....	43
Bois-Colombe : Centre Charlemagne, intégration minimale.....	43
Le Kremlin-Bicêtre, intégration minimale.....	43
Saint-Raphaël, intégration sélective/complète.....	44
2.2.4 Autour d'une bibliothèque et d'autres types d'équipements.....	45
Rosny-sous-Bois : autour d'une salle multimédia, intégration minimale.....	45
Le Mans : L'Espal, intégration sélective.....	45
2.3 L'affichage de la mutualisation.....	45
III/ VERS UNE AUTRE FORME D'ACCÈS AU SAVOIR ?.....	47
1. LA STRUCTURE MUTUALISÉE ENVISAGÉE COMME UNE DERNIÈRE ÉVOLUTION DES MÉDIATHÈQUES.....	47
2. TRAVAILLER L'OFFRE, ET CONSIDÉRER L'INATTENDU.....	48
3. PROVOQUER LA RENCONTRE.....	49
4. NE PAS SE TRAVESTIR.....	50
5. RENZO PIANO ET RICHARD ROGERS, DES JÉSUITES ?.....	52
6. CHERCHER UN MERVEILLEUX AUTRE TEMPS.....	53

<u>CONCLUSION.....</u>	<u>55</u>
<u>BIBLIOGRAPHIE ET RESSOURCES.....</u>	<u>57</u>
<u>TABLE DES ANNEXES.....</u>	<u>63</u>



Introduction

« En mutualisant bibliothèque et caserne de pompiers, on peut faire des économies d'échelle. »

R. W.

Mutualiser est une notion peut-être rarement aussi invoquée depuis que les lois sur le renforcement de l'intercommunalité ont été adoptées. Elle a concerné à peu près tous les domaines d'interventions des collectivités territoriales : la voirie, l'adduction d'eau, le développement économique, l'enseignement, les services sociaux, et la culture. La lecture publique, en particulier, a connu une nette évolution avec la constitution en réseaux intercommunaux de bibliothèques jusqu'alors municipales. Les propositions actuelles du comité pour la réforme des collectivités locales¹ présidé par Edouard Balladur vont engendrer certainement de nouveaux mouvements en ces domaines, notamment dans la répartition des compétences des collectivités territoriales.

Plusieurs raisons poussent donc toujours à s'intéresser à la mutualisation, et, en l'occurrence, nous ont incité à étudier celle des équipements culturels.

Tout d'abord, et sur un plan purement pragmatique, une telle opération est présentée comme une réponse à la préoccupation sans cesse répétée de gestionnaires soucieux des deniers publics. Il s'agit – entend-t-on – de faire des économies d'échelle. Mais la réalité de celles-ci est difficilement vérifiable, d'une part parce que la comparaison terme à terme n'est pas possible dans la mesure où les projets de mutualisation prennent des formes spécifiques, d'autre part parce qu'ils sont souvent l'occasion d'une amélioration des services rendus, cette évolution, et surtout sa pérennisation ayant évidemment un coût.

Ce peut être également une façon de ré-interroger le rôle de ces services, en particulier ceux de lecture publique : nous nous situons dans une période où les stratégies des usagers des bibliothèques provoquent une baisse des inscrits qui inquiète les autorités politiques, alors même que la fréquentation des scènes nationales et des musées nationaux devient un enjeu politique² affiché dans la lettre de mission de la Ministre de la Culture et de la communication.

C'est aussi s'inscrire dans l'actualité du monde des bibliothèques, un rapport de la Fédération internationale d'associations de bibliothèques et d'institutions (IFLA) ayant justement dressé

¹ Voir le décret n° 2008-1078 du 22 octobre 2008 portant création du Comité pour la réforme des collectivités locales sur <<http://www.legifrance.gouv.fr>> (Consulté le 12 décembre 2008).

² « Sur l'ensemble des points de cette lettre de mission, vous nous proposerez des indicateurs de résultat dont le suivi sera conjoint. Nous souhaitons que figurent, notamment, parmi ceux-ci, l'augmentation des enseignements culturels et artistiques à l'école, l'accroissement des programmes culturels à la télévision, l'augmentation de la fréquentation des musées, des théâtres, des bibliothèques et de tous les autres lieux de culture, l'ouverture de nouveaux sites et monuments au public, les progrès de la gratuité, le développement du mécénat et des autres formes de financement privé de la culture, l'amélioration de la place de Paris sur le marché de l'art et de nos artistes sur le marché mondial, l'accueil des élites culturelles et artistiques étrangères, l'amélioration de la situation de l'industrie musicale et de la presse écrite ». Lettre de mission de M. Nicolas SARKOZY, Président de la République, adressée à Mme Christine Albanel, Ministre de la Culture et de la communication. 1 août 2007. <<http://www.elysee.fr/elysee/elysee.fr/francais/interventions/2007/juillet>> rubrique « lettre de mission » (consulté le 30 novembre 2008).

cette année les tendances en matière de collaboration et de coopération entre les bibliothèques, les archives et les musées³.

À coup sûr, l'objet du présent mémoire répond à la suggestion et aux premiers travaux de Jean-Luc Gautier-Gentès⁴ qui en 2004 dessinait « *les figures de la polyvalence* » dans ce domaine. Cependant le parti pris retenu ici est de s'intéresser à ce qui se passe dans les grandes villes française, une des hypothèses de Jean-Luc Gautier-Gentès étant l'existence d'un effet de seuil : les structures polyvalentes seraient plus nombreuses dans les petites communes, leur proportion diminuerait dans les villes comprenant 10 000 habitants et chuterait dans les villes de plus de 15 000 habitants. Nous nous sommes donc concentrés sur la situation de la tranche supérieure : lorsque la collectivité porteuse du projet peut certes avoir été tentée par ces fameuses économies d'échelle, mais dispose, de toutes façons, des moyens à la fois en personnel et financiers de choisir ses options. Pourquoi, donc, politiquement, décider de mutualiser ? Cette première interrogation a amené à enquêter sur le nombre et la nature des mutualisations d'équipements culturels.

D'emblée, j'aurais aimé enrichir cet état des lieux par d'autres interrogations. Quel est l'impact de ces mutualisations sur le public par exemple ? Quelle image se fait-il, au cas par cas, de ces structures qui jouent souvent sur leurs singularités ? Le sujet était trop vaste pour les moyens consacrés à ce travail et les aléas de l'enquête elle-même en ont réduit l'ambition première. Le faible et décevant nombre de réponses notamment, m'a amené à une approche plus distanciée ; j'ai donc jugé préférable de reprendre et d'approfondir quelques exemples, certes parfois rebattus, comme le Centre Georges Pompidou ou les Champs-Libres. Ces établissements se révèlent particulièrement intéressants par les raisons de leur création, le discours politique qui les a portés, leurs vécus, leurs changements, leurs réorganisations. Au final, on trouvera peut-être là davantage un paysage qu'un panorama, de l'ordre du point de vue et non de l'inventaire raisonné. État des lieux partiel donc, mais qui vient nourrir une réflexion sur le dynamisme et le devenir des bibliothèques elles-mêmes.

De fait les exemples de mutualisations volontaires remontent en France à trois décennies. 1977 : ouverture du Centre Pompidou à Paris et comme le signale, à une autre échelle, Jean-Luc Gautier-Gentès relogement du musée de Saint-Dié (Vosges) dans une extension de la bibliothèque municipale. Les projets sont, par nature, nés auparavant et nous essaierons tout d'abord de circonscrire ce phénomène dans le temps. Quand l'idée est-elle apparue ? Quelles formes a-t-il pris ? A quelles difficultés ses promoteurs se sont-ils heurtés ? Jean-Luc Gautier-Gentès note par exemple que la politique gouvernementale a pu desservir la réalisation de structures mutualisées, en développant une exigence de standards de bibliothèques, qui pouvait entraîner, de la part de l'État, une restriction des subventions.

Ces jalons posés, nous verrons la méthodologie et les résultats de l'enquête effectuée pour ce travail. Quelques regroupements privilégiés ont été repérés, le rapprochement de certains équipements s'y prêtant manifestement mieux, en tous les cas a priori, que d'autres. Le degré de mutualisation y apparaît évidemment comme une donnée fondamentale, et qui fait sens.

Car, et ce sera notre dernier point, c'est moins la question économique ou organisationnelle qui sera traitée que le sens de ces structures mutualisées. Que veulent-elles dire et offrir ? Que pourraient-elles proposer de différent ? Quel enrichissement peut-il surgir de la confrontation

³IFLA. COMITE PERMANENT DE LA SECTION DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES. « Bibliothèques publiques, archives et musées : Tendances en matière de collaboration et de coopération. », *Rapports professionnels de l'IFLA*, Nr 109 <www.ifla.org/VII/s8/pub/Profrep109.pdf> (consulté le 4 octobre 2008).

⁴GAUTHIER-GENTES, J-L. « Figures de la polyvalence : Regroupement de services et équipements culturels incluant une bibliothèque municipale », *Bulletin des bibliothèques de France*, février 2004. < <http://bbf.enssib.fr/sdx/bbf/frontoffice/2004/02> > (consulté le 11 avril 2008). p. 21-22, J-L. Gautier-Gentès constate que « *c'est donc à partir de 15000 habitants que chute le nombre des BM qui font partie d'un centre culturel, une première baisse s'effectuant au sein de la tranche 2000-15000, à partir de 10 000 habitants* ».

des arts ? Qu'apporte la mise d'une collection en regard d'une autre ou sa connexion avec un service ?

Beaucoup de questions donc, auxquelles ce travail tente d'apporter les éléments d'une réflexion sinon quelques réponses.

I/ La Mutualisation : histoire et enjeux

Nous verrons ici ce qu'il faut entendre par mutualisation, et quels en sont les ressorts. A partir de quelques exemples, les principaux écueils de ce type d'opération seront soulignés que ce soit au niveau des commanditaires ou des équipes. Enfin, nous insisterons sur le ciment nécessaire à ce genre de construction, un liant nécessaire et pourtant souvent négligé.

1.1 UN VOCABULAIRE À POSER SUR DES RÉALITÉS DIFFÉRENTES

1.1.1 Définitions

Selon le petit Robert de la langue française⁵, le verbe **mutualiser** remonte à la fin du XVI^e siècle. (mutualizer « rendre la pareille ») et signifie aujourd'hui : « *Répartir (un risque, des frais) à égalité parmi les membres d'un groupe. Mettre en commun.* » Dans ce mémoire, il sera bien employé dans ce sens de **mettre en commun** des moyens, des espaces, des personnes, des projets, etc.

Également, nous suivrons pour ce travail, Dominique Arot⁶ qui distingue **partenariat** et collaboration :

« le partenariat évoque un éventail d'actions plus large que la seule coopération, terme qu'on réserve à des opérations techniques et bibliothéconomiques (...) qui généralement se limitent au seul horizon des bibliothèques entre elles. »

En outre, pour éviter toute confusion, nous nommerons **établissements**, les services qui se trouvent rassemblés par la mutualisation, et **structure** l'entité qui les rassemble.

Sans prétendre faire l'historique de la mutualisation et pour ne regarder que la situation présente, la récente enquête de la Fédération internationale d'associations de bibliothèques et d'institutions (IFLA), qui ne s'est pas intéressée à notre pays, dresse un portrait de différents degrés de coopération⁷. Nous respecterons ainsi la typologie qu'elle établit en distinguant trois niveaux différents de mutualisation :

- **intégration minimale** (collocation des établissements en conservant la prestation de services particuliers) ;
- **intégration sélective** (partage de projets spécifiques ou de départements) ;
- **intégration complète** (dans laquelle les établissements partagent une même mission).

⁵Édition électronique consulté le 2 décembre 2008

⁶AROT, D. *Les partenariats des bibliothèques*, p. 15.

⁷IFLA. COMITE PERMANENT DE LA SECTION DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES. *op. cit.*

1.1.2. Un processus qui puise ses racines dans une volonté ancienne de décloisonner les domaines du savoir

La mutualisation est parfois une démarche, mais plus souvent, peut-être, un effet. On met en commun des équipements, des matériels, des équipes que l'on a d'abord pensé à rassembler en un même lieu pour des raisons très matérielles. Évidemment, du point de vue du charisme politique, c'est un peu moins enthousiasmant qu'un projet réellement novateur, mais en même temps sans doute plus prudent de la part du manager inquiet des réactions de ses services, dès lors qu'on introduit un changement dans leurs habitudes. Mais c'est là s'avancer bien vite et nous examinerons plus loin les difficultés à composer de véritables équipes pour ces structures.

Réfléchissant à partir de l'exemple du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou, Jean Lauxerois⁸ situe l'origine du souci de décloisonner les activités culturelles dans la pensée saint-simonienne sur la place du savant, de l'ingénieur, de l'entrepreneur et de l'artiste, où l'art et la technique sont liés et progressent en interaction, mais surtout sur une conception de la société inspirée de l'organisme, du réseau et de la machine.

Elle sera appliquée plus tard avec les Expositions universelles, qui au XIXe siècle, se veulent présenter la totalité des produits du travail humain et le rassemblement des nations dans un contexte où se développe la rapidité des échanges (télégraphe, train). Le siècle suivant, le Centre Beaubourg, voulu transparent et bardé de gaines, affichera cette primauté donnée aux flux, résumée par l'un de ses concepteurs, Renzo Piano dans cette formule descriptive :

« un grand engin mécanique destiné à collecter l'information, à la présenter et à la transmettre ».

Ce décloisonnement trouve maintes expressions, et ne se limite pas d'ailleurs au seul champ culturel même si celui-ci nous préoccupera principalement. Ce n'est pas non plus une spécificité française ou européenne.

Pour illustrer cette diversité de situations et porter un instant notre regard vers le nord, on peut également renvoyer à la forme bien connue du *Kulturhus* aux Pays-Bas, et à celle de l'*Idea store* en Grande-Bretagne. L'un et l'autre sont un lieu de vie, de rencontre et d'échange pour la population locale, ils assurent une importante offre de services administratifs ou de loisirs dans un lieu unique, et mettent en œuvre les notions d'accessibilité et de proximité des services, de culture pour tous avec des bibliothèques tournées vers la formation et l'information. Pour faire vite, le *kulturhus* est sans doute plus rural, la bibliothèque y fait partie d'un ensemble de services plus larges. Et l'*Idea Store* paraît plus urbain, la bibliothèque élargissant ses services, allant même jusqu'à proposer à d'autres structures des permanences dans ses locaux.

Il est argué qu'aux Pays-Bas, la densité de la population aurait poussé à concevoir des programmes de construction intégrant logements, écoles, crèches, salles de spectacles et bibliothèques. Mais ce n'est sans doute pas cette unique raison qui fait que, par exemple, l'art occupe de manière particulière une place importante dans les bibliothèques :

« Présent grâce à des expositions temporaires ou permanentes, mais aussi sous forme de sculptures au détour des rayonnages, ou d'autres initiatives innovantes.⁹ »

⁸LAUXEROIS, J. *L'Utopie Beaubourg, vingt ans après*. p. 24 et suivantes.

⁹JACQUET-TRIBOULET, A., BONNET, V. *Les bibliothèques publiques aux Pays-Bas*, p. 57-63.

Cette situation ne peut certes pas résulter d'un unique et réducteur problème de place, mais bien du choix de proposer à cet endroit une rencontre avec des œuvres autres qu'imprimées.

1.1.3 Nouer un partenariat

On connaît l'art, mais chacun peut constater que la manière de s'y prendre est parfois défailante. Rappelons les préconisations que Dominique Arot reprend de l'*American Library Association (ALA)*¹⁰ en précisant l'importance qu'il y a à « *relier chaque action aux objectifs généraux assignés à la bibliothèque dans un dialogue entre élus et bibliothécaires à l'écoute des publics* ». Il est ici question spécifiquement des bibliothèques mais la démarche est plus généralement valable :

- *« avoir une vision claire de ce que votre bibliothèque présente et de ce qu'elle peut apporter dans le partenariat qu'on lui propose ;*
- *rechercher avec votre partenaire potentiel les sources possibles de conflits et les domaines d'intérêts réciproques, rechercher quelle est l'offre et quel est le bénéfice de la bibliothèque ;*
- *assurez-vous que votre équipe et votre tutelle comprennent la nature de ce partenariat, ses exigences et ses apports ;*
- *désigner une personne pour alimenter et coordonner ce partenariat ;*
- *ne sous-estimez pas la valeur de votre bibliothèque. Sa réputation et sa visibilité dans la communauté constitue une source inestimable d'ouverture au partenariat. »*

Il s'agit de prévoir, de cadrer et de construire. Cela ne veut pas dire que rien, et surtout pas rien de positif ou d'intéressant ou d'innovant ne peut se faire sans cadre dans la mesure où, heureusement, l'initiative et la relation personnelles peuvent trouver une place. Mais c'est là une possibilité un peu trop aléatoire lorsque l'on a à construire non seulement un équipement, mais à faire en sorte que ce soient plusieurs équipements qui fonctionnent un minimum ensemble. Il n'empêche que cela est toujours rassurant de relire Martine Blanc-Montmayeur lorsqu'elle évoque à propos du Centre Georges Pompidou¹¹ :

¹⁰AROT, D. *op. cit.* p. 46. L'auteur donne point à point les différentes étapes à respecter :

« On peut schématiquement distinguer quelques grandes étapes de construction d'un partenariat et d'une action commune :

1/ Identification du projet :

_opérer la distinction entre bonne idée et idée réalisable ;

_accueillir les idées des autres.

2/Définition des partenariats :

_initiative de la bibliothèque ou réponse à une sollicitation extérieure ;

_association à une opération plus large (programme régional, national, européen...).

3/Cheminement du projet :

_connaissance et identification des partenaires potentiels ;

_élaboration et formalisation nécessitant des réunions diverses et la rédaction d'un descriptif, même bref, de l'action commune ;

_présentation pour validation et allocation complémentaire de moyens aux différents responsables concernés ;

_répartition des tâches et des moyens entre les partenaires ;

_définition d'un échéancier ;

_rédaction et signature de conventions ;

_réalisation concrète (appel éventuel à des prestataires extérieurs) ;

_communication (invitations, "plan média", etc.) ;

_évaluation (de l'action elle-même et de la qualité des partenariats). »

¹¹A son ouverture, le Centre abrite plusieurs composants : l'Établissement public du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou qui est composé de deux départements : le Musée national d'art moderne et le Centre de création industrielle, ainsi que des services communs ; la Bibliothèque publique d'information, établissement public national de caractère administratif, placé sous la tutelle du ministre chargé des affaires culturelles et lié par convention à l'établissement public du Centre d'art et de culture Georges Pompidou ; et une association, l'Institut de recherche et de coordination acoustique-musique (IRCAM) dont le directeur est Pierre Boulez.

« une notion plus floue de coopération dans le domaine culturel, qui a tout à fait fonctionné pendant ces années, mais qui a fonctionné non pas sur des obligations administratives, sur un statut, ou sur une politique concertée de l'établissement mais sur des projets, des relations personnelles, des créneaux à saisir¹². »

Germain Viatte complète ces propos en faisant joliment état d'une « sorte de fluidité dans l'approche qui était le contraire de l'incantation à la pluridisciplinarité¹³. » Jean-Louis Biard confirme qu'en matière de partenariat et de mutualisation, il ne voit pas de frein... sinon les habitudes, les traditions, le corporatisme. Mais il a pu constater à Rennes comme à Poitiers que cela dépendait beaucoup des personnalités, des parcours et des expériences professionnelles¹⁴.

Des habitudes, des préférences peuvent se faire jour, certains au sein des équipes étant plus volontaires ou intéressés que d'autres comme j'ai eu l'occasion de la constater en avril dernier lors d'un stage à Rennes aux Champs Libres¹⁵. Finalement peu de temps après l'ouverture de 2006, les plis sont déjà pris. Il existe une animation fédératrice montée dans le café de la structure, et nommée *Café-actualité*; Elle consiste en la présentation d'un sujet suivi d'un débat. Or, cette action repose un peu toujours sur la même équipe. Quand il en a été débattu en réunion, la responsable de *Café-actualité* a demandé une participation plus large et croisée des établissements. La réponse de la direction des Champs Libres n'a pas vraiment résolu le problème : « C'est le projet qui compte pas la structure. » En l'espèce, le projet ne précise pas quels établissements doivent y participer, ni à quel degré. On peut donc rencontrer des problèmes de définition ou d'autres écueils. Jean-Louis Biard attire notre attention sur le fait que dans les mutualisations concernant les bibliothèques, un des risques est que la bibliothèque, par sa nature encyclopédique, soit à la fois toujours associée sur tous les projets des partenaires, et voit en même temps sa participation limitée à la seule fourniture documentaire¹⁶.

Pourtant de belles réalisations montrent jusqu'à quel point la notion de mutualisation peut être étendue. Ainsi le rapport de l'IFLA¹⁷ multiplie les exemples de partenariat, trois, en particulier, retiennent l'attention :

- D'abord la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BanQ) : Une institution fondée en 2006 par le « regroupement au sein d'une même société d'État de missions autrefois réparties entre plusieurs univers cloisonnés ». La BanQ est issue de la Bibliothèque nationale du Québec, de la Grande bibliothèque du Québec (fusionnées en 2002), et des Archives nationales du Québec. Elle est chargée de conservation documentaire et archivistique, et de large diffusion publique.
- Les Institutions de mémoire en Espagne où sont souvent combinés bibliothèques, archives et musées avec certains personnels qui travaillent sur les trois services.

¹² *Le musée et la bibliothèque, vrais parents ou faux amis ?* p. 220. Les préconisations qui peuvent être faites aujourd'hui à propos d'un partenariat entre bibliothèques et lieux d'art contemporain rappellent fortement la première déclaration de Georges Pompidou de 1969 à propos du projet Beaubourg. Une vingtaine d'années plus tard, Jean Lauxerois estimera que la rénovation du Centre a été guidée par l'idée qu'il devait devenir le musée du temps présent et celle de la nécessité du réaménagement de ses espaces et des circulations. Un changement de cap par rapport au projet initial donc mais la plus grande critique qu'il fait porte sur l'absence de décision sur l'établissement et la nature de la programmation.

¹³ *Le musée et la bibliothèque, vrais parents ou faux amis ?* p. 224.

¹⁴ Entretien avec Jean-Louis Biard du 7 novembre 2008. En retraite de la fonction publique territoriale, Jean-Louis Biard a rejoint en 2000 d'abord la ville de Rennes comme directeur de Affaires culturelles puis, en octobre 2001, la communauté d'agglomération de Rennes Métropole également comme DAC, supervisant à partir de ce moment le projet des Champs Libres.

¹⁵ Les Champs Libres abritent le Musée de Bretagne, la Bibliothèque, tous les deux services de la communauté d'agglomération Rennes Métropole ; l'Espace des sciences, structure associative, qui est un centre de culture scientifique, technique et industrielle ; une cafétéria et une boutique librairie-souvenir.

¹⁶ Id.

¹⁷ IFLA. COMITE PERMANENT DE LA SECTION DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES. op. cit.

- Les expositions du Strong Museum, New York, États-Unis « *comprennent des livres de la bibliothèque publique qui peuvent être choisis un peu partout dans le musée et empruntés à la sortie du musée. Ce programme est un partenariat entre le musée et la Central Library of Rochester and Munroe County, New York (Diament-Cohen 104). Les livres peuvent être retournés au musée ou à n'importe quelle succursale de la bibliothèque publique de Rochester.* »

1.2. MUTUALISER : DÉMARCHE INTELLECTUELLE OU PRAGMATISME ?

Construire un partenariat nécessite donc de la méthode. Un des problèmes est sans doute que les raisons premières d'un projet peuvent évoluer. Prenons quelques exemples connus. Rappelons que le Centre Georges Pompidou doit sa création à la conjonction de plusieurs facteurs¹⁸ :

- un projet de créer une bibliothèque publique à Paris, projet porté pendant de nombreuses années par Jean-Pierre Seguin¹⁹ et validé initialement sous le nom de Bibliothèque des halles ;
- la programmation d'équipements culturels dans le cadre de la rénovation du quartier (École nationale d'architecture, Centre national d'art contemporain, Maison du théâtre, Maison de la musique) ;
- la décision du Président de la République de rassembler certaines de ces structures²⁰:

« L'ensemble architectural devra non seulement comprendre un vaste musée de peinture et de sculpture, mais des installations spéciales pour la musique, le disque, et, éventuellement, le cinéma et la recherche théâtrale. Il serait souhaitable qu'il puisse également comprendre une bibliothèque, à tout le moins une bibliothèque regroupant tous les ouvrages consacrés aux arts et à leur évolution la plus récente ».

Ce programme connaîtra ensuite des évolutions avec notamment la place conquise par la Bibliothèque publique d'information.

L'histoire de ces changements de cap se répétera ailleurs, et le discours généré s'appuie sur quelques thèmes récurrents.

« Henri Pollès décide de sa donation à la ville et plaide pour un musée du Livre. Ayant toujours eu une relation particulière avec le livre, je considère que cette exceptionnelle générosité nous oblige : nous n'avons pas le droit d'accueillir un tel trésor dans un lieu aussi réduit que celui qui abrite notre bibliothèque centrale, rue de la Borderie. Ce n'était pas digne d'une ville universitaire et des compétences du personnel. Voilà comment est né le projet de réunir le Musée de Bretagne, l'Espace des sciences et la bibliothèque centrale. Nos collègues n'ont jamais contesté ce projet, bien au contraire. J'y étais d'autant plus favorable que j'ai toujours été l'avocat, lorsque cela était possible, des équipements intégrés. Ils rapprochent, décroissent, facilitent la

¹⁸Histoire du Centre Georges Pompidou : Chronologies. <<http://www.centrepompidou.fr/archives/chronologies/institution.html#11>> (consulté en ligne le 27 novembre 2008).

¹⁹SEGUIN, J.P. *Comment est née la BPI : invention de la médiathèque.*

²⁰Lettre du 15 décembre 1969 de Georges Pompidou à Edmond Michelet, Ministre d'État chargé des Affaires Culturelles.

vie des usagers. Voyez l'EPI des Longchamps, le Triangle, les espaces sociaux communs et, d'une certaine manière, nos maisons de quartiers »²¹.

C'est ainsi qu'Edmond Hervé, maire de Rennes et président de la communauté d'agglomération Rennes Métropole, explique, après coup et en partie, sa décision d'installer une nouvelle bibliothèque dans ce qui deviendra les Champs Libres, y rassemblant avec elle, le Musée de Bretagne et l'Espace des sciences. On est là dans les domaines à la fois du pratique (gagner de l'espace nécessaire à l'accroissement des collections), de la morale et de la responsabilité, (être digne), de l'innovation et de l'amélioration (faciliter). La construction des Champs libres a été initiée par la volonté pragmatique de reloger des équipements. L'idée de lui donner une identité forte, et partant de lui assigner un projet culturel en plus des projets d'établissements est intervenue très tard, et a peut-être été paradoxalement favorisée par la longueur de réalisation de ce projet (16 ans) officiellement lancé en 1990 avec l'appel à un programmiste.

Un tel projet est également souvent présenté dans un contexte plus large que le service aux usagers, en prétendant (et l'exemple historique du Centre Pompidou en a été une démonstration éclatante) influencer non seulement sur la réalité sociale mais aussi sur l'image de la ville. Des réalisations récentes portent la marque de ce souci, aujourd'hui certainement moins objet de contestation, en tous les cas pas dans la même problématique, que lors du projet Beaubourg.

Ce qui peut être noté c'est que cela n'est peut-être pas toujours sans arrière-pensées politiques. Ainsi à Marseille à propos de la structure qui rassemble Archives et Bibliothèque Départementale (les ABD), le Conseil général, dont ce n'est pas la responsabilité première, affiche son intérêt pour la ville et ses quartiers.

"Au relogement de ces deux services dans des conditions adaptées et modernisées, s'est ajoutée, pour le président du Conseil général des Bouches-du-Rhône, la volonté de participer à la requalification d'un quartier situé en bordure de la zone portuaire et appelé à devenir, dans le cadre de l'opération Euroméditerranée, le principal pôle de développement de la ville de Marseille²²."

Est ainsi exposée, comme pour le Conseil Général de l'Hérault dans son projet « *Pierres vives* », l'idée de relever le niveau de l'urbanisation et la volonté de donner une impulsion nouvelle à ses services comme à leur perception par la population²³ :

"Mélange de verre, de béton et d'acier, le bâtiment, comparé par l'architecte à un arbre couché, là où d'autres voient un immense vaisseau nervuré de lumière, entend, par son audace et par ses volumes mettant les espaces publics en pleine lumière, au sens propre, signifier une volonté institutionnelle forte en direction de la culture et du sport²⁴ ».

La « *volonté institutionnelle forte* » est cependant en général difficile à traduire dans les faits en dehors du geste monumental pour différentes raisons que nous allons essayer de démêler, la moindre n'étant pas que le projet d'action culturelle est rarement construit en amont²⁵.

²¹VEILLARD, Jean-Yves. *Les champs libres naissance d'un projet culturel : cahiers d'un conservateur 1985-2001*, postface d'Edmond Hervé, p172, 173.

²²ROCHELLE, M. « Archives et bibliothèque : une mise en scène commune ? » *Bulletin des bibliothèques de France*, 2008, n° 4, p. 33-37. Matthieu Rochelle est le directeur de la Bibliothèque départementale des Bouches-du-Rhône.

²³« *Ce bâtiment, en réunissant deux services aux missions relativement proches, en les incitant à une mutualisation de leurs ressources et de leurs moyens, en étant largement ouvert au grand public, en s'inscrivant dans un projet de rénovation urbaine, participe, avec d'autres synergies, à la modernisation et à l'ouverture des services publics de la culture et de l'information.* » Id., p. 33-37

²⁴VILLENET-HAMEL, M. « Pierres vives : Le projet de pôle culturel et sportif du département de l'Hérault ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 2007, n° 1, p. 94-95. Mélanie Villenet-Hamel est directrice de la Direction Départementale du Livre et de la Lecture du Conseil Général de l'Hérault. Ce bâtiment rassemblera les Archives départementales, la bibliothèque départementale et Hérault sport.

²⁵« *S'il ne s'agit que d'économie d'échelle en terme logistique, mutualiser n'a aucun intérêt. cela n'a de sens que si la mutualisation incite à l'évolution et à la transformation des projets initiaux de chaque établissement* ». Jean-Louis Biard, entretien du 7 novembre 2008.

1.3 QUELQUES DIFFICULTÉS DE MISE EN ŒUVRE

1.3.1. Des rapprochements difficiles

Lancer un projet de structure rassemblant plusieurs équipements est une tâche complexe. Passées, et ce n'est pas le plus simple, les décisions politiques, il peut se poser d'emblée un problème de financement du fait de rythmes budgétaires différents entre deux partenaires. Ainsi en a-t-il été pour le projet de nouveau pôle documentaire municipal et universitaire de Brest entre le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et la municipalité brestoïse²⁶.

Le passé propre des équipements qu'il s'agit de rassembler et l'histoire du projet, on l'a vu, sont influents. La situation est paradoxale : les Champs Libres, la structure la plus aboutie parmi les réalisations récentes (ouverts depuis 2006), a eu du mal à dépasser un premier stade de mutualisation, celui où seuls les moyens matériels et logistiques sont concernés. Il faut dire que, là comme ailleurs, il s'agissait de faire travailler ensemble des équipements qui avaient d'une part leur propre histoire alors que - l'histoire bégaie - les raisons premières d'engagement avaient été complètement remises en cause, comme lors de la naissance du Centre Georges Pompidou. Ainsi, à la Bibliothèque de Rennes Métropole, on rappelle que, initialement, il s'agissait de créer une nouvelle centrale du réseau municipal en remplacement de la bibliothèque de la Borderie et non pas une bibliothèque intercommunale. En outre, lors de ce changement de statut et de rôle, le souhait des personnels des bibliothèques situées sur le territoire de l'agglomération était majoritairement de constituer un réseau intercommunal. Or le choix a été de transférer une partie de l'équipe municipale de Rennes et une partie des collections des bibliothèques municipales de Rennes (dont le fonds patrimonial) pour ouvrir la bibliothèque intercommunale en dehors du réseau communal. Pour achever d'entretenir cette situation confuse, c'est la même personne, Marine Bedel, ayant succédé à Marie-Thérèse Pouillas, qui assume, pour l'agglomération, la direction de la Bibliothèque de Rennes Métropole et, pour la ville, celle du réseau des bibliothèques municipales de Rennes.

Dans certaines cas, la gestion du personnel, une fois que la structure est opérationnelle, peut être particulièrement compliquée. Ainsi à la Bibliothèque publique d'information :

« Le caractère hybride de l'établissement rend son administration parfois très complexe. Par exemple, la gestion administrative des personnels oblige le service responsable du personnel à jongler avec la multiplicité des statuts et des tutelles en jeu. Les personnels d'État de la filière bibliothèque en poste à la BPI sont payés par le ministère de la Culture et de la communication mais gérés par le ministère de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Ceux des autres filières sont tantôt des titulaires, tantôt des contractuels d'établissement, qui relèvent directement du ministère de la Culture et de la communication. Mais les emplois-jeunes, contrats emploi-solidarité et vacataires (70 000 heures par an) sont gérés directement par l'établissement²⁷. »

Cependant lorsqu'il s'agit de services d'une même collectivité territoriale, la difficulté sans être absente est considérablement réduite. Même si la question de la gestion des ressources

²⁶SAINSOT, A. ; GALAUD, N. « Le projet de nouveau pôle documentaire municipal et universitaire de Brest ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 2007, n° 1, p. 65-67.

²⁷ILLIEN, G. *Mutations et réorganisation de la Bibliothèque publique d'information*. Mémoire de diplôme de conservateur de bibliothèque, sous la direction d'Isabelle Dussert-Carbone. 2002.

humaines reste délicate. Le personnel se rend vite compte que sur des postes, des compétences et un travail comparable, l'attribution des primes par exemple peut varier. Les directeurs des différents services n'ayant pas forcément les mêmes appréciations sur l'application du régime indemnitaire. De plus, les différences de statut entre filière *patrimoine* par exemple et filière *bibliothèques* peuvent engendrer des difficultés du même ordre. Des économies en nombres de postes sont à peu près toujours affirmées et mises au crédit de la mutualisation comme le note Mme Morel-Flont pour le Centre Charlemagne à Bois-Colombe²⁸ ; Mais les économies d'échelle s'étendent plus largement. Ainsi aux ABD des Bouches-du-Rhône :

« La gestion des deux services est optimisée par la mutualisation, au sein d'un service commun des affaires générales relevant des deux directeurs, d'un certain nombre de fonctions : la gestion financière et comptable, les services de l'accueil général, de la logistique, de la coordination des événements. La maintenance du bâtiment, l'entretien, le gardiennage et la sécurité sont sous-traités à des sociétés extérieures²⁹. »

Déjà redoutables au niveau d'un même service, ce sont parfois les partis pris de conception du bâtiment, et des circulations qui compliquent les contacts dans une structure mutualisée. L'organisation en plateaux, différents étages, voire des accès séparés des personnels des différents services ne favorisent pas les relations, et les exemples sont multiples. On pourrait même voir dans l'organisation en plateaux thématiques de la bibliothèque de Rennes Métropole une contradiction avec la volonté de promouvoir et de faire partager l'innovation intellectuelle et culturelle pensée dans la transversalité des différents domaines de la connaissance. De la communication entre les équipes des différents plateaux à la fréquentation sélective des publics, cette transversalité n'est pas facilitée par une telle disposition. A propos des établissements, on parle aux Champs Libres de *maisons*³⁰, ce qui peut refléter des formes de « chacun chez soi ». Dans certains cas, le brassage souhaité des publics lui-même peut être entravé. Cet écueil fonctionnel levé, des espaces plus ouverts suffiraient-ils pour résoudre tous les problèmes et réticences éventuelles ? Sans doute pas, mais on peut espérer que les effets d'une contrainte mécaniste constituent un levier utile au « faire ensemble³¹ », utile à défaut d'être suffisant.

En dehors de la gestion du personnel ou de la logistique des locaux, les bonnes résolutions de départ peuvent aussi, pour différentes raisons, devenir caduques ou simplement repoussées à des temps plus favorables. Matthieu Rochelle est convaincu³² que la mutualisation est particulièrement pertinente dans ses formes d'intégration minimale et d'intégration complète ; L'intégration sélective lui paraît comporter davantage d'aléas. Il reconnaît lui-même les difficultés de l'exercice dans la structure des ABD :

« À ce jour, seuls quelques événements sont entièrement préparés en commun comme les Journées du Patrimoine ou la Journée internationale des femmes. En dehors de ces manifestations, la programmation est plutôt harmonisée ou mutualisée entre les deux services. En effet, l'objectif initial de co-construire le plus

²⁸Réponse du 25 septembre 2008

²⁹ROCHELLE, M. op. cit. p. 33-37.

³⁰Le concepteur du bâtiment, l'architecte Christian De Portzamparc les compare à des maisons distribuées par une rue et une place. Le vocabulaire est resté dans le quotidien des agents des Champs-Libres.

³¹Ce qu'exprime aussi Mélanie Villenet-Hamel : « La place importante laissée aux espaces mutualisés : hall d'exposition, espace multimédia ouvert, en trait d'union entre la salle de lecture des archives et la médiathèque, auditorium, salles de réunion, implique de fait un travail d'animation du bâtiment mené en commun, autour des collections et des compétences des quelque 200 personnels qui investiront le lieu ». VILLENET-HAMEL, M. op. cit. p. 94-95.

³²« En fait, l'enjeu d'une politique de valorisation et d'exploitation des collections de chacun des deux services passera inévitablement par la prise en compte complète de l'entité architecturale commune ABD, le croisement et le renvoi des publics pouvant en constituer le ferment. Ferment que nous cherchons à développer et qui, ajouté à la médiation auprès des publics, fera la pleine réussite du projet. » ROCHELLE, M. op. cit. p. 33-37.

possible la programmation, en privilégiant l'identité du bâtiment culturel ABD plutôt que celle de l'un ou l'autre service, a été momentanément laissé de côté, le temps que chaque service atteigne son niveau de plein fonctionnement³³ ».

L'organisation administrative et hiérarchique d'une structure³⁴ est de ce point de vue importante, mais les instances ne répondent pas toujours aux rôles qui leur sont donnés. Ainsi, concernant le Centre Georges Pompidou, les difficultés ont été nombreuses. Jean Lauxerois rapporte par exemple les propos de Laurent Bayle, directeur de l'IRCAM, témoignant qu'avant la rénovation du Centre « *le lieu de la discussion projective et transversale devait être le Comité de direction. Or rien n'était discuté³⁵.* »

Il existe toutefois des difficultés d'un autre ordre qui reposent sur les différences, par exemple, entre un musée et une bibliothèque. Comme l'analyse Jean-Louis Déotte³⁶ le musée renvoie à des formes d'extraterritorialité : il peut présenter des collections locales et recevoir des visiteurs étrangers ; il peut receler des œuvres mondialement connues sans que sa localisation soit importante. Alors qu'il estime que « *la bibliothèque, elle, se situe toujours par une inscription. Il ne s'agit pas seulement de celle des textes à proprement parler, mais aussi de celle du bâtiment dans la ville, dans un environnement culturel profondément marqué.* » De son côté, Anne-Marie Bertrand³⁷ souligne que le musée apparaît comme une instance de légitimation, ce qui est moins évident pour la bibliothèque. Il s'ensuit des écarts entre les modes de médiation, des différences de statut des œuvres et de travail sur elles, d'autres modes d'usages du lieu, qui sont de l'ordre du séjour pour la bibliothèque, et davantage du parcours pour le musée. Mais il existe aussi, écrit-elle, des disparités entre les logiques professionnelles, les modes de reconnaissance professionnelle, et même l'identité professionnelle.

Ainsi, en guise d'illustration, Jean Lauxerois s'attarde longuement sur les querelles intestines et le refus de collaborer entre les différents partenaires du Centre Georges Pompidou à la fin des années 80³⁸, estimant que :

« tout le monde paraît souffrir de l'absence d'une dynamique, fondée sur les exigences fédératrices et motrices d'un projet, soucieux de lier le Centre à son « public ». C'est d'ailleurs cette absence de véritable projet qui aurait favorisé la « balkanisation » du Centre, l'étanchéité de ses départements et composantes, peu à peu repliées sur eux-mêmes : champ libre aurait été ainsi laissé, pour le meilleur, aux initiatives singulières, et pour le pire, aux féodalités et aux rivalités institutionnelles³⁹ ».

³³ROCHELLE, M. *op. cit.* p. 33-37.

³⁴Sur ce point, les stratégies sont multiples. Par exemple dans une collectivité territoriale, Jean-Louis Biard est favorable à un rattachement direct de chacun des directeurs des équipements et du directeur de la la structure au directeur des affaires culturelles. Le directeur de la structure a une mission transversale. Ce type d'organigramme permet, selon lui, de sauvegarder l'autonomie des projets d'établissement et la capacité d'initiative des partenaires.

³⁵LAUXEROIS, J. *op. cit.*, p. 100.

³⁶*Le musée et la bibliothèque, vrais parents ou faux amis ? op. cit.*, p. 56

³⁷id. Avant-propos d'Anne-Marie Bertrand.

³⁸LAUXEROIS, J. *op.cit.* p. 97-99.

³⁹id. p. 11

1.3.2 Question d'identité

«Jamais, sauf pour les bibliothèques romaines et quelques bibliothèques médiévales, elle n'est un bâtiment solitaire. Toujours, elle est comprise dans un ensemble : un temple, un complexe religieux, un palais royal, un collège, une demeure princière, une simple maison particulière. Au sein du bâtiment, elle n'en est qu'une partie, un élément du tout⁴⁰».

À propos de ces bibliothèques qui se trouvent dans un ensemble polyvalent, Michel Melot relève l'ancienneté de cette situation et avance que :

« Dans cette dispersion, la bibliothèque risque de perdre son visage. Elle se fond de plus en plus dans un ensemble polymorphe et polyvalent⁴¹. »

Il inscrit par là-même son propos dans une autre vieille histoire, celle de la représentation du lettré et de son interaction avec son « lieu », qu'il soit, selon l'époque, cabinet, bureau ou bibliothèque⁴². Combien d'entre nous vont à la bibliothèque pour travailler sans nécessairement utiliser les ressources documentaires du lieu ? La contrainte même de travailler uniquement sur ces dernières ou sur ses propres documents a disparu pour celui qu'on qualifie de lecteur, d'usager ou de fréquentant. Un ordinateur portable, une clé 3G à défaut d'une connexion permise par la bibliothèque et la documentation accessible par Internet s'offre à lui. Il n'empêche. Cela fait sens que d'être en ce lieu là. Encore. Mais si les traits reconnaissables de la bibliothèque s'estompent, ce n'est pas pour laisser place au néant. Il est d'ailleurs plaisant de se dire que ce visage aurait pu être autre, si au XVII^e siècle, ainsi que l'expose Pierre Gasnault, les options posées par Claude Clément avaient abouties :

« Le Musée, quant à lui, est au sens propre un lieu où l'on cultive les muses et où elles rendaient les oracles, soit un temple, soit un collège de personnes réunies dans l'étude des lettres, bien que le terme, déjà çà et là, se comprenne au sens que nous lui donnons dans le titre de ce commentaire ; on voit qu'il correspond à un cabinet où l'on aime à s'occuper des muses, c'est-à-dire se consacrer à la lecture ou la rédaction des livres, ou à d'autres méditations de ce type. Voici toutefois une différence qui semble séparer le Musée de la Bibliothèque : le Musée renvoie d'abord à l'étude des lettres, et ensuite aux livres qui lui sont nécessaires ; en revanche, le premier sens de bibliothèque est généralement « ensemble de livres » et dans un deuxième temps « étude ». C'est parce que nous traitons l'un et l'autre sur le même plan dans cet ouvrage que dans le titre de ce dernier ce couple de mots Musée et Bibliothèque a été placé en tête⁴³. »

Des identités, celles des différents établissements et celles de leurs usagers, se sont donc construites en symbiose à partir d'une orientation historique. C'est valable aussi pour les personnels. Une identité qui est renforcée par les différences entre statuts au sein de la fonction publique, par la culture propre à une collectivité territoriale, etc. Pour les personnels

⁴⁰PELISSIER, A. ; POUSSE, J-F. *De la nature du plan*. p. 102-104.

⁴¹MELLOT, M. *Nouvelles Alexandries*. p. 22 .

⁴²HOUDART, Sophie. « Un monde à soi ou les espaces privés de la pensée ». *Lieux de savoir : Espaces et communautés*, p. 365 . « L'ordonnement du savoir en un lieu, son expression en les murs, dans les objets, prennent part à la constitution d'une autorité, celle du lettré, en fournissant un cadre à son autoreprésentation. »

⁴³GASNAULT, P. *Histoire des bibliothèques françaises : 2, Les bibliothèques sous l'Ancien Régime, 1530-1789*, p. 342. Claude Clément, S.J. (Ornans 1594, Madrid 1642), est plus connu sous son nom hispanisé de Claudio Clemente. Jésuite français, entré dans la Compagnie de Jésus en 1612, il a été professeur de rhétorique au collège de Lyon. Il devint professeur d'Erudition aux Reales Estudios du Collège Impérial de Madrid. Il s'occupa de l'organisation de la bibliothèque de l'Escurial, publia des célèbres tables chronologiques ainsi que des traités politiques anti-machiavéliens. <http://www.scholasticon.fr/Nomenclator/nomenclator_fr.php?filtre=374> (consulté le 1 décembre 2008). Il est l'auteur de *Musei, sive Bibliothecae tam privatae quam publicae, Extractio, Instructio, Cura, Usus*. dont Pierre Gasnault a traduit un extrait de la préface.

appelés au moins à se croiser dans une structure mutualisée, il s'agit fondamentalement de se connaître et de se reconnaître.

« au début on sentait un repli, une méfiance : Qu'est-ce qu'il fait dans le couloir celui-là ? »⁴⁴.

Le sentiment d'appartenir à une équipe commune est ambivalent. Pas de doute, dans les conversations des différents agents rencontrés en avril 2008, ils travaillent bien « *aux Champs Libres* », mais pas dans une même équipe. Les sentiments d'appartenance et les cultures spécifiques sont très présents. Notons en passant que le choix de la direction des Champs Libres de sous-traiter les tâches d'accueil et de surveillance n'aide peut-être pas à l'élaboration d'un ciment commun. Ce personnel qui est en poste aux entrées, qui parcourt tous les espaces publics, et qui change souvent, n'est sans doute pas vraiment considéré comme faisant partie de la « grande » maison. Pourtant, on sent un intérêt à mieux se connaître. Par exemple, lors d'un bilan des demandes de formation⁴⁵ apparaît une forte demande de « *connaissance et de formation commune à l'ensemble des agents des Champs Libres* ». Les agents de la bibliothèque demandent que les sessions de formation intègrent et les mélangent avec les autres personnels des Champs Libres.

Dans la même réunion, du côté des cadres, il y a même des interrogations sur le nom de leur service :

*« _Comment s'appelle la bibliothèque ?
_Bibliothèque de Rennes Métropole et non pas BMVR et non pas bibliothèque des Champs Libres. »*

Dans une structure mutualisée se produit une reconstruction identitaire à laquelle tout le monde participe : les politiques, l'administration, le bâtiment, les personnels, les usagers et les non usagers. Cette mutation est particulièrement sensible dans les équipes qui ont migré d'un ancien équipement dans une structure mutualisée où les missions peuvent évoluer.

« Si la dimension muséale des ABD a permis une motivation certaine des équipes, organisées en secteur par support – valorisées par les moyens mis à leur disposition et à celle du public, mais aussi intéressées par la récente coopération avec les archives –, l'assignation de missions supplémentaires a, quant à elle, pu générer quelques résistances. Les personnels, face à l'arrivée de missions dévolues en général aux bibliothèques municipales plutôt qu'aux bibliothèques départementales, comme le service à un public de proximité ou la programmation culturelle mutualisée dans des espaces communs, ont témoigné initialement d'une incompréhension, voire d'un manque d'adhésion, ce qui n'est aujourd'hui plus le cas⁴⁶ ».

Passer de tâches connues d'agent de bibliothèque départementale à certaines de celles identifiées comme relevant habituellement de bibliothèques municipales, reste un bouleversement acceptable. Voir « *sa* » bibliothèque utilisée comme lieu de spectacle peut être aussi, a priori, sans toucher à l'exercice du métier, le début d'un changement de perception du lieu⁴⁷ qui peut parfois aller assez loin :

⁴⁴Réunion du 2 avril 2008 portant sur l'étude par les cadres de la Bibliothèque de Rennes Métropole du projet de service et du plan de formation du personnel de Rennes Métropole.

⁴⁵Réunion du 2 avril 2008 . *op. cit.*

⁴⁶ROCHELLE, M. *op. cit.*

⁴⁷En avril 2008, lors de mon stage aux Champs libres, on m'a montré sur le plateau littérature une tablette d'étagère déformée, encore en place, comme pour se souvenir qu'elle avait été victime d'un spectacle de danse ayant investi les lieux l'année précédente. La programmation réitérée de ce spectacle cette année en soirée posait le problème de trouver du personnel pour assurer la permanence.

"Chaque année à Rotterdam, une grande fête est organisée dans l'enceinte de la bibliothèque. En deux heures, l'ensemble du mobilier des 7 niveaux (24 000 m²) est poussé contre les murs, et la bibliothèque devient une discothèque géante⁴⁸."

Sans aller jusque là, les professionnels qui ont pratiqué la mutualisation en ont tiré des leçons comme Martine Blanc-Montmayeur qui estime que :

"Un équipement non dédié, c'est finalement une entreprise beaucoup plus aventureuse, beaucoup plus risquée. Pour ma part, je pense qu'il est urgent de réaffirmer comme une spécialité le fait d'être généraliste⁴⁹. »

La mutualisation a une influence sur les visions même du métier, de la position d'où on l'exerce et des missions d'un service.

1.4. UNE CERTAINE IDÉE DES MÉTIERS : DÉPASSER LES CORPORATISMES.

Les métiers (ou corporations ou corps comme on voudra) ont une influence sur l'enveloppe matérielle de leurs lieux d'exercice⁵⁰. L'inverse pourrait-il être vrai ? Le contexte physique d'un espace mutualisé jouerait-il sur la représentation des métiers ? On imagine en tous les cas volontiers que les tensions relevées dans ces lieux, où à la fois l'espace et l'approche de la mission ont changé, ont une influence.

Les positions tactiques de reconnaissance de l'identité et de l'utilité d'un service sont portées par des responsables convaincus du bien-fondé et de l'utilité de leurs positions. Ils ont indubitablement raison, mais par là même cette position conservatoire est, de fait, un frein à l'invention d'un « autre chose », en tous les cas d'un « autre chose » commun. L'histoire du Centre Georges Pompidou est une fois de plus à cet égard édifiante. La Bibliothèque publique d'information est bien une invention, mais sans doute a-t-elle fait sa révolution davantage par rapport au concept de bibliothèque que par un travail de construction mutuelle avec ses partenaires du Centre, à propos desquels on peut avancer réciproquement la même hypothèse. En 1969 dans le projet émergent de centre Beaubourg, Jean-Pierre Seguin rapporte que : « *Pour la bibliothèque, [la tâche] était principalement de faire reconnaître sa spécificité⁵¹. »*

Les réticences commencent au sein même de professions qui défendent une certaine idée de la culture, de son accès. Ces postures sont d'ailleurs plurielles et engendrent heureusement de la diversité, mais l'action est toujours, comme il se doit, portée par un discours, plus politique, au sens premier, dans les milieux culturels que dans d'autres administrations. On constate parfois que le discours affiché cache d'autres motivations inavouées, comme en témoignent les débats sur la nature des documents à offrir en bibliothèque⁵², un dernier exemple récent concernant l'offre de jeu vidéo et l'argumentaire qui peut se développer autour de cette question, de même que la question de la gratuité d'accès aux musées qui fait débat dans le corps des

⁴⁸JACQUET-TRIBOULET, A. ; BONNET, V. *op. cit.*, p. 57-63.

⁴⁹*Le musée et la bibliothèque, vrais parents ou faux amis ? op. cit.*, p. 237.

⁵⁰MANDRESSI, R. « Espaces, institutions, artefacts. Figures des savoirs entre architectures et pratiques. » *Lieux de savoir : Espaces et communautés*. p. 714. « *L'histoire de ces concrétisations spatiales et institutionnelles, de ces répertoires d'objets, renvoie à celle des milieux sociaux et professionnels qu'il est possible d'identifier autrement que par leur production discursive ; elle renvoie à l'action des savants et à leur mise en représentation, à la stabilisation de procédures de saisie du réel et à leurs transformations. Au croisement, enfin d'une volonté de savoir et d'une vocation de faire savoir.* »

⁵¹SEGUIN, J-P., *op. cit.*, p. 56.

⁵²BERTRAND, A-M. « La médiathèque questionnée ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 1994, tome 39, n°2. « *La deuxième est celle du type ou de la nature du document. Les médiathèques, dit-on, ont vocation à offrir tous types de documents, qui doivent y être accueillis et traités dans une même et égale dignité. La pratique, on le voit, dément cette assertion : ni les artothèques ni les logithèques ne semblent encore avoir convaincu les bibliothécaires de leur nécessité. La vidéo VHS, quant à elle, a dû subir quelques années de purgatoire - l'exclusivité alors accordée au format 3/4 pouce cachant sans doute plus de raisons de contenu (le documentaire vs la fiction) que ne l'avouaient les arguments esthétiques alors avancés.* »

conservateurs du patrimoine. Pourtant, ce qui est présenté comme caractéristique d'une profession pourrait facilement s'appliquer à d'autres.

« Pour autant, il faut sans doute souligner que la culture professionnelle reste très forte, ancrée dans des valeurs anciennes et toujours valides, de partage, d'égalité d'accès, de transmission, de responsabilité intellectuelle, d'utilité sociale⁵³ »

À qui ces valeurs peuvent-elles ne pas s'appliquer ? Aux personnels des archives ? Ceux des musées ? Ceux des théâtres ? S'inscrire dans un groupe et le distinguer fait tout simplement partie de la vie sociale. Ce phénomène identitaire risque d'être particulièrement important lorsque l'on rassemble en un même lieu des équipes de métiers différents. Les postures de rejet, d'opposition trouvent même un semblant de légitimité en provoquant peut-être un certain sentiment de confort⁵⁴ à l'intérieur de chaque groupe. En s'inscrivant en bloc contre un autre groupe, ça se passe mieux dans le sien.

La tentation est donc grande de rester replié sur sa culture et ses missions propres, la mutualisation restant dans ce cas du point de vue du commanditaire une simple opération économique, espérant, nous l'avons déjà relevé, des économies de gestion. Du côté des publics, le non-mélange se tient tout aussi facilement. Il reste que l'on passe peut-être ainsi à côté d'un nouvel objet, et qu'on prend le risque de laisser s'installer des situations difficiles.

Christine Marsan relève l'importance⁵⁵, dans le cas d'un conflit intergroupe notamment, de « définir clairement les frontières et les territoires (définitions des rôles, des statuts, des fiches de fonction, des missions, des limites de fonctionnement des individus et des équipes). » et préconise pour rallier deux groupes opposés un élément moteur qui soit : soit « un but fédérateur qui nécessite la collaboration des deux équipes », soit « le développement d'une culture tierce (mise en place de nouvelles valeurs, d'un nouveau cadre, d'une nouvelle identité). ». Elle ajoute⁵⁶ que plus « une organisation est floue dans ses modes de fonctionnement et plus chaque modalité structurelle est sujette à interprétation et par conséquent, potentiellement, à conflit. »

Matthieu Rochelle donne l'exemple de ce type de problèmes, qui peuvent se poser au sein même d'une équipe.

« Une autre conséquence en termes de gestion des ressources humaines est à relever : il s'agit de l'intégration d'une trentaine de nouveaux agents recrutés pour renforcer les équipes peu avant l'ouverture du bâtiment au public. Ceux-ci, par leurs profils particuliers et « atypiques » en bibliothèque départementale (médiateur culturel, médiateur en NTIC...) ont apporté avec profit leurs compétences au reste de l'équipe, qui de ce fait a nourri de nouvelles préoccupations et s'est engagée dans une nouvelle vision du métier. Par ailleurs, la rationalisation des moyens, l'harmonisation des pratiques des deux services, le glissement vers de nouveaux modes manageriaux, auront aussi sans doute pour résultat de modifier à terme leur culture respective⁵⁷. »

⁵³BERTRAND, A-M. « La formation des bibliothécaires : Forcément continue ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 2007, n° 5, p. 5-8. <<http://bbf.enssib.fr>> (consulté le 10 octobre 2008). Ce à quoi Jean-Louis Biard fait écho en disant : « Les conservateurs du patrimoine ou des bibliothèques doivent être en capacité et formés à porter l'action culturelle, à croiser les actions et les disciplines artistiques et autres dans un esprit d'ouverture. C'est ce qui nourrit leurs actions de médiation et de communication. Le travail du conservateur n'est pas que le travail scientifique, même si celui-ci est indispensable et indépassable. » Entretien avec Jean-Louis Biard du 7 novembre 2008.

⁵⁴MARSAN, C. *Gérer les conflits de personnes, de management, d'organisation*. p. 111 : « les conflits intergroupes ont pour particularité d'accentuer la cohésion interne de chaque groupe. »

⁵⁵Id., p. 128.

⁵⁶Ibid., p. 152.

⁵⁷ROCHELLE, M. *op. cit.*, p. 33-37.

Ces situations évoluent ainsi que le montre la description faite par Françoise Danset quelques mois plus tôt à propos de la même équipe qui venait de changer d'environnement :

« Les services se sont adaptés tant à la topographie des lieux qu'à leurs nouvelles missions, ce qui a demandé des créations de postes – 23 au total pour les deux services – adaptés aux nouvelles fonctions : animation culturelle et communication, documentation et accueil du public. Les organigrammes ont été remaniés. Le personnel de la BDP a dû en particulier se plier à l'usage de l'ascenseur et du monte-charge, faire des plannings de présence par niveaux, se familiariser avec un public de proximité, se concerter régulièrement avec les personnels des archives⁵⁸. »

L'utilisation du verbe « *se plier* » montre l'étendue à la fois de l'effort d'adaptation et d'une forme de renoncement. Ces changements de pratiques et de mentalité ont été finalement nombreux au cours de l'histoire des seules bibliothèques et de l'invention de la lecture publique, Anne-Marie Chartier et Jean Hébrard en notent un des traits les plus marquant à propos de l'équipe de la Bibliothèque publique d'information :

« le souci des lecteurs prend le pas sur le souci des livres⁵⁹. »

1.5. ÉLABORER UN PROJET COMMUN

Fixer à une structure, qui associe en un même lieu des établissements culturels ou d'autres services, un projet propre est une réponse connue aux problèmes que nous venons d'évoquer. Connue mais loin d'être apportée systématiquement. Pour reprendre le raisonnement de Christian Jacob⁶⁰, les sphères d'actions de ces établissements rassemblés en un même lieu demeurent bien souvent disjointes. Cela n'est pas choquant en soi, à moins d'avoir des penchants totalitaires, mais il est dommage que soit souvent esquivée la possibilité d'inventer une nouvelle sphère d'action, en tout les cas volontairement. On connaît l'offre, on connaît (on s'y emploie de plus en plus souvent) la demande, mais plus difficile est de cerner la réalité de l'utilisation de ces lieux par le public. Étudier la conjonction des sphères d'action et d'utilisation permettrait de vérifier s'il n'existe pas une ou plusieurs propositions sous-jacentes, en quelque sorte non voulues, mais néanmoins présentes.

Il reste qu'est souvent prise en compte l'importance de développer un ensemble d'actions élargissant le potentiel de l'offre. Comme le dit Viviane Cabanes :

« Il s'agit d'exhumer le trésor, de rendre accessible le gisement du savoir⁶¹. »

Il s'agit bien ici de projet, d'offre et d'action culturelle formalisés et partagés, et pas seulement de déclarations de principe qui risquent dans le pire des cas de faire l'économie à la fois de réflexion et d'application concrète. C'est le sens de la question de Jean Lauxerois à propos du Centre Georges Pompidou :

« à quelle modernité puise en vérité le Centre à sa formation ? Quelle part secrète d'utopie l'anime, notamment du côté de cette exigence récurrente de la « pluridisciplinarité » (ou interdisciplinarité) fondatrice ? N'y aurait-il pas, là

⁵⁸DANSET, F. « Les entrepôts du savoir : Archives et Bibliothèque départementale des Bouches-du-Rhône ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 2007, n° 1, p. 91-93. <<http://bbf.enssib.fr>> (consulté le 10 octobre 2008).

⁵⁹CHARTIER, A-M. ; HÉBRARD, J. *Discours sur la lecture : 1880-1980*.

⁶⁰JACOB, C. « Sphères d'action ». *Lieux de savoir : Espaces et communautés*. p. 846. « les lieux présentés, en effet, se définissent moins par des traits géographiques ou architecturaux que par la conjonction d'acteurs, d'institutions et d'instruments, temporaire ou durables, déterminée en tous cas par des tâches à accomplir, des fonctions à exercer, des missions à remplir. Ces lieux se caractérisent de manière abstraite : ils participent de l'infrastructure et du champ des opérations »

⁶¹*Le musée et la bibliothèque, vrais parents ou faux amis ? op. cit.* p. 181.

précisément, du côté de ce terme qui fonctionne tout à la fois et selon les circonstances comme un slogan, une menace, un vœu pieux, un alibi, un regret, une nostalgie, n'y aurait-il pas en effet un terrible impensé – terrible puisqu'il nomme et occulte à la fois la source des malentendus, des affrontements et des polémiques sur l'unité du Centre ? Ne serait-ce pas l'impensé qui rend possible l'idéologie d'une utopie⁶² ? »

Revenons à l'exemple des Champs Libres. L'élaboration du projet culturel a été tardive et celui-ci suffisamment disputé pour ne pas être validé par Edmond Hervé jusqu'à la fin de son mandat en mars 2008. Ce dernier souhaitait⁶³ que le nouvel équipement se charge « *d'informer, de coordonner, de compléter toutes les conférences, colloques, débats qui avaient lieu à Rennes et qui traitaient tout aussi bien de la personne que de la société* ». Son vœu est tout autant riche de portée que d'imprécisions, et son injonction « *Aux Champs Libres de l'assurer* » ressemble, à mon sens et regrettablement, beaucoup à un « débrouillez-vous ». Alors directeur des Affaires culturelles de la communauté d'agglomération, Jean-Louis Biard⁶⁴ témoigne que les trois directeurs du Musée de Bretagne, de l'Espace des sciences et de la Bibliothèque de Rennes Métropole souhaitaient un directeur des Champs libres (recruté seulement deux ans avant l'ouverture) dont le rôle soit borné à la gestion logistique et technique du bâtiment. Il y a eu, d'après lui, sur la question même de l'intitulé de ce poste de longues discussions. Il a fallu aussi beaucoup discuter pour faire admettre que soit préparé un projet culturel global et que les trois directeurs se chargent de leurs projets d'établissement, en ayant chacun leur propre feuille de route.

« Ils avaient peur de se faire bouffer, peur que le directeur des Champs Libres ait plus de moyens et plus de capacité d'intervention et une meilleure vision globale ».

Selon lui, le maître mot des acteurs culturels du projet des Champs Libres était « *synergie* » mais ce terme entendu dans le sens, non pas de l'action culturelle, mais du croisement des publics : les publics, parce que les établissements étaient rassemblés au sein des Champs Libres, passeraient forcément de l'un à l'autre, espéraient-ils.

Au niveau de la structure et des services qui la composent, l'engagement personnel, voire une certaine forme de foi ne sauraient suffire, comme en témoigne Jean-Marie Compte (médiathèque de Poitiers) à propos du partenariat entre la médiathèque de Poitiers et le Confort moderne.

« La sensibilisation du public de la médiathèque à la création artistique contemporaine est moins une affaire de conviction des équipes chargées de la médiation au quotidien qu'une question de volonté délibérée de tisser des liens entre des artistes et un public⁶⁵. »

Dans la mesure où il s'agit à chaque fois de dépasser le cadre d'action habituel de chaque partenaire, on peut s'attendre non seulement à une offre plus complète, plus riche, mais aussi véritablement nouvelle et enrichie, souligne Jean-Louis Déotte par le fait même de

⁶²LAUXEROIS, J. *op. cit.*, p 14.

⁶³VEILLARD, J-Y. *op. cit.* p172-173 Edmond Hervé écrit dans la postface : « *A la mi-temps des années 1990, j'avais l'idée d'un Institut Local de la Citoyenneté. Dans mon esprit, il s'agissait d'informer, de coordonner, de compléter toutes les conférences, colloques, débats qui avaient lieu à Rennes et qui traitaient tout aussi bien de la personne que de la société. J'estimais que l'OSCR devait se saisir de cette idée pour se rénover, assurer au mieux sa mission. Ceci ne se fit pas. Aux Champs Libres de l'assurer. Je suis heureux de voir, dans la programmation de ceux-ci, toute une série de rendez-vous : mardis de l'Espace des Sciences, soirées Champs Libres à..., champs contre champs, Images d'ici et d'ailleurs, rencontres avec..., café citoyen avec...* ». Le montage du projet fut empreint de quelques tensions au vu de ce que Jean-Yves Veillard raconte au jour le jour de l'évolution de ce chantier perçue depuis son poste de directeur du Musée de Bretagne.

⁶⁴Entretien avec Jean-Louis Biard du 7 novembre 2008.

⁶⁵Bibliothèques / Lieux d'art contemporain : *Quels partenariats ?* p. 99.

l'élargissement et de la confrontation des publics⁶⁶. Cette notion de projet partagé est reprise dans l'Hérault :

« Si les trois services sont répartis sur plusieurs niveaux et très distinctement identifiés, l'ensemble n'est pas conçu comme un lieu faisant coexister trois établissements côte à côte mais bien comme un espace à part entière, où archives, bibliothèque et office des sports, tout en se consacrant à leurs missions historiques, proposeront des services innovants et communs⁶⁷. »

On ne peut toutefois que prendre garde à ne pas sacrifier des partis pris et des nécessités liées aux missions de chaque service sous le seul prétexte de la nouveauté, ou - pour reprendre un credo qui fut celui du Centre Georges Pompidou - de la modernité⁶⁸. L'exercice est difficile mais l'histoire des bibliothèques publiques montre qu'il est négociable. Le passage de la bibliothèque à la médiathèque est en ce sens la démonstration que les bibliothèques, sur lesquelles on colle encore souvent des notions d'immobilisme et de conservatisme réductrices, sont, bien davantage que d'autres institutions, des éléments moteurs et puissamment constructeurs de changement.

« Parler de médiathèque à propos de la transformation de la bibliothèque municipale, c'est employer un terme compliqué pour exprimer une idée simple. Le mot désigne un établissement culturel ouvert au monde et sur le monde : lieu d'échanges, centre de ressources, regroupement de services et pôle d'excellence⁶⁹ »

Les bibliothèques sont particulièrement bien placées pour appréhender les enjeux et les intérêts publics de la mutualisation d'équipements comme elles l'ont été pour devenir médiathèques.

« Le présupposé politique qui fonde cette idée de départ est que les bibliothèques ont un rôle à jouer dans la société. Ce rôle ne peut être la simple satisfaction du public traditionnel, lettré, étudiant, qui fréquente spontanément des bibliothèques même vieillottes, rébarbatives et désargentées. Il est d'apporter à tous, sans exclusion d'âge, de statut scolaire, culturel ou économique, l'information, la formation et la culture. Toute la population doit pouvoir avoir accès à une information raisonnée, à un savoir partagé et à un patrimoine culturel collectif (...) l'ouverture à des supports nouveaux (non imprimés), la généralisation du libre accès, la gratuité, l'accueil par du personnel qualifié, l'animation culturelle⁷⁰. »

Ce rôle peut être relativement simple à mettre en place comme le fait de mettre à disposition ou de partager avec d'autres des locaux⁷¹. Il peut prendre la forme de partenariats a priori non

⁶⁶Le musée et la bibliothèque, vrais parents ou faux amis ? op. cit. p. 21 : « un public d'individus qui correspondent, qui s'entrechoquent, dont les arguments s'entrechoquent, qui argumentent. Donc, c'est un apprentissage de l'argumentation. C'est une formation du goût, où évidemment l'État a sa part. »

⁶⁷VILLENET-HAMEL, M. op. cit., p. 94-95.

⁶⁸BERTRAND, A-M. « La médiathèque questionnée » op. cit. « Mais ce succès public est ambigu. Car la satisfaction du public d'aujourd'hui peut aller à l'encontre de l'ambition et de l'identité-même de la bibliothèque. En quoi ? Dans la gestion du temps. »

⁶⁹COMPTE, J.M. Le Journal de la médiathèque, n° 1. Poitiers, 1992.

⁷⁰BERTRAND, A-M. « La médiathèque questionnée » op. cit.

⁷¹JACQUET-TRIBOULET, A. ; BONNET, V. op. cit., p. 57-63. « À cette conception à la fois pratique, ludique et séduisante de la bibliothèque s'ajoute une dimension de services. Chaque structure met à la disposition du public des locaux et du matériel. En effet, toutes les bibliothèques possèdent au moins une salle de réunion à disposition des institutions, associations, particuliers ou entreprises, dont le coût varie en fonction du statut du demandeur. C'est ainsi que la bibliothèque, lieu que l'on peut investir en fonction de ses besoins, demeure au cœur de la vie de la cité. »

perturbants⁷². Certains rapprochements sont même devenus si évidents qu'on hésite à les citer comme d'autres à les mettre en œuvre :

« Il n'est pas envisageable d'ouvrir une bibliothèque sans un espace café ou, pour le moins, sans machine à café. En général à proximité ou dans l'espace périodiques, ce lieu tout à la fois de détente, de rencontre et porteur de recettes financières, contribue à faire de la bibliothèque un espace de convivialité⁷³. »

Encore faut-il que ces opérations soient bien conduites.

Aux Champs Libres, un discours a finalement été élaboré pour assurer chaque équipe que leur spécificité, ainsi que leurs missions propres, garantiraient la diversité et le pluralisme de l'offre de l'établissement et que leur réunion au sein des Champs Libres donnerait naissance à de nouvelles perspectives de projets et de croisements disciplinaires. Les responsables politiques et administratifs affirment que le cœur du projet culturel des Champs Libres doit se situer à un point de rencontre et de convergence entre les projets spécifiques de chaque entité, qu'il ne peut évidemment les contredire, ni s'y substituer, ni s'y juxtaposer : il doit les mettre en perspective. Quant à la place hiérarchique de chacun, on notera que l'autorité du directeur des Champs ne s'exerce pas seule : il pilote un Comité de Programme qui réunit une fois par trimestre les directeurs d'entités ainsi que les responsables de sa propre direction (le responsable du Service du Développement Culturel, la responsable de la Programmation de la salle de conférences, les responsables des Services des Relations Extérieures, des Publics et Administratif). Quelques ajustements sont parfois nécessaires : le Service du Développement Culturel de la direction des Champs libres avait commandé une exposition pour l'installer dans l'escalier de la bibliothèque. Expliquons que cet escalier relie les différents plateaux et n'est accessible qu'une fois passé le hall d'accueil de la bibliothèque. C'est un espace de circulation « bibliothèque », mais de fait emprunté par d'autres personnes que les usagers de celle-ci : celles qui visitent le bâtiment⁷⁴, celles qui montent au dernier niveau, plateau du pôle patrimoine pour profiter de la vue panoramique sur la ville ou pour visiter (accès libre et gratuit) le Musée du Livre et des Lettres de l'écrivain et bibliophile Henri Pollès. Lors d'une réunion du Comité de programme⁷⁵, une discussion s'engage, l'équipe de la bibliothèque n'ayant pas été prévenue de cette initiative. Tout le monde tombe d'accord sur le fait que le choix des expositions en ce lieu devra être réfléchi, et concerté...

Il y a bien des territoires dans ces structures, territoires physiques, territoires de compétences et territoires intellectuels. Et la question de disposer du pouvoir, au moins, sur son territoire propre est l'objet de toutes les vigilances ; C'est bien parce qu'on touche là à un ressort essentiel que les projets de mutualisation doivent être mûrement pensés, préparés, négociés et organisés, et, peut-être, suffisamment originaux pour bousculer positivement les territoires connus.

⁷²BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE D'INFORMATION. *Projet d'établissement*. p. 4. Bruno Racine, président du Centre Pompidou écrit dans l'avant-propos : « la volonté de la bpi de contribuer très significativement au rayonnement national et international du Centre par son activité spécifique et exemplaire de grande bibliothèque publique comme par ses projets de partenariats renforcé avec les autres départements du Centre Pompidou. ». Voir aussi cet autre exemple à Échirolles cité dans CRIBIER-KOZYRA, M. « Proximité, réseau et partenariat ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 2008, n° 2, p. 58-59. <<http://bbf.enssib.fr>> (consulté le 10 octobre 2008) : « La troisième bibliothèque, située dans un équipement rayonnant rassemblant trois entrées, social, jeunesse et lecture publique, pourrait développer une offre de bureautique, d'accompagnement dans la recherche d'informations pratiques, de téléchargement de documents divers (texte, image, son) et accueillir ainsi des collaborations avec la Maison des écrits ou le DCAP autour de création de blogs, de musique assistée par ordinateur... » « Le DCAP (Développement culturel Art Poésie) a pour mission d'accompagner les jeunes dans leur créativité en les aidant à concrétiser leurs projets (musique, slam, graph, chanson...) en leur proposant un premier passage sur scène. » « La Maison des écrits est structurée autour de deux missions : d'une part, amener des publics éloignés de l'écrit à construire des projets personnels autour de son appropriation (récits de vie, ateliers d'écriture autour d'expositions d'illustrations originales, vacances culturelles pour les enfants du primaire...); d'autre part, former des acteurs (professionnels du social, de l'animation, de l'éducation...) à des actions de sensibilisation à l'écrit telles que l'animation d'ateliers d'écriture et la lecture à voix haute... ».

⁷³JACQUET-TRIBOULET, A. ; BONNET, V. *op. cit.*, p. 57-63.

⁷⁴Les Champs libres ont une véritable et assez conséquente attractivité touristique.

⁷⁵Le 8 avril 2008.

C'est pour vérifier les observations et les hypothèses que nous venons de développer que le projet d'une enquête a été construit. Qu'en est-il plus en détail dans les grandes villes française était la question à résoudre.

II/ Le recensement

Il s'agissait donc au départ de dresser un portrait des lieux où mutualiser avait peut-être davantage répondu à une volonté politique qu'à une contrainte économique. Je comptais appuyer fort simplement cette étude sur un recensement ciblé des équipements mutualisés. Les structures étudiées devaient :

- comprendre un bibliothèque de lecture publique ;
- être situées dans une ville de plus de 20 000 habitants ;
- présenter un lien fonctionnel entre, au moins, deux services (espaces communs et/ou personnels communs, etc.) ;
- être situées soit dans le même bâtiment, soit à proximité immédiate (même îlot).

Cette enquête avait pour rôle de permettre la vérification concrète et empirique des questionnements soulevés dans la première partie.

1. MÉTHODOLOGIE DU RECENSEMENT

Le risque d'être submergé par les données à traiter dans le temps imparti nécessitait de focaliser cette étude. Seul le territoire métropolitain a été pris en compte. Repérer les établissements mutualisés a nécessité plusieurs sources et méthodes qui ne sont pas sans avoir rencontré certaines limites : du fait de l'absence de réponses de la part de nombreux établissements, ce recensement ne peut prétendre à l'exhaustivité.

1.1 Le choix des critères

Définir un seuil de population répondait à l'espoir de tenter d'approcher les raisons pour lesquelles une collectivité territoriale qui a des moyens financiers et humains suffisants opte pour le rapprochement de deux ou plusieurs de ses services. L'intérêt réside donc davantage dans la part de volonté politique, que dans la tentative d'échapper par des économies d'échelle aux contraintes qui pèsent sur les collectivités moins importantes, disposant a priori de moins de ressources. Jean-Luc Gautier-Gentès⁷⁶ a déjà relevé qu'au-delà de 15 000 habitants le nombre de bibliothèques municipales incluses dans un centre culturel diminue. Pour se rattacher à une catégorisation partagée, la notion de ville moyenne⁷⁷ a été retenue comme limite inférieure. L'étude se borne donc aux établissements situés dans des communes de plus de 20 000 habitants. Ils peuvent appartenir à la commune siège ou à l'Établissement public de coopération intercommunal dont elle fait partie (Communauté de communes, Communauté

⁷⁶GAUTHIER-GENTES, J-L. *op. cit.*

⁷⁷La définition de ville moyenne est variable. L'Insee ne donne de définition ni à ville moyenne, ni à grande ville, terme qu'il emploie pourtant. La DIAC, préfère se rabattre sur la notion d'aire urbaine en l'occurrence de plus de 30 000 habitants. <http://www.diact.gouv.fr/fr/1/amenagement_du_territoire_44/villes_moyennes_334/travaux_preparatoires_335/une_nouvelle_problematique_802.html>. Pour la fédération des maires de villes moyennes, il s'agit des villes de plus de 20 000 habitants <<http://www.villesmoyennes.asso.fr/fr/La-FMVM>>. J'ai retenu ce seuil.

d'agglomération ou Communauté urbaine). Ce postulat est évidemment insatisfaisant dans l'absolu : un EPCI de 40 000 habitants peut installer une structure mutualisée destinée au territoire intercommunal dans une commune de moins de 20 000 habitants. On admettra que la tentation de centralité étant grande, ce cas-là ne doit pas être le plus répandu.

Si j'ai pris en considération les seules structures comprenant une bibliothèque de lecture publique, ce n'est pas par ostracisme, mais pour mieux cerner le problème et rester sur des questions touchant à la lecture publique. Les exemples de rapprochement entre Service Commun de Documentation et Bibliothèque Municipale n'entrent pas non plus dans le champ de cette étude. Cela peut être contesté mais ce type de rapprochement, s'il porte d'intéressants questionnements sur les personnels concernés, ne les met pas pour autant en confrontation et en situation de partage avec un autre métier. En outre, Muriel Penichon a consacré en mars 2008 à cette question son mémoire d'étude d'élève conservateur⁷⁸.

Par ailleurs, seuls les exemples d'une mutualisation fonctionnelle ont été visés car il ne s'agissait pas de traiter d'aménagement du territoire ou seulement d'accès à des services, mais bien d'organisation. Il ne s'agit pas seulement de dresser le constat que le public trouve, en un même lieu, l'accès à plusieurs équipements, mais aussi de s'attacher à une offre qui, fût-ce sur ses franges, mais au moins là, soit issue d'une pluralité d'acteurs.

Enfin, les structures considérées devaient être matériellement localisées en un même lieu. Ce critère répond en quelque sorte à ce que le précédent exclue. C'est l'accès à l'offre qui est ainsi singulier : on pourra se demander en quoi la coexistence physique influe sur la perception de l'offre et sur la reconnaissance identitaire des services.

1.2 Sélection et repérage

Il s'est agi d'abord de lister les villes concernées. L'institut national de la statistique et des études économiques publie pour les « grandes villes » les « *Estimations de population issues des enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2007*⁷⁹. » Ce tableau a permis d'extraire dans un tableur les villes de plus de 20 000 habitants (passant ainsi de 853 villes à 455). La première source utilisée pour le repérage ciblé a bien évidemment été l'article de Jean-Luc Gautier-Gentès, qui cite de nombreuses bibliothèques ; mais aussi d'autres sources bibliographiques. Le répertoire du Ministère de la Culture et de la Communication des bibliothèques publiques⁸⁰ a permis de compléter cette approche, toujours selon la méthode inaugurée par Jean-Luc Gautier-Gentès : l'adresse de la bibliothèque dans le répertoire peut laisser entrevoir le lien avec un autre service (Centre culturel par exemple).

⁷⁸ PENICHON, M. *De la collaboration à la mutualisation entre bibliothèques municipales et universitaires : un nouveau modèle pour l'avenir*. <<http://enssibal.enssib.fr/bibliotheque/documents/dcb/penichon-dcb16.pdf>> (consulté le 13/10/2008).

⁷⁹ Consultable sur le site de l'INSEE. <<http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/recensement/resultats/default.asp?page=grandes-villes.htm>>.

⁸⁰ Ministère de la Culture. *Adresses des bibliothèques publiques : bibliothèques départementales de prêt, bibliothèques municipales*. <<http://www.culture.gouv.fr/documentation/bibrep/pres.htm>>.

Les mailles de notre filet étaient encore trop larges : seulement 65 sites potentiels. Les conseillers du livre de l'ensemble des Directions régionales des affaires culturelles ont alors été sollicités. Beaucoup ont répondu rapidement, étendant ainsi le repérage. Chaque site potentiel (environ 90) a ensuite été l'objet d'une investigation par la consultation du site web de la commune ou de l'EPCI. Il s'agissait d'affiner la première approche, d'avoir une description minimale des structures, et de vérifier ou de collecter leurs coordonnées.

Après ce travail de pré-sélection, la liste de discussion *biblio.fr*⁸¹ a été requise pour demander à la communauté professionnelle si d'autres sites étaient connus. L'effet de cette annonce a été à la fois direct, avec les pistes données par de nouveaux interlocuteurs, et indirects en relançant l'attention de quelques personnes préalablement destinataires de la demande et provoquant ainsi leur réponse. Enfin, un questionnaire a été adressé par courriel aux établissements repérés.

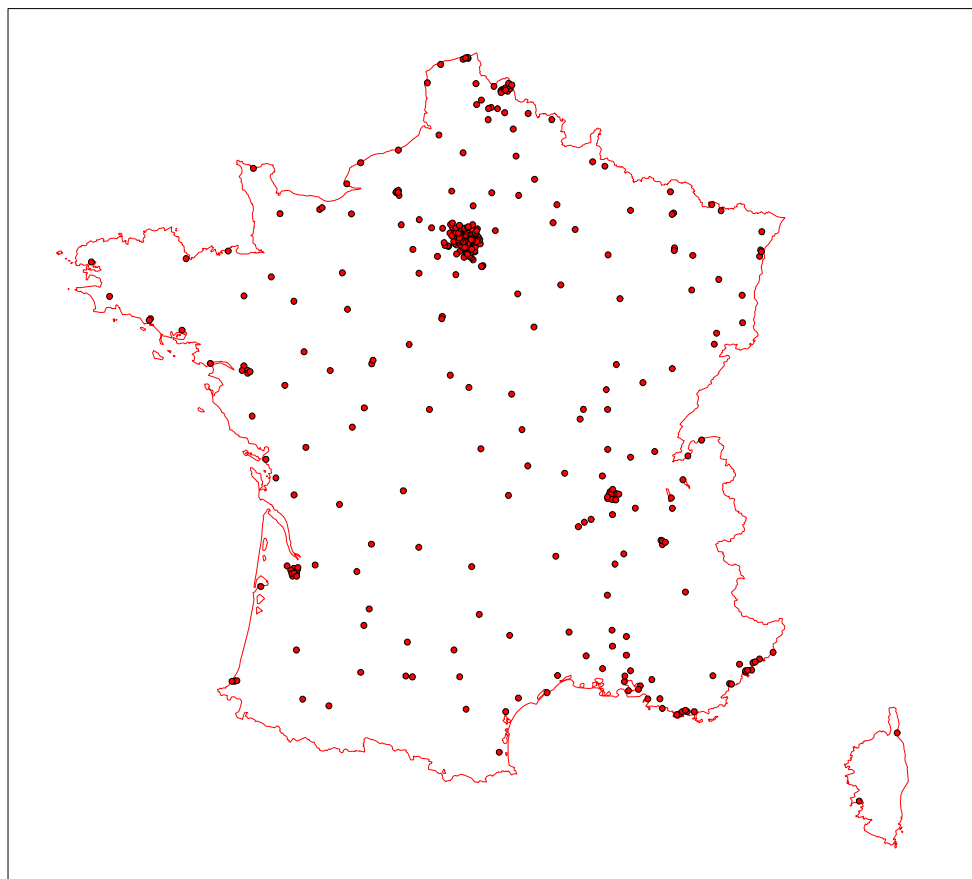
Pour adresser le questionnaire⁸², la question s'est posée de choisir quel était le destinataire le plus pertinent. L'interrogation portait sur la possibilité que le point de vue du chef d'un des établissements mutualisés soit partiel voire biaisé et ses réponses sur la structure influencées par sa position. D'un autre côté, il était probable que les directeurs des bibliothèques parties prenantes seraient peut-être davantage sensibilisés à une enquête émanant d'un élève de l'ENSSIB, que le directeur d'un théâtre par exemple. Le questionnaire a donc été envoyé le plus souvent au directeur des services culturels et à celui de la bibliothèque. Parfois, suite à un premier échange avec la collectivité, celle-ci indiquait le responsable le plus à même de répondre. En règle générale, l'adresse donnée était dans ce cas celle du directeur de la bibliothèque. Le délai de réponse écoulé, une relance par courriel a été envoyée à toutes les collectivités qui ne s'étaient pas manifestées.

Un tableur a servi à regrouper les informations au regard de la ville considérée : coordonnées de l'établissement, descriptions, réponses. Ces données ont ensuite été exploitées également grâce à un logiciel de cartographie.

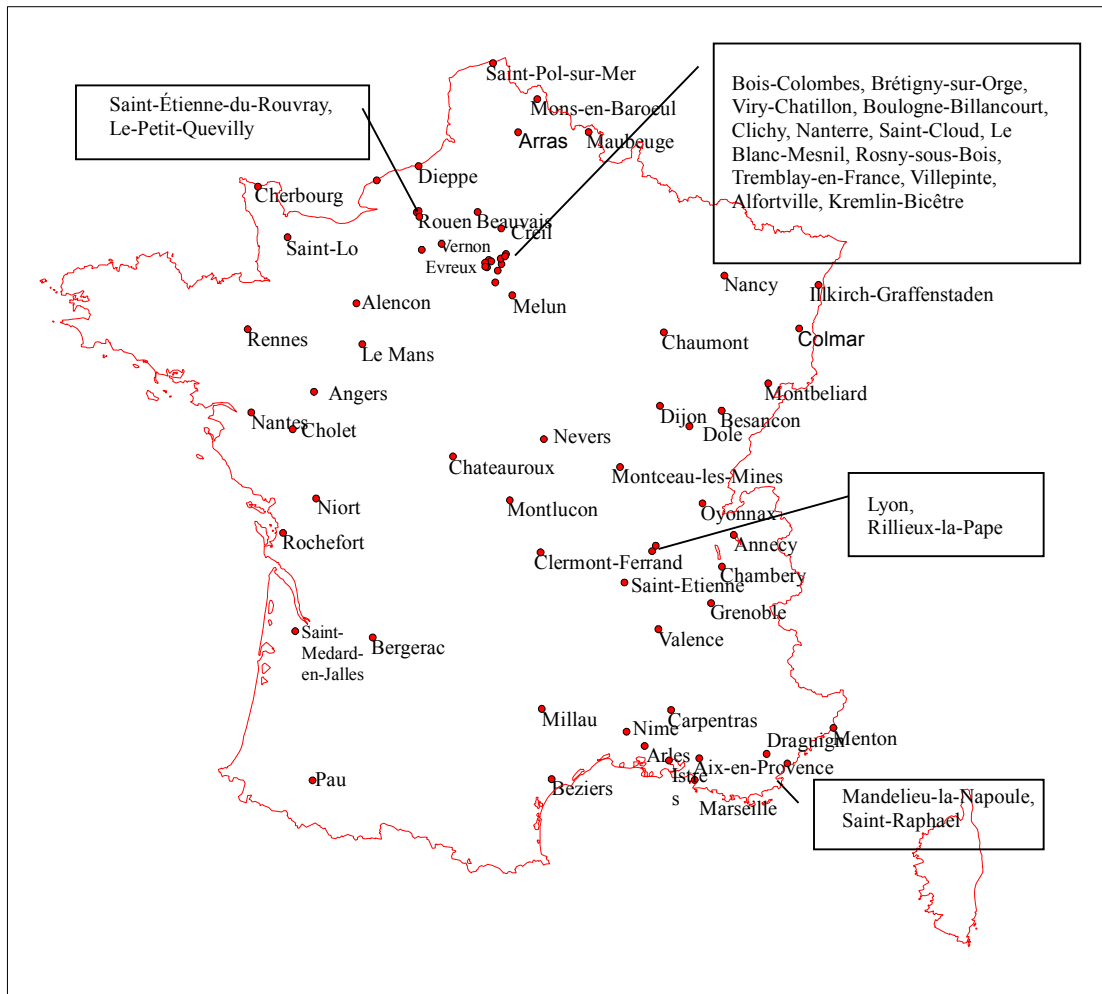
⁸¹<<https://listes.cru.fr/sympa/arc/biblio-fr>>.

⁸²Seuls les Champs Libres n'ont pas été destinataire de ce questionnaire dans la mesure où j'avais pu recueillir les éléments de réponse lors d'un stage en avril. Le séjour aux Champs Libres était un stage d'observation durant lequel j'ai été amené à participer à des réunions de travail internes à la Bibliothèque de Rennes Métropole mais également à d'autres regroupant les différents établissements de cette structure. Cela a également été l'occasion d'avoir des entretiens avec Alain Coquart, vice-président délégué au livre et à la lecture publique de Rennes Métropole, conseiller municipal de la ville de Rennes depuis 1995, et qui a ainsi pu suivre la genèse et l'aboutissement du projet, ainsi qu'avec Pierre Lungheretti, directeur des affaires culturelles de Rennes Métropole, Jacques Terrière, directeur des Champs libres, Michel Cabaret, directeur de l'Espace des sciences, Marine Bedel, directrice de la Bibliothèque de Rennes Métropole, et Jean-Paul Le Maguet, directeur du Musée de Bretagne.

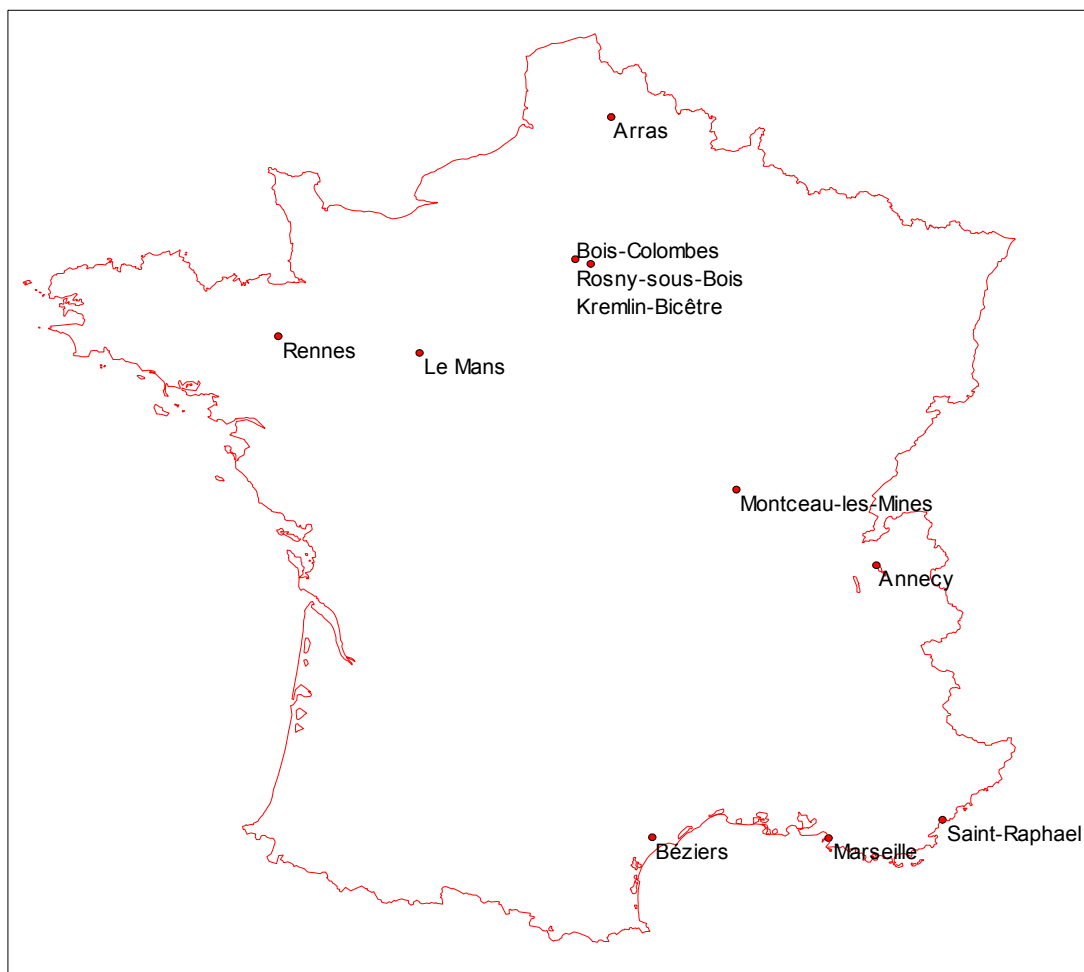
Répartition des villes de plus de 20 000 habitants en France métropolitaine



Villes de plus de 20 000 habitants avec des indices de structures mutualisées

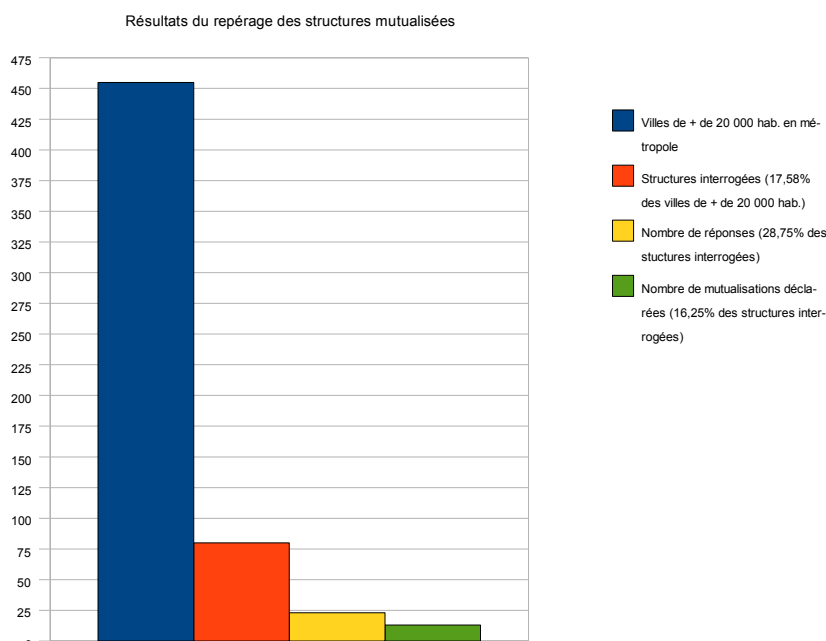


Villes de plus de 20 000 habitants ayant déclaré des structures mutualisées



2. RÉSULTATS DU RECENSEMENT

Le faible nombre de réponses a clairement montré les limites de cette méthode. L'envoi du questionnaire sans repérage préalable à l'ensemble des villes de plus de 20 000 habitants aurait peut-être été plus pertinent. On est en tous les cas encore assez loin de l'application de la charte Marianne et du respect des règles s'appliquant aux échanges entre usagers et administrations⁸³. Un peu plus de trois quart des collectivités contactées n'ont pas répondu, ni même accusé réception (80 structures repérées, 23 réponses). La méthode suivie aurait dû être complétée d'une relance téléphonique. Cela aurait demandé un temps considérable avec 57 établissements à relancer et des responsables peu disponibles.

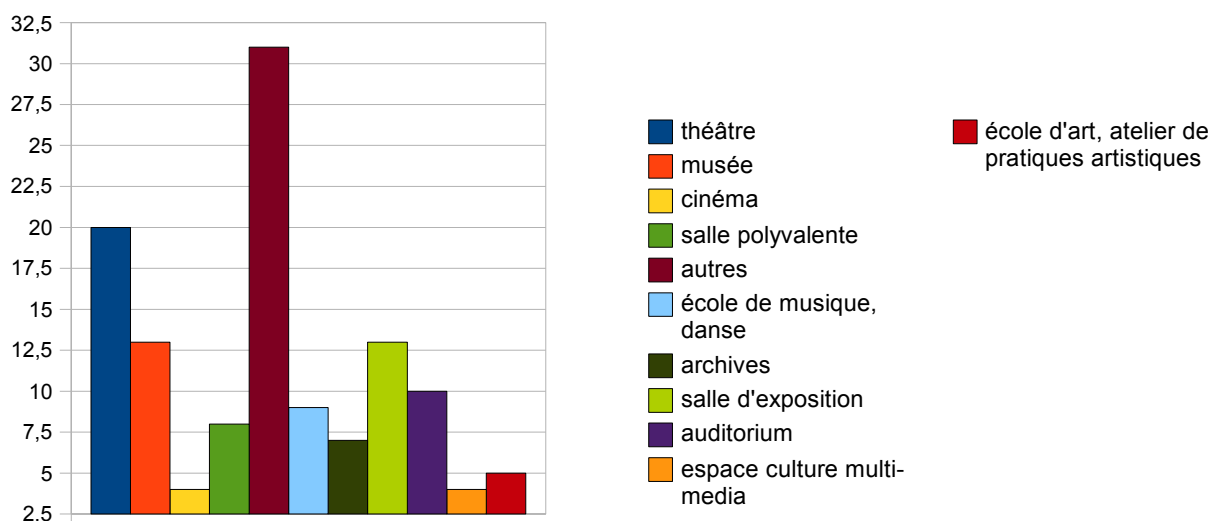


On notera ce qui peut n'être qu'une coïncidence. Des structures associant, au moins géographiquement et dans les documents de présentation, la bibliothèque à d'autres services existent dans 17,58% des villes de plus de 20 000 habitants. Les mutualisations effectivement déclarées dans les réponses à cette enquête représentent 15% des villes interrogées. Ce n'est pas suffisant pour avancer qu'il s'agit bien là de la représentation de la réalité, mais ce chiffre, un minimum de 15% des cas, mérite d'être considéré. Minimum, car sans vouloir citer un quelconque établissement, il apparaît que certaines structures n'ayant pas répondu à cette enquête réalisent pourtant bien les critères retenus.

⁸³ Ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives. <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000636232&dateTexte=>> . Ce texte prévoit que l'utilisateur reçoive au moins un accusé de réception de sa demande. Pour cette enquête, j'ai reçu moins d'accusés de réception que de réponses...

2.1 Les associations les plus fréquentes

Equipements fréquemment associés à la bibliothèque



Parmi les quatre-vingt-deux villes dans lesquelles a été repérée au moins une structure associant une bibliothèque à d'autres services, sans qu'il y ait nécessairement pour cela mutualisation, mais au moins simple rapprochement - sinon juxtaposition - géographique, les associations les plus fréquentes ont été listées. La catégorie « autres » recouvre des réalités très variées, de l'office de tourisme (Saint-Étienne), au centre d'insertion ou encore d'information jeunesse (Montbéliard) en passant par les bains-douches (Clichy). C'est donc en premier lieu le théâtre⁸⁴ qui est proche de la bibliothèque, suivi du musée⁸⁵ et de la salle d'exposition. Faudrait-il voir là comme une complémentaire troisième dimension à l'objet texte, la bibliothèque elle-même faisant symboliquement écho à l'espace théâtral ? Ces rapprochements de lieux de culture constituent-ils un large espace dramatique écrit dans la ville⁸⁶ ? Ce sont en tous les cas bien des espaces de (re)présentation plus que d'exercices pratiques qui dominent ce panorama. Les écoles d'art et les ateliers artistiques arrivent quantitativement après les salles d'exposition.

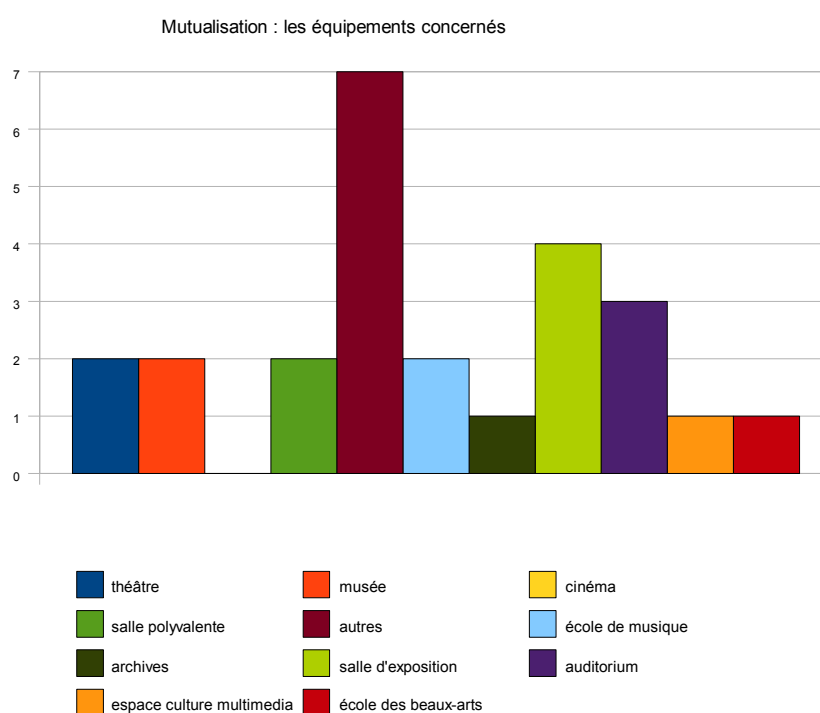
⁸⁴C'est le cas (ou sera le cas dès la réalisation du projet en cours) à Dieppe, Brétigny-sur-Orge, Tremblay-en-France, Béziers (BDP), Mons-en-Baroeul, Beauvais, Creil, Niort, Menton, Marseille, Saint-Etienne, Rillieux-la-Pape, Chambéry, et Annecy.

⁸⁵C'est ou ce sera prochainement le cas à Oullins, Carpentras, Rochefort, Cholet, Arras, Nîmes, Saint-Cloud, Boulogne-Billancourt, Rouen, Chaumont, Rennes, Saint-Lô, Alençon.

⁸⁶L'espace théâtral comprend acteurs et spectateurs, définissant entre eux un certain rapport. L'espace dramatique est une abstraction : il comprend les signes de la représentation mais aussi la spatialité virtuelle du texte, y compris ce qui est prévu comme hors scène.

2.2 Les structures se déclarant mutualisées

Notons tout d'abord que dans les villes prises en compte par cette enquête, les bibliothèques sont souvent constituées en réseau selon le schéma relativement classique de la médiathèque centrale et des bibliothèques annexes de quartier. Dans la mesure où les opérations de mutualisation sont davantage développées dans les petites villes, et touchent par conséquent des structures plus modestes, on aurait pu s'attendre à une sorte d'effet d'entraînement et à ce que la mutualisation touche davantage ces structures satellites que les centrales. Il semble qu'il n'en soit rien. Parmi les structures mutualisées, les centrales sont impliquées onze fois, les annexes trois fois.



Les types d'équipements sont d'autant plus réduits que le corpus recueilli est étroit. On peut cependant considérer quelques partenariats privilégiés que nous allons détailler.

2.2.1 Autour des bibliothèques et archives départementales

Voilà une implication récente et localisée pour l'heure dans le sud de la France avec un exemple déjà en place à Marseille et un projet en cours de réalisation à Montpellier. Ce sont des réalisations rendues sans doute possibles par l'évolution relativement récente des bibliothèques départementales, certaines après avoir ouvert leurs locaux aux bibliothécaires de leur réseau⁸⁷ (qui ne disposent plus du seul service bibliobus), ont également reçu, pour diverses raisons, directement le public⁸⁸. Ceci posé, concernant la masse de celui-ci autant pour les AD que pour les BDP, la conception et les modalités d'accueil sont effectivement plus faciles à rapprocher qu'avec une grosse bibliothèque municipale : les flux sont moins importants. Bien que relevant bien de deux spécialités distinctes, les métiers d'archiviste et de bibliothécaire ont également bien des points communs, au moins dans le signalement et la communication sur place. Il y a par contre un paradoxe à rapprocher un établissement, les archives, occupé à la conservation, et une bibliothèque départementale dont c'est loin d'être le souci premier. Une autre différence réside dans le fonctionnement vis à vis du territoire. Le BDP est destinée à rayonner sur le territoire départementale, à l'irriguer par ses dépôts de documents, alors que les AD sont dans une logique de centralité en collectant les archives sur le territoire pour les concentrer (après sélection heureusement) sur son site. Ces deux établissements peuvent assez souvent être amenés à travailler ensemble sur le montage et la diffusion d'expositions par exemple. Les AD ont généralement un atelier de reproduction (photo, numérisation), évidemment des originaux concernant notamment l'histoire locale, les BDP une politique de diffusion dans leur réseau. Autre exemple, on a vu récemment un partenariat entre BDP et AD sur la communication des registres d'État civil, les AD déposant la copie numérique des registres concernant un canton dans les bibliothèques les plus importantes du réseau départemental⁸⁹. Enfin, un Conseil Général n'a généralement pas beaucoup d'autres services culturels, et la nécessité de nouveaux locaux pour les AD a fait se multiplier les constructions ces dernières années. On verra cependant dans l'exemple héraultais qu'une mutualisation peut s'ouvrir à des partenaires de natures très différentes.

Conseil général des Bouches-du-Rhône : Marseille⁹⁰, intégration sélective

Tout d'abord à Marseille un exemple de mutualisation entre les Archives et la Bibliothèque Départementale des Bouches-du-Rhône (ABD). Elles ont en commun des espaces : l'auditorium, le hall d'exposition, le « *parvis des lettres* », le « *jardin de la lecture* », et le parking, ainsi que le matériel stocké pour la logistique et les expositions. Un service général commun est doté de personnel (douze agents) pour l'accueil, la sécurité, la maintenance et les finances. On est bien là dans la suite d'une histoire par rapport à la situation qui préexistait, où les deux services étaient « *très mal logés* ». Le directeur de la BDBR, Matthieu Rochelle, estime que le point de départ de cette mutualisation ressort davantage d'une proposition « *esthétique* » de l'architecte que d'une volonté institutionnelle. Dans un deuxième temps, notamment pour le calibrage des postes prévus pour l'ouverture, la mutualisation aurait été pensée surtout par souci d'économie.

⁸⁷C'est le cas notamment en Haute-Garonne et en Indre-et-Loire.

⁸⁸Exemple pour l'antenne de la Bibliothèque départementale de Touraine à Chinon, ou celle de la Bibliothèque départementale de Moselle à Bitché.

⁸⁹Exemple dans l'Aude, avec une première mise en place à Salles-sur-l'Hers en 2007.

⁹⁰Réponse du 22/10/2008.

Conseil Général de l'Hérault : Montpellier⁹¹, intégration sélective/complète

Deuxième exemple avec ce qu'est en train de réaliser le Conseil Général de l'Hérault à Montpellier en rassemblant dans le même bâtiment à l'échéance de 2011, sa bibliothèque départementale (la Direction départementale du livre et de la lecture), les Archives départementales et un « organisme associé » Hérault Sport. Une partie des espaces (salle polyvalente, salles de réunions, espace multimédia) sera commune. Le Conseil général réfléchit au projet de créer dans cette structure une quatrième entité chargée du projet d'établissement, de la gestion des parties communes, et de l'élaboration et de la coordination des projets communs. Les trois services sont actuellement à l'étroit dans leurs bâtiments respectifs. Le choix de la collectivité a donc été de créer un grand bâtiment culturel les regroupant. Et la DDLL précise qu'il ne s'agit pas de « *faire co-exister trois services (aux missions différentes, même s'il existe des points de convergence), mais impulser une vraie dynamique dans un bâtiment unique* ». Jean-Michel Paris⁹² explique qu'au sein de ce projet, le nouvel équipement de la DDLL est conçu comme la pierre angulaire du deuxième volet du schéma départemental de développement de la lecture publique. Le nouvel équipement va intégrer une médiathèque ouverte au public, et proposer au réseau trois fonds thématiques : le sport, l'architecture (la renommée de l'architecte Zaha Hadid à qui a été confié Pierres vives, et le bâtiment lui-même ont déterminé ce dernier choix) et l'éducation populaire qui fera le lien avec le projet global de la structure. Ce sera également un lieu pour accueillir des formations en direction des personnels travaillant avec les collégiens, les tout-petits, les personnes âgées, et les personnes en difficulté. On a là un exemple intéressant (et à suivre) de la détermination des missions des établissements en fonction du projet confié à la structure.

2.2.2 Autour d'une bibliothèque, d'un théâtre et/ou d'un musée

Les rapports entre théâtre et bibliothèque sont assez fascinant. L'une rassemble les écrits, l'autre les dit et les met en espace. Les résonances entre le fonds documentaire de la bibliothèque et le théâtre sont nombreuses, ce qui est bien normal, le théâtre touchant autant à la fiction qu'aux arts plastiques ou à l'histoire, mais les amateurs de théâtre apprécient aussi la presse critique. En outre, le lieu théâtre accueille d'autres forme de spectacle vivant : des concerts, de la danse. Évidemment le lien avec la phonothèque et son public existe de fait. Le public justement est un autre point commun. Si celui de la bibliothèque municipale est généralement plus large que celui du théâtre, celui de ce dernier est fortement représenté parmi les usagers de la bibliothèque. Pour les professionnels du spectacle, il ne s'agit pas que de disposer de documents sur l'histoire du costume, la scénographie ou du répertoire. Nombreux sont les metteurs en scènes qui travaillent sur des adaptations de romans, et la

⁹¹Réponse du 19/09/2008.

⁹²Entretien du 4 décembre 2008 avec Jean-Michel Paris, directeur du Pôle action, sport, culture, animation, loisir (PASCAL) du Conseil général de l'Hérault.

bibliothèque peut ainsi appuyer et être partie prenante, dans le repérage d'une sélection, du travail de création. De son côté, la politique d'animation d'une bibliothèque fait souvent appel à des comédiens pour des lectures, et pourrait plus souvent utilement recourir aux scénographes. L'existence d'une programmation, voire d'une troupe maison ou en résidence au théâtre dynamise l'offre d'animation de la bibliothèque. La mise en valeur d'un fonds de poésie, par exemple, semble peut-être plus simple avec des comédiens dans la place. Entre le théâtre qui fait vibrer le texte et la bibliothèque, les rapports sont donc nombreux. Notons aussi que généralement, ils sont tous les deux dans la sphère municipale ou intercommunale. Ils ont aussi affaire, contrairement au cas de figure précédent, à des flux de publics plus importants, ce qui peut permettre de rapprocher les équipements de l'accueil. L'équipe du théâtre municipal est également en général dotée d'un responsable communication qui peut être celui de la bibliothèque (conception des documents, contacts avec la presse, etc.). Et on l'oublie souvent, mais nombre de théâtres mènent des opérations de médiation notamment vis à vis de la jeunesse, mais aussi des publics éloignés, ce qui rejoint des problématiques de la lecture publique. La cafétéria, pour discuter après le spectacle, la salle d'actualité, pour se donner rendez-vous avant, peuvent être partagée. Par contre, le rythme et les horaires de travail sont habituellement décalés, le statut du personnel n'est pas le même.

Concernant les rapports entre bibliothèque et musée, on trouvera des apports essentiels dans l'ouvrage publié en 1997 : *Le Musée et la bibliothèque, vrais parents ou faux amis ?*⁹³ Il conviendrait aussi de préciser quel type de musée, on a à rapprocher de la bibliothèque. En tous les cas, on est généralement dans ce cas de figure dans le domaine municipal ou intercommunal, mais parfois dans un partenariat avec une association. Musée et bibliothèque sont concernés par des problématiques similaires : acquérir, conserver, restaurer ; les deux entités s'appuient sur la notion de collection, de signalement et de catalogue ; elles partagent le souci de signalétique et de communication ; elles organisent généralement des expositions et des conférences. Le personnel, sauf pour un musée privé, appartient à la filière culturelle. Un musée possède généralement une bibliothèque et un fonds documentaire, ouverts aux chercheurs et parfois plus largement, et un service de médiation. Mais surtout, les collections du musée, de quelque nature qu'elles soient, constituent une mise en relief, donnent des exemples concrets de ce dont traitent les documents de la bibliothèque. On peut lire les meilleures descriptions illustrées d'un métier à tisser, on apprendra toujours plus, voire on comprendra enfin, en voyant la machine. Le rapport intellectuel au savoir qu'offre la bibliothèque au travers du texte est indissociable de la confrontation physique, esthétique avec les œuvres matérielles. Musée et bibliothèque se nourrissent l'un de l'autre.

Annecy⁹⁴, intégration minimale

Le Centre Bonlieu a ouvert en 1981 et comprend, à côté d'espaces de commerces et bureaux, principalement trois grandes structures publiques ou parapubliques : la bibliothèque centrale d'agglomération, le théâtre (géré par une association labellisée scène nationale) et l'office de tourisme. La mutualisation concerne l'utilisation d'une salle de 60 / 80 places qui est partagée entre la bibliothèque et la scène nationale. Par ailleurs, une salle d'exposition existe également dans le Centre, mais elle est gérée par la Ville d'Annecy. Les équipements occupant le Centre Bonlieu peuvent en bénéficier quelques semaines par an. Comme le dit Christine Colas, directrice des bibliothèques d'Annecy : « *Il n'y a pas d'autres formes de mutualisation (il n'y en a jamais eu d'autres depuis 1981) ; il peut y avoir des collaborations entre les structures présentes dans le centre. Il s'agit d'une mutualisation minimale, n'appelant pas de commentaire particulier* »...

⁹³BLANC-MONTMAYEUR, Martine, et al. *op. cit.*

⁹⁴Réponse du 29/09/2008.

On mesure en tous les cas une première difficulté s'il s'agissait de dépasser le stade de l'intégration minimale. Elle consiste en la multiplicité des parties prenantes : commerçants, association, municipalité et communauté d'agglomération.

Arras⁹⁵, intégration sélective/complète

Dans un quartier de cette ville, c'est une annexe, la médiathèque Verlaine (850 m²) qui est associée au sein du Pôle au théâtre le Pharos (une salle de 150 places), à une « Salle des événements familiaux » et à une maison de quartier.

Le Pôle est un service culturel municipal placé sous l'autorité d'un directeur d'établissement directement rattaché à la Direction Culture et Fêtes. Le directeur du Pôle gère l'ensemble du projet et des équipes (médiathèque incluse). Les politiques d'accueil et d'acquisition sont gérées par le réseau des bibliothèques au sein de son projet d'établissement. Tous les services culturels et sociaux de la ville sont amenés à participer au projet du Pôle. Le Pôle culturel est issu d'une réflexion menée dans le quartier par les acteurs culturels et sociaux sur la place de la culture. Il est financé dans le cadre du dossier de l'Agence nationale de rénovation urbaine. En 2006 et 2007, la ville a conduit des études de faisabilité et de préfiguration menant en 2008 à l'inauguration de la nouvelle médiathèque et à la nomination d'un directeur. En 2009 et 2010, les études architecturales visant à la rénovation de l'ensemble Maison pour tous, Pharos et salle d'événements devraient être menées. Le projet culturel du pôle est également en cours d'écriture.

On voit dans cette structure des caractéristiques fortes, notamment l'aspect social, avec l'implication des services sociaux au côté des services culturels, y compris dans le montage du projet. En ce qui concerne l'organisation, c'est un des exemples d'une structuration hiérarchique ayant adopté une forte logique « projet de structure » avec un directeur pour l'ensemble alors même que la médiathèque appartient au réseau municipal.

Rennes : Les Champs Libres, intégration sélective/complète

A l'origine, la ville de Rennes avait décidé de reloger le Musée de Bretagne et de créer une nouvelle médiathèque centrale pour son réseau. L'idée de les rassembler sous un même toit est venue assez vite, en leur adjoignant un centre de culture scientifique, technique et industrielle géré par une association⁹⁶ dont l'activité nécessitait également de nouveaux locaux. Le projet a été long à mettre en œuvre, lancé par la Ville et finalement repris par la communauté d'agglomération, Rennes Métropole. C'est plutôt en phase finale qu'a été prise la décision d'instituer une direction des Champs Libres aux compétences plus large que la simple logistique et l'accueil dans le bâtiment. Un projet culturel propre à la structure est toujours en voie d'élaboration en plus des projets d'établissements de ses différentes composantes. Les Champs Libres fonctionnent depuis mars 2006 selon ces principes; Chaque établissement (Bibliothèque de Rennes Métropole, Musée de Bretagne, Espace des sciences) a son propre directeur, rattaché au même niveau que le directeur des Champs Libres au directeur des Affaires culturelles de la communauté d'agglomération. Les espaces mutualisés, c'est-à-dire dépendant directement de la direction des Champs libres, sont constitués du hall d'accueil et des circulations, d'une salle d'expositions et d'un auditorium. Ajoutons que la première manifestation concrète de cette mise en commun des trois composantes des Champs Libres, a

⁹⁵Réponse du 01/10/2008.

⁹⁶L'association Espace des sciences gère un budget annuel d'environ 4 millions d'euros dont environ 50 % proviennent de Rennes Métropole. Les autres pourvoyeurs sont le Conseil Régional de Bretagne, les Conseils Généraux d'Ille-et-Vilaine, du Finistère et des Côtes d'Armor, le ministère de la Recherche et la DRAC. Les autres ressources proviennent des droits d'entrée, des mises à disposition d'expositions, des abonnés, des partenariats privés et publics pour la coproduction d'expositions, des adhérents. L'association compte 23 emplois CDI (temps plein), 1 enseignant du second degré, elle fait appel pour ses animations et l'accueil du public à 21 vacataires à temps partiel en CDD (soit 7,5 ETP).

été l'exposition à compter du 4 juillet 2008 *Le roi Arthur, une légende en devenir*, montée en commun sur une proposition de la bibliothèque. En outre, ce travail en interne n'a pas occulté la question du partenariat et de l'action hors les murs puisque au moment de l'ouverture de l'exposition, l'université de Rennes 2 accueillait le 22e Congrès de la Société internationale arthurienne, rassemblant les spécialistes mondiaux de la légende. Enfin, le quartier lui-même est travaillé dans le sens d'un espace culturel avec la construction d'un cinéma, d'une salle de spectacle (le MusikHall qui succède au Liberté), d'une esplanade (Esplanade Charles-de-Gaulle) équipée pour accueillir des spectacles itinérants (cirques, etc.) et bordée par un centre d'information pour la jeunesse.

Une des questions importantes pour cette structure intercommunale est celle de sa projection et de son rayonnement territorial, notamment sur l'aire couverte par Rennes Métropole.

2.2.3 Autour d'une bibliothèque et d'une école de musique

On demeure avec ce cas de figure généralement dans les domaines municipaux et intercommunaux, avec en ce qui concernent les écoles de musique, une dominance des établissements intercommunaux, la compétence sur l'enseignement musical ayant été, dans le champs culturel, une des première à être prise en masse par les EPCI. Les rapports entre bibliothèque et école de musique entrent par nature dans les domaines de l'éducation et de la formation, et du public jeunesse. On pense bien sur à la documentation, à un fonds de partitions, aux liens avec la phonothèque. A ce propos, certaines, comme à la médiathèque José Cabanis à Toulouse, mettent à disposition des usagers des instruments de musique (claviers) ou un piano comme dans celle des Champs Libres, qui du coup propose aussi des récitals. On n'omettra pas, au minimum, de travailler sur les horaires d'ouverture, les élèves de l'école de musique étant généralement amenés par leurs parents, accompagnés de la fratrie pour lesquels la bibliothèque sera utilement et agréablement ouverte le temps des cours.

Bois-Colombe⁹⁷ : Centre Charlemagne, intégration minimale

Le Centre Charlemagne abrite une galerie d'art, la Médiathèque centrale et le Conservatoire municipal de musique. Il comprend des locaux pour des associations et une salle polyvalente; Il a été construit en 1986 pour accueillir initialement les nombreuses associations Loi 1901 existant à Bois-Colombes. Le Conservatoire de musique, puis en 1988 la Bibliothèque municipale, actuelle Médiathèque Jean-Monnet, y ont été installé. La configuration des locaux de ce centre offre la possibilité de la mutualisation d'une partie du personnel, de l'espace et du matériel, « *ce qui bien évidemment permet un fonctionnement plus économe* ». Ainsi le personnel de l'accueil téléphonique et de l'entretien est mutualisé tout comme une partie du matériel (tables, chaises, vitrines d'exposition). Cette structure ne possède pas de directeur commun, chaque service a son propre chef de service.

Le Kremlin-Bicêtre⁹⁸, intégration minimale

Cet équipement sera réalisé dans un futur proche (ouverture prévue en 2011) et rassemblera à terme deux services culturels : la médiathèque centrale et le Conservatoire de musique, théâtre et danse. La médiathèque est municipale et le conservatoire est un équipement transféré à la communauté d'agglomération du Val-de-Bievre (CAVB) depuis septembre 2005. Les deux services auront en commun l'auditorium et un étage de bureaux.

⁹⁷Réponse du 25/09/2008.

⁹⁸Réponse du 10/10/2008

Dans un premier temps, est prévue l'ouverture de la Médiathèque et de l'auditorium, qui sera situé au rez-de-chaussée de l'équipement, et ensuite celle du Conservatoire. Actuellement, ces deux équipements sont situés dans des locaux trop exigus pour leurs activités.

Le choix des élus a été de réaliser un bâtiment « *très moderne et contemporain* » sur une place publique qui sera créée face à un centre d'affaires et commercial qui ouvrira ses portes début 2010.

C'est bien l'aspect du renouvellement urbain qui prédomine dans ce projet où devront être gérés les rapports entre services communal et intercommunal.

Saint-Raphaël⁹⁹, intégration sélective/complète

Ouvert le 21 mars 2000, le Centre culturel municipal de Saint-Raphaël a été établi sur le site même de l'ancienne bibliothèque municipale, qui elle-même avait réutilisé les locaux d'une ancienne école communale. En 2004, une salle de spectacles de 309 places, située en bord de mer, à environ 500 mètres du Centre culturel, a été ouverte et lui a été rattachée au niveau fonctionnel. Le planning d'utilisation des espaces communs est tenu par la direction du Centre culturel. La partie technique, logistique, le gardiennage et le ménage en dépendent directement. Les locaux du Centre culturel abritent la Médiathèque, le Conservatoire à rayonnement communal et une salle d'exposition. L'accueil (encaissement des abonnements et distribution de la billetterie des animations) et le personnel de l'auditorium de 144 places sont mutualisés. Fabrice Viteau, le directeur du Centre culturel, affirme la mutualisation comme « *également une synergie dans la programmation, certaines manifestations mettant en jeu une transversalité des actions* ». Il explique la décision de mutualiser par plusieurs facteurs :

- Le Conservatoire à Rayonnement Communal, anciennement école de musique agréée, était situé dans une ancienne villa excentrée, difficilement accessible ;
- La commune ne disposait ni d'une salle de spectacle en centre-ville, ni d'un lieu d'exposition de qualité ;
- La topographie de la commune est particulière, disposant de peu d'espaces constructibles et avec un coût foncier très important ;
- La zone de l'ancienne bibliothèque concernée se situait dans le périmètre classé d'une église XIe siècle.

Selon lui, « *tous ces éléments plaidaient pour ériger un bâtiment unique, de 6.500 m², regroupant sur un lieu central, accessible et bien identifié les activités culturelles de la commune.* »

On notera ici la prégnance d'un élément moteur dans les décisions, parfois, de mutualiser : la plus ou moins grande latitude dont une commune dispose vis à vis du foncier. Une collectivité peut avoir les moyens financiers, mais avoir des contraintes fortes de place disponible, qui poussent à rassembler des établissements sur un seul emplacement.

⁹⁹Réponse du 27/10/2008

2.2.4 Autour d'une bibliothèque et d'autres types d'équipements

Rosny-sous-Bois¹⁰⁰ : autour d'une salle multimédia, intégration minimale

Le Centre Jean-Villar a été construit dans les années 70 pour regrouper les structures culturelles : bibliothèque, école d'arts plastiques, théâtre, centre sportif. Cependant chaque équipement est indépendant. Seule une salle multimédia est partagée entre la bibliothèque et l'école d'arts plastiques « *pour des raisons de coûts* ». Signalons qu'actuellement le théâtre est en cours de réhabilitation.

Le Mans¹⁰¹ : L'Espal, intégration sélective

La ville du Mans a décidé la construction d'un équipement culturel dans un quartier classé en Zone franche, comprenant une salle de spectacles, des espaces d'exposition (gérés par le Centre culturel Espal Epic), une médiathèque municipale et des services du Conseil général concernant la protection maternelle et infantile.

L'entrée principale du centre culturel est commune aux différents services. Une salle servant principalement à « l'heure du conte » et une salle audio vidéo sont mutualisées.

C'est une situation intéressante qui peut faire écho aux initiatives, lancées à la suite de l'association ACCES, concernant la sensibilisation des tout-petits et de leurs familles à la lecture. Les domaines de l'éducation, de la famille devraient être des terrains favorables au partenariat, qui nécessitera une coordination entre les deux collectivités municipale et départementale.

Nous avons réuni là des éléments qui permettent de préciser des modes d'organisation dans les villes de plus de 20 000 habitants. Le premier constat est la variété des situations ainsi que la coexistence possible de plusieurs partenaires institutionnels ou privés. La mutualisation n'est pas toujours interne à une administration. Il est également intéressant de regarder comment ces structures s'adressent à l'extérieur et communiquent.

2.3 L'affichage de la mutualisation

On l'a vu à ces rapides descriptifs, le degré de mutualisation dans les structures qui ont répondu à l'enquête est variable. Mais qu'en est-il de la façon de présenter ces structures au public ?

Quelques observations basées sur la consultation des sites Internet des collectivités, structures et établissements concernés permettent de constater que la discrétion semble prévaloir. Les

¹⁰⁰Réponse du 25/09/08.

¹⁰¹Réponse du 14/10/2008.

seules exceptions sont celles des Champs Libres de Rennes Métropole et du Centre culturel de Saint-Raphaël.

Dans le cas de ce dernier, la présentation globale du Centre culturel détaille bien les différents services sur les pages consacrées à ceux-ci sur le site de la municipalité, de même que sur le site propre de la médiathèque, les renvois d'informations et annonces de ce qui se passe dans les autres espaces sont nombreux¹⁰².

Mais l'exemple le plus abouti est celui du site Internet propre aux Champs libres¹⁰³ où c'est bien la structure qui constitue le cœur de la présentation du site qui décline ensuite la présentation des différents établissements.

Il n'y a, en dehors de ces deux exemples, de présentation d'ensemble que lorsqu'il s'agit de présenter le projet de construction de la structure, comme sur le site du Conseil Général de l'Hérault¹⁰⁴ ou celui du Kremlin-Bicêtre¹⁰⁵. Il conviendra de voir comment ces présentations évolueront lorsque ces structures fonctionneront.

Enfin, alors que les deux services disposent chacun de leur propre site Internet, c'est uniquement sur le site du Conseil général des Bouches-du-Rhône qu'est présentée une action commune entre les Archives départementales et la Bibliothèque départementale¹⁰⁶.

Dernière surprise, l'absence de communication de la Ville d'Arras sur le Pôle culturel Saint-Pôl. Surprise en effet, puisqu'il fait parti des seules structures, avec les Champs Libres et le Centre culturel de Saint-Raphaël, qui aient une direction commune et un projet culturel d'ensemble. Elles sont donc en position de parfaitement assumer et d'afficher leurs rôles et leurs ambitions.

Ce serait donc moins la localisation de plusieurs établissements dans une même structure, qui ferait qu'une entité commune apparaisse, que l'affirmation et la reconnaissance de son rôle¹⁰⁷. C'est peut-être intellectuellement rassurant, mais il serait intéressant de croiser avec la perception du public et celle des personnels. Il semble tout de même étonnant qu'un projet de politique culturelle soit si peu affirmé.

Si, après le contexte historique et la présentation des grands problèmes que peut poser la mutualisation, nous venons de voir quelques exemples d'organisation repérés par notre enquête, il nous reste à nous interroger sur la pertinence et la forme que pourrait revêtir l'intégration complète d'équipements culturels.

¹⁰²Voir le site du Centre culturel : <<http://www.ville-saintraphael.fr/culture/centre-culturel/index.html>> ou de la médiathèque : <<http://www.bm-saintraphael.fr/>>.

¹⁰³<<http://agenda.leschampslibres.fr/>>.

¹⁰⁴Présentation de *Pierres vives* : *Un nouveau quartier et un bâtiment d'exception* : <http://www.cg34.fr/accueil/pdf/Hors_S%E9rie_pierresvives.pdf>.

¹⁰⁵Présentation du projet de médiathèque sur le site de la commune : <<http://www.ville-kremlin-bicetre.fr/fm.htm>>.

¹⁰⁶*Le quartier écrit en italique* sur <<http://www.cg13.fr/modes-de-vie/culture/bibliotheque.html>>.

¹⁰⁷Le choix des noms est lui même significatif : Champs Libres annonce l'ouverture ; Pôle fait écho au nom du quartier Saint-Pôl et à son rôle de pivot ; Centre culturel est éloquent ; Centre Jean-Villar se réfère, mais uniquement pour les initiés, à la démocratisation culturelle. Nous sommes plus dubitatif pour le choix de Charlemagne...

III/ Vers une autre forme d'accès au savoir ?

Cette dernière partie propose un parcours entre des lieux de savoirs. Nombreux, surtout dans une grande ville, physiquement séparés même s'ils sont réunis dans un même bâtiment, ils dénotent par rapport à certaines pratiques actuelles ; Car, de plus en plus, les lieux de savoirs se retrouvent dans l'espace électronique virtuellement regroupés. La bibliothèque et le réseau Internet figurent parmi les lieux de savoir encyclopédique.

1. LA STRUCTURE MUTUALISÉE ENVISAGÉE COMME UNE DERNIÈRE ÉVOLUTION DES MÉDIATHÈQUES

Les équipements culturels évoluent. Pedro Garcia, directeur du *festival transnational des artistes de la rue de Chalon-sur-Saône*, estime même, pour sa part, que nous sommes entrés dans « l'ère du post équipement. »¹⁰⁸.

Au fil du temps, la bibliothèque est passée de savante à publique, s'est tournée vers la lecture publique et a fini par intégrer d'autres supports que le livre pour devenir médiathèque avec ses extensions vers d'autres -thèques : ludothèque, artothèque, etc.

De son côté, le réseau Internet a rendu possible, par une même fenêtre électronique, d'abord de juxtaposer des sites spécialisés. Puis ont été développées les encyclopédies numériques, les moteurs de recherche faisant d'Internet une grande encyclopédie avec les limites, les périls et les avantages que l'on connaît.

Mais que vient faire la mutualisation des équipements culturels dans cette (brève) histoire ? C'est que rassembler en un même lieu physique des établissements de savoir et de services me semble proche de ce qui se pratique sur la toile. À moins que celle-ci n'ait tout simplement réalisée, plus facilement, ce que d'aucuns s'efforçaient de faire matériellement. Il est frappant à la lecture du rapport de l'IFLA sur les tendances en matière de collaboration et de coopération de voir le nombre et la grande diversité de projets de coopération numérique¹⁰⁹.

Profitions donc de ces deux réalités - le développement des médiathèques et celui d'Internet - pour poursuivre une logique qui permet de passer de la juxtaposition à la mise en rapport.

Après Anne-Marie Delaune qui définissait en 1991 trois phases dans l'organisation des lieux de lecture publique¹¹⁰, ne peut-on pas en considérer une quatrième, déjà engagée, et qui serait celle de la structure mutualisée ? Et si Anne-Marie Bertrand demandait dans les mêmes

¹⁰⁸Propos tenus aux *Entretiens Territoriaux de Strasbourg 2008*, organisé par le CNFPT, atelier du 3 décembre : « La création artistique dans l'espace public, ou comment susciter de nouveaux imaginaires européens ».

¹⁰⁹IFLA. COMITE PERMANENT DE LA SECTION DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES. *op. cit.*

¹¹⁰DELAUNE, A-M. « La Médiathèque incertaine ». *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 1, 1991, p. 8-11. « Différentes phases sont perceptibles dans l'organisation même des lieux de la lecture publique. Première phase : la bibliothèque des Lettrés, à la fois musée et archives, qui a pour mission de conserver dans le souci d'instruire et doit bientôt prêter, et pour cela, diversifier ses collections. Elle sépare les livres et les lecteurs : magasin, salle de lecture, prêt indirect. Deuxième phase : la bibliothèque multifonctionnelle des Lettrés et des Illettrés, qui se voit chargée d'assurer la formation continue pour une meilleure insertion sociale, d'accueillir les citoyens en occupant leur temps de loisir, et enfin de diffuser les biens culturels et médiatiques. Elle répartit son public par tranches d'âge et les documents par support : sections adultes, " ado ", jeunes, et sections " thèques ", disco-, vidéo-, logi-, arto-... Troisième phase : la médiathèque, qui nous intéresse ici et qui semble à la recherche de " formes ouvertes ". En plus d'assumer toutes les missions précédemment dévolues aux bibliothèques, elle est chargée d'informer tout le monde de tout et de favoriser les rencontres des publics pour la meilleure convivialité possible dans la Cité. »

années¹¹¹ que l'on s'interroge sur la légitimité des documents présentés dans les médiathèques par rapport aux missions de celles-ci, on peut renouveler aujourd'hui la question. J'ai insisté précédemment sur la difficulté et l'importance de donner à une structure mutualisée un projet culturel (ou social ou éducatif, etc.). Il n'est pas incohérent de penser l'offre documentaire que propose de fait la structure mutualisée en fonction, non seulement des missions de chacun des établissements qui la compose, mais aussi de ce projet global.

Car la rencontre réfléchie fait, sauf exception ou goût pour l'absurde, davantage sens que la rencontre de hasard. Les expositions en sont un bon exemple. Ainsi la récente tenue de *Corpus delicti* dans le Palais de justice de Bruxelles¹¹², lieu inattendu pour une exposition s'il en est, provoque-t-elle une résonance forte et courageuse – notamment de la part de l'institution de la justice belge - sur les questions de culpabilité et de punition.

2. TRAVAILLER L'OFFRE, ET CONSIDÉRER L'INATTENDU

L'offre culturelle doit faire sens sur la place publique même si sa réception relève de choix individuels.

Dans une bibliothèque, nous dit Martine Blanc-Montmayeur¹¹³, existent des rites d'appropriation et de possession innombrables, tous personnels (la glose, la cachette, l'habitude d'avoir toujours la même place assise). Contrairement aux expositions, il est impossible d'imposer un parcours dans une bibliothèque.

« L'usager se le crée, le domine au risque de ne pas utiliser tout ce qu'on voudrait qu'il utilise, puisqu'il se repère dans des lieux connus, et donc à toute cette offre extraordinairement valorisante de la connaissance s'ajoute le côté rassurant, le côté sécurisant de cette offre, [des étagères, des documents, de leur épaisseur] (...) Même la saleté des livres est quelque part rassurante puisqu'elle indique la possession, que les livres qu'on lit ont déjà été lus par d'autres, qu'il y a une espèce de transmission du savoir. »

Je me souviens d'une exposition des sculptures de Ousmane Sow¹¹⁴. D'accès libre, sur un mail, elle avait attiré énormément de monde, et plus rare, cette disponibilité de l'accès aux œuvres, cette possibilité de les côtoyer en passant, même si l'on était pas venu pour cela, celle de pouvoir librement les revoir, avaient créé une véritable attention et un dialogue entre des personnes qui, sans doute, n'auraient pas évoqué leur visite à un musée, ou alors allusivement. Or là, en cette occasion, elles trouvaient à qui parler, en nombre, étaient peut-être rassurées, non pas par la saleté des sculptures - elles ne l'étaient pas - mais par le fait, comme le dit Martine Blanc-Montmayeur, qu'elles avaient un autre type de démonstration, que ces statues avaient été vues (lues) par d'autres.

« Mon expérience in situ m'a conduit à constater que souvent le lecteur n'avait pas besoin d'aide et qu'il ne venait pas nécessairement à la bibliothèque pour lire. Lors du colloque des 25 ans de la BPI, Martine Blanc-Montmayeur a rappelé que la subversion était un des pans de la démocratie culturelle dont on débattait alors, et que la bibliothèque publique devait peut-être accepter d'être l'un des lieux de « cette subversion légitime » des usages attendus ou prescrits¹¹⁵. »

¹¹¹BERTRAND, A-M. « La médiathèque questionnée ». *op. cit.*, « Est-ce que la question à poser ne serait pas celle de la légitimité des documents par rapport aux missions des bibliothèques ? »

¹¹²*Corpus delicti*, palais de justice de Bruxelles conçue par Florent Bex, ancien directeur du musée Mukha d'Anvers et Benoît Noël, président de Brussels Art Central (>21/11/2008). voir *Le Monde* du vendredi 7 novembre 2008, p. 24.

¹¹³*Le musée et la bibliothèque, vrais parents ou faux amis ? op. cit.* p. 227 et 228 : sur la perception physique de la bibliothèque.

¹¹⁴Exposition rétrospective tenue en 1999 place Jean Jaurès à Tours (Indre-et-Loire).

¹¹⁵ILLIEN, G. *op. cit.*, p. 59.

Celui qui entre dans la bibliothèque, le musée, le théâtre ou le cinéma a des motivations, des attentes, un usage et un comportement qui ne correspondent pas systématiquement, et heureusement, à ce pour quoi ces lieux et leurs contenus intellectuels ont été organisés. En lecture publique, le cloisonnement ou la fusion des sections adulte, adolescent, jeunesse, la séparation ou le mixage des supports sont l'objet de stratégies différentes en fonction des établissements, mais toujours subsiste cette part de subversion légitime décrite par Martine Blanc-Montmayeur. Finalement, celui qui entre s'accommode plutôt bien, mais certains pas du tout, de modèles à propos desquels les arguments favorables et leurs contraires sont légions. On peut donc considérer que le modèle n'est ni unique, ni figé. Mais, par contre, pour laisser une possibilité de subversion, il doit bien être précisé. Il ne s'agit pas de faire n'importe quoi sous prétexte de mutualiser, de mettre n'importe quelle toile en exposition à la bibliothèque, d'installer le guichet de n'importe quel autre service dans son hall d'accueil, mais bien de faire une proposition identifiable. Christian de Portzamparc a par exemple eu la bonne idée de donner à voir depuis la verrière de la bibliothèque des Champs libres, une partie du parcours de l'exposition permanente du Musée de Bretagne, en l'occurrence celle consacrée à la préhistoire. Singulièrement, ce point de vue est possible depuis le plateau musique de la bibliothèque. Ce n'est en soit pas gênant, mais on peut aussi se dire que, du côté du musée ou de celui de la bibliothèque, on est passé là à côté d'une occasion de faire sens.



Les Champs Libres. Rennes. Vue du plateau musique. Par la verrière se voient, à droite, les vitrines du Musée de Bretagne. Avec l'aimable autorisation de Nicolas Beudon.

3. PROVOQUER LA RENCONTRE

Il existe dans le monde animal et les relations sociales deux possibilités de rencontre : le hasard et la sollicitation.

Les tentatives ne manquent pas en architecture et en urbanisme de jouer avec les circulations pour assurer la mixité sociale. Que nous nous croisions, pas de doute. Mais quant à être ensemble, cela devient d'autant plus difficile que la carapace individuelle s'est dotée ces dernières années d'un certain nombre de perfectionnements. Dans la rue, nous sommes dans nos vêtements, dans nos pensées, mais aussi dans notre propre univers sonore (baladeur) ou dans une conversation téléphonique. L'osmose n'est pas facile. Selon la logique de la rue, récupérée par la galerie marchande, on peut aussi espérer qu'en faisant passer un quidam devant un lieu où il ne pensait pas entrer, il franchira peut-être la porte.

« Il est d'ailleurs assez remarquable que la bibliothèque bénéficie d'un accueil plus monumental que le reste du bâtiment. Non seulement la position de ce service, en angle de rue, est plus significative du fait de son architecture arrondie,

mais de plus, le vaste porche intégré dans le bâtiment mène aux autres services de l'Hôtel de ville tout en étant un passage obligé par la bibliothèque¹¹⁶. »

Les bibliothèques, comme d'autres lieux se sont ainsi données à voir. Paradoxe : en donnant à voir des lecteurs et des rayonnage de livres derrière une vitrine, on a fait un spectacle de ce qui n'en était pas un, alors que les lieux de spectacle, eux se sont bien gardés de livrer ainsi leurs intérieurs à tous les regards¹¹⁷, préférant jouer d'un autre parti de monumentalité, celle du sas, de la préservation du secret. Les usagers des bibliothèques passent de l'une à l'autre¹¹⁸, les cinéphiles connaissent plusieurs salles, les amateurs de théâtre aussi. Brasser les publics n'est pas évident à provoquer, mais ce peut être une réalité non perçue car de fait, l'impression de cette ségrégation vient de la difficulté à mesurer ces mouvements. Cependant la vitrine, le passage obligé, le regroupement dans un même bâtiment ne suffisent pas¹¹⁹. Fabrice Viteau, directeur du centre culturel de Saint-Raphaël l'a constaté.

« Ce qui fait notre force est, paradoxalement, notre point faible. La mutualisation des espaces ne crée pas nécessairement une rencontre des publics et tout notre travail de communication, depuis un an, consiste à attirer les lecteurs de la médiathèque en salle d'exposition, les parents des élèves de musique en médiathèque, les élèves en médiathèque jeunesse, tous les publics aux spectacles etc...

On se rend compte que les visiteurs ne se rendent souvent qu'à l'étage qui les intéresse.

Pour tenter de répondre, sont mises en place des actions transversales.

Dans cette optique, nous avons organisé en juin 2008 les premières journées « Portes ouvertes », avec des visites guidées, des animations « hors les murs », un accueil en extérieur...¹²⁰ »

Le public garde donc une large part d'initiative, et si l'on veut qu'il passe au sein de la structure mutualisée d'un établissement à un autre, il faut moins abattre les cloisons que donner envie et raisons de les traverser tout en se gardant du seul motif et de la seule satisfaction de voir du monde¹²¹.

4. NE PAS SE TRAVESTIR

La conquête des publics et d'une légitimité sociale nécessitent des bornes. Elles relèvent des missions des services publics, mais aussi de modèles symboliques.

Cette bibliothèque vitrine, avec ses plateaux peuplés de travées d'étagères où l'accent à longtermis été mis sur l'importance des flux (taux d'inscrits, nombre de documents prêtés), ne répondrait-elle pas à un vieux complexe de bibliothécaire ? Celui de sa réputation, celui d'une perception biaisée de son activité : il est celui qui lit, qui aime les livres. Le bibliothécaire a

¹¹⁶GUILBAUD, D. « La Haye : Bibliothèque municipale centrale » in MELOT, M. *Nouvelles Alexandries. op. cit.* p. 196.

¹¹⁷On me dira que c'est bien normal, autant pour des raisons économiques que techniques.

¹¹⁸PENICHON, M. *op. cit.* « Car, même si les tutelles sont distinctes, les publics eux se croisent volontiers, allant d'une bibliothèque à une autre sans se soucier de l'autorité dont elle dépend. »

¹¹⁹Les implantations d'établissements culturels sont parfois volontairement décalées par rapport aux pratiques habituelles. On connaît l'exemple grenoblois en matière de bibliothèque, on peut ajouter dans les théâtres Le Parvis à Tarbes, qui est dans un centre commercial. « Le Parvis bénéficie du label Scène Nationale depuis 1991. Il a la particularité d'être installé dans un grand centre commercial de l'agglomération tarbaise. Cette situation, au cœur de la vie sociale moderne, permet au Parvis de mener dans des conditions optimales son projet d'élargissement des publics et de lui offrir des services périphériques de qualité. En retour, l'audience importante du Parvis constitue pour son partenaire privé un vecteur très efficace pour établir une image d'entreprise citoyenne qui contribue, à travers sa participation à l'existence de la scène nationale, au développement culturel d'une communauté, l'agglomération tarbaise et le département des Hautes-Pyrénées. » <http://www.parvis.net/info_pratique.asp> (consulté le 1 décembre 2008).

¹²⁰Réponse du 27 octobre 2008.

¹²¹BERTRAND, A.-M. « La médiathèque questionnée ». *op. cit.* « En même temps, [ce modèle] porte en lui une contradiction interne entre ses présupposés politiques et leur traduction technique puisque faire venir le public n'est pas instruire le peuple. Cette contradiction n'est-elle pas lourde d'une dérive possible ? »

répondu depuis les années quatre-vingt, aidé par les architectes : son activité laborieuse est exposée, évidente. Elle pourrait désormais même se passer d'explications : visiblement il ne lit pas, il conseille, il prête, il range, il répare, il est devant un écran, etc. En outre, cette organisation spatiale n'est pas sans rappeler celle des centres commerciaux : le bibliothécaire apparaît ainsi bien de son temps, celui de la marchandise et des marchands. Cette conquête, quelque soit sa véracité et sa pertinence, n'ouvre-t-elle pas la porte à un repositionnement ? Maintenant que la fonction sociale, administrative et politique du bibliothécaire est assise¹²², cette exigence de reconnaissance ne peut-elle pas évoluer vers une symbiose avec les autres acteurs culturels ? C'est-à-dire que les professionnels de la culture cesseraient de saucissonner les usagers pour leur proposer une offre polymorphe. C'est fait en de nombreux lieux au travers de partenariats, et c'est bien souvent l'intention, en tous les cas le discours, attachée aux structures mutualisées. Mais on a vu aussi dans les maigres résultats de cette enquête que cela n'était pas systématique. Il y a manifestement davantage d'intégrations minimales que d'intégrations complètes.

Cette action culturelle polymorphe qui m'intéresse doit se préoccuper d'une considération essentielle. La culture ne s'ingère pas d'un seul coup.

« La disparition (silencieuse) des sections études d'une part, la pression d'un public nombreux et exigeant d'autre part, exposent les bibliothécaires à travailler dans l'urgence, le brouhaha et l'instant. Le risque est ainsi de privilégier les usagers les plus proches, les plus présents et les plus pressants. Les bibliothèques, telles les maisons d'édition, sont amenées à faire leur part « aux investissements risqués à long terme et aux investissements sûrs à court terme » et leur choix « des écrivains pour le temps long et des écrivains pour le temps court. »

« Faire un lecteur demande du temps : « Passer son temps à aider des générations nouvelles à s'approprier des écrits est un travail ininterrompu, où des générations de lecteurs transmettent à de nouveaux lecteurs leurs manières de lire autant que leurs savoirs du corpus. La lecture, ce ne sont pas les livres : c'est un acte, c'est une relation, une transmission qui prend du temps »

« Aider un lecteur à lire, à continuer à lire demande du temps¹²³. »

Du temps en effet, parce qu'il s'agit bien là d'appétit et de formation du goût. Soumise, comme ses usagers, à la pression du marché éditorial, la bibliothèque, qui mène en l'espèce une lutte de tous les jours au rythme de ses acquisitions, a tout intérêt à s'appuyer sur des institutions peut-être moins sensibles sur ce point. La majorité d'entre nous lira rarement un texte médiéval, mais s'arrêtera longuement devant une Pietà, regardera avec plaisir un film de Charlie Chaplin et profitera avec allégresse de *Carmen*... On ne reprochera pas autant au musée, même d'art contemporain, de ne pas avoir la dernière œuvre réalisée, ni à certains cinémas de ne pas projeter le dernier succès (pour peu que leur programmation soit riche), ni à l'opéra de ne pas monter la dernière création, alors que la bibliothèque qui n'aurait pas un minimum de romans récents (je ne parle pas des documentaires) serait disqualifiée. Entendons-nous bien, il ne s'agit pas de nier l'intérêt à ce qu'il y ait des nouveautés à la bibliothèques. Mais ce serait redonner un sens, peut-être en voie de s'estomper, que de rattacher la bibliothèque à des lieux moins sensibles au temps marchand. Jean-Louis Biard, qui n'estime pas suffisant d'espérer le croisement des publics, tient pour important que la programmation culturelle s'appuie sur le souci de formation du public, et que sa cohérence s'exerce donc dans le temps. Ce qui signifie qu'on peut revenir sur un sujet, jugé important, plusieurs fois, de différentes façons, dans différents cadres¹²⁴. En ce sens, une mutualisation

¹²²Encore faut-il rester prudent, j'ai eu à participer à un débat lors des derniers *Entretiens territoriaux de Strasbourg* organisés par le Centre national de la fonction publique territoriale dont le thème était « Pourquoi recruter un conservateur ? »

¹²³BERTRAND, A.-M. « La médiathèque questionnée ». *op. cit.*

¹²⁴Entretien avec Jean-Louis Biard du 7 novembre 2008.

avec intégration complète, c'est à dire projet, objectifs, et moyens partagés entre différents équipements culturels est une chance que certains ont préconisée et tentent de saisir depuis longtemps :

« la question précisément est aujourd'hui celle de l'unité du Centre, c'est-à-dire du principe dynamique de ses articulations, c'est-à-dire aussi de la signification de la culture et de son « institution ». ¹²⁵ »

Les opérations de mutualisation n'aboutissent pas toujours, en voilà un exemple, lors de la première tentative. Jean Lauxerois cite les propos de Dominique Bozo (président du Centre Pompidou du 28 août 1991 à sa mort en 1993) à la revue *Résonance* :

« le Centre n'a jamais correspondu aux discours : sur un simple plan pratique, dès le départ, les institutions étaient juxtaposées les unes aux autres au sein de la structure et faute de fédérateur, les consensus ne pouvaient se dégager ¹²⁶. »

5. RENZO PIANO ET RICHARD ROGERS, DES JÉSUITES ?

La question, qui est développée ici, a couru sans trop de succès pendant plusieurs siècles. Mais n'a-t-elle pas aujourd'hui davantage de pertinence ?

Nous avons rapporté l'analyse de Jean Lauxerois sur les origines saint-simoniennes du décloisonnement des activités culturelles. Mais, il a été également cité Claude Clément¹²⁷ qu'on ne peut soupçonner, ne serait-ce qu'à cause de la chronologie, d'être un adepte de Saint-Simon ! On a lu sa proposition de l'acceptation du mot musée, *« un cabinet où l'on aime à s'occuper des muses, c'est-à-dire se consacrer à la lecture ou la rédaction des livres, ou à d'autres méditations de ce type »*. Il précise :

« il faut non seulement avoir de bons livres en tous genres mais encore les outils sans lesquels on peut à peine comprendre les livres et fonder les sciences ; il faut de même des objets d'importance égale aux livres, objets qui nous permettent très largement de comprendre les mœurs et l'histoire des anciens. Il faut enfin d'autres éléments dont se délecte la curiosité de l'homme de sciences comme d'une nourriture faite pour l'esprit noble ¹²⁸. »

Bien sûr, Claude Clément nous parle depuis le lointain XVII^e siècle. Bien sûr, il considère l'esprit *« noble »* et les pratiques du lettré. Mais tout de même, cette confrontation du texte et de l'objet qui permet sa compréhension, de l'objet au texte qui permet sa mise en perspective est-elle uniquement un exercice de savant ? Ou bien un moyen de passer de l'instruction au savoir. Cela se limite-t-il à la seule compréhension d'ordre scientifique ?

« Il n'est pas vrai que qui que ce soit au monde ait jamais compris la musique parce qu'on lui a expliqué la Neuvième Symphonie. Que qui que ce soit au monde ait jamais aimé la poésie parce qu'on lui a expliqué Victor Hugo. Aimer la poésie, c'est qu'un garçon, fût-il quasi illettré, mais qui aime une femme, entende un jour : "lorsque nous dormirons tous deux dans l'attitude que donne aux morts pensifs la forme du tombeau" et qu'alors il sache ce qu'est un poète ¹²⁹. »

Certes la position d'André Malraux était optimiste¹³⁰ et a depuis été critiquée. Mais s'il s'agit d'installer un environnement visuel culturel, d'être confronté aux œuvres dans leurs différentes

¹²⁵ LAUXEROIS, J. *op. cit.*, p. 13.

¹²⁶ Id. p. 16. Il cite les propos tenus dans la revue de l'IRCAM, *Résonance* de juin 1993.

¹²⁷ Voir note 43.

¹²⁸ GASNAULT, P. *op. cit.*, p. 342.

¹²⁹ COMITE D'HISTOIRE DU MINISTERE DE LA CULTURE. *Les affaires culturelles au temps d'André Malraux, 1959-1969 : journées d'étude des 30 novembre et 1er décembre 1989*, p. 326. Discours d'André Malraux pour l'inauguration de la maison de la culture d'Amiens, 1969.

formes au sein même d'une structure, d'inscrire, en quelque sorte, le texte dans la troisième dimension, les structures mutualisées ont leur rôle à jouer. N'était-ce pas d'ailleurs ce que proposaient les architectes de Beaubourg en réaction aux querelles et jeux de pouvoir lors du travail de programmation du Centre ?

« pourquoi les livres d'art seraient-ils dans la bibliothèque, ou seulement les œuvres d'art dans le musée ? (...) Nous pensons que des choses passionnantes peuvent se produire quand différentes activités variées se rencontrent. Nous croyons qu'en imbriquant les activités et en offrant la flexibilité, on peut élargir la possibilité d'inter-action au-delà des limites conventionnelles...¹³¹ ».

Ce parti pris ne serait pas une façon de résoudre le manque de place, ni du côté des réserves des bibliothèques, ni de celles des musées, pas une solution donc mais une proposition qui n'a pas encore trouvé à ma connaissance de lieu d'expression convaincant. On jugera peut-être que la notion de collection, d'unité documentaire s'en trouverait perturbée. D'une part ce ne serait pas la première fois¹³², d'autre part cela ne se justifierait que dans le cadre d'un projet culturel résolument issu d'une démarche intellectuelle. Il est important de connaître l'histoire et l'itinéraire d'un document, quel qu'il soit, ainsi que la place qu'il occupe un temps dans une collection, sans pour cela qu'il soit nécessaire de figer son parcours historique.

6. CHERCHER UN MERVEILLEUX AUTRE TEMPS

« La vraie question n'est-elle pas là aujourd'hui : comment protéger nos bibliothèques de l'ogre de la vitesse et de la folie de l'éphémère, préserver cet espace de liberté, de gratuité intellectuelle, ce lieu des possibles ? Oui, comment ? Comment croire à la démocratie, comment sauvegarder ce généralisme qui nous honore et dont les bibliothèques de lecture publique sont un des derniers modèles, comment lutter contre les tentations du tout technologique et celle de la rationalisation à outrance, comment être moderne, efficace, médiatique, tout en gardant ce qui nous vient des savoir-faire de l'artisanat et des méthodes de l'apprentissage, cette lente transmission du savoir, cette humble construction permanente de la culture ?¹³³ »

¹³⁰André Malraux a maintes fois employé la notion de choc provoqué par la mise en présence d'un oeuvre. « *La métaphore du choc est une simplification de la conception de Kant pour qui l'art est une finalité sans fin opérant sans la médiation du concept. Le pouvoir de l'art lui vient alors d'une double qualité évoquée plus haut : résurrection et métamorphose. Mais ce pouvoir est loin d'être immédiat et il n'exerce pas ses effets sans une attention à l'œuvre qui est d'abord une attention cultivée. Le choc, sans une disposition qui s'éduque, a peu de chances d'inscrire une trace dans le psychisme et la sensibilité de celui qui le subit. La rencontre et le contact doivent être accompagnés, faute de quoi, ils risquent de ne concerner que ceux dont le rendez-vous avec l'œuvre a été inscrit dans l'agenda de leur condition sociale.* » CAUNE, J. « Une certaine idée de l'art » *La politique culturelle initiée par Malraux.* <<http://www.espacestems.net/document1262.html> > (consulté le 1 décembre 2008).

¹³¹SEGUILIN, J-P. *op. cit.*, p 77. Il rapporte là une déclaration des architectes Renzo Piano et Richard Rogers du 28 avril 1972.

¹³²MANDRESSI, R. « Espaces, institutions, artefacts. Figures des savoirs entre architectures et pratiques ». *op. cit.*, p 713. « *voilà les collections d'anatomie et d'histoire naturelle migrant de cabinets particuliers ou académiques en galerie muséales, démontées et remontées, voire dispersées ou partiellement détruites (...) diversement manipulées de tout temps selon les usages qu'on leur réserve : scientifiques, pédagogiques, éducatifs.* »

¹³³BERTRAND, A-M. « La médiathèque questionnée ». *op. cit.*

À ces questions d'Anne-Marie Bertrand, ne sera pas apporté de réponse. Mais plutôt un dernier commentaire. Les bibliothèques abritent depuis de nombreuses années bien d'autres choses que des textes. Elles ont élargi leur offre autant en contenus et en domaines qu'en supports. Elles ont ouvert depuis leurs locaux des passages électroniques vers d'autres ressources. Il existe aujourd'hui des bibliothèques sans livres, accessibles vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Le virtuel est entré dans les bibliothèques comme dans les foyers. Une virtualité qui n'est pas pur esprit, mais repose bien sur des réalités techniques et matérielles. L'évaporation en cours des enregistrements musicaux de leurs galettes, bientôt suivie de celle des vidéos va-t-elle provoquer un resserrement de l'offre des bibliothèques ? Les balbutiements du prêt de fichiers numériques n'ont pour l'instant pas abouti ; quant à la permission d'accéder à distance à des bases de données musicales (ou autres), elle renforce le risque soulevé par Michel Melot d'une perte d'identité de l'institution. De leur côté, des bibliothèques nationales, celle de France en tête, lancent sur Internet Europeana¹³⁴. Europeana met en regard des textes, des images, des films et des enregistrements sonores via un système de navigation par tags visuels et textuels. Il ne s'agit pas bien sûr de prétendre reproduire une telle collection virtuelle dans la réalité physique. Mais cette logique ne peut-elle pas trouver un écho par la mutualisation des équipements ? Ne serait-ce pas une belle réponse à la « *tentation du tout technologique* », une reconnaissance du « *savoir-faire de l'artisanat* », que de permettre le passage et la confrontation, côte à côte, des livres de la bibliothèques et des collections du musée¹³⁵, du fonds sur la formation et du bureau du conseiller d'orientation, du fonds de partition et de la salle de répétition¹³⁶ ?

¹³⁴« Le site d'Europeana a été momentanément inaccessible du fait de l'intérêt immense qu'il a suscité lors de son lancement (10 millions de hits par heure). » < <http://www.europeana.eu/portal/> > (consulté le 1 décembre 2008).

¹³⁵En matière d'art, les bibliothèques publiques n'exposent bien souvent que l'œuvre issu du « 1% culturel ».

¹³⁶Interrogé sur cette forme d'intégration complète, de mutualisation quasi poussée jusqu'à la fusion, Jean-Louis Biard dit qu'il l'envisagerait « dans une ville nouvelle, où puisse être inventé un nouveau mode de transmission des connaissances et des savoirs. Dans un espace où il n'y ait rien d'autre ». Entretien du 7 novembre 2008.



Conclusion

S'il est une évidence que notre réflexion finit par mettre en lumière au terme de ce mémoire, c'est bien celle-ci : nos lieux de savoirs auraient donc pu être autres. Ils n'ont pas toujours été conçus et appréhendés comme aujourd'hui en France. Sans doute le portage de la politique culturelle par l'État depuis les années 60 a-t-il favorisé une forme de standardisation, renforcée par la définition de métiers et la formation de plus en plus spécifique¹³⁷. A l'heure actuelle, les collectivités territoriales sont plus impliquées que jamais dans les politiques culturelles¹³⁸.

Les axes des politiques culturelles ont de multiples préférences locales, les formes d'organisation ont également évolué¹³⁹.

On a vu naître à la fin des années 70 des structures qui rapprochent des établissements culturels entre eux ou d'autres services publics ou privés.

Le modèle de Beaubourg et celui des *Maisons de la culture* prônées par André Malraux y est pour quelque chose sans doute. Pourtant, nous avons évoqué les accommodements du projet initial du Centre Georges Pompidou. De son côté le programme « *Maison de la culture* » a connu un faible développement.

Or, l'idée persiste dans notre pays. L'enquête que nous avons menée, même parcellaire, a bien prouvé que des tentatives sont toujours en cours pour réformer et rassembler les lieux de savoir¹⁴⁰. Dans les villes, la nécessité de rénover en concomitance plusieurs équipements, la densité du tissu urbain, l'espoir d'économie d'échelle poussent à mutualiser, une logique favorisée récemment par les mouvements de rationalisations intercommunales. En outre, lorsqu'il s'agit des établissements relevant d'une même collectivité, c'est l'opportunité d'améliorer le dialogue entre services. Des raisons donc qui, souvent, tiennent plus à la gestion qu'à des ambitions culturelles. Et pourtant, en quelques lieux, cela a été l'occasion, finalement assez rare, de construire un projet culturel original, dont le bénéfice rejaillit sur la collectivité.

Pour le public, cela a toujours été l'occasion de bénéficier d'un meilleur service, puisque la réalisation nouvelle correspond à une mise à niveau des équipements précédents ; mais l'offre ne change pas nécessairement les pratiques. Les témoins rencontrés pour ce travail sont bien conscients que le croisement des publics ne relève pas de la mécanique, et qu'il ne suffit pas de rassembler différents types d'établissements en un même lieu pour obtenir le mélange souhaité. Mais la confrontation ne peut qu'améliorer les relations, que ce soit entre générations ou entre amateurs de domaines différents.

Pour les personnels, la difficulté à s'extraire de la logique de son propre établissement, des normes et du langage de chaque profession est d'autant plus forte qu'un projet global n'est pas proposé. De leur côté, les cadres sont souvent de haut niveau à la fois intellectuel et

¹³⁷voir Le répertoire des métiers territoriaux sur le site du CNFPT [en ligne] <<http://www.cnfpt.fr/fr>> (consulté le 15 novembre 2008).

¹³⁸Les mini chiffres clés publiés par le Ministère de la Culture et de la Communication donnent une vue biaisée avec les chiffres de 2002 pour les collectivités et ceux de 2006 pour son budget propre [en ligne] <http://www2.culture.gouv.fr/deps/mini_chiff_2006/fr/acc-mini.htm> (consulté le 4 novembre 2008).

¹³⁹Il n'est qu'à voir, par exemple, le passage des Bibliothèques centrales de prêt de l'État aux Départements. Il a été le signal d'une floraison d'initiatives qui font que les Bibliothèques départementales de prêt s'inscrivent dans un paysage rénové d'une grande diversité.

¹⁴⁰Il serait intéressant, au-delà de ce mémoire, de rassembler les acteurs de ce mouvement pour confronter expériences et idées.

hiérarchique, ce qui ne semble pas toujours les prédisposer à partager le pouvoir. Pourtant les différents partenaires peuvent tirer profit des savoirs et des compétences professionnelles confrontées. Ainsi que le conseille justement Yves Alix :

« La bibliothèque n'étant pas seule dans le monde du savoir et de la culture, sachons nous tourner vers nos partenaires, pour confronter nos expériences et prendre les bonnes idées là où elles sont. Qui mieux que le libraire sait mettre en scène les livres, pour donner au passant l'envie de lire ? L'archiviste n'est-il pas là aussi pour nous aider à maîtriser les enjeux de l'accumulation de la mémoire ? Le scénographe et le conservateur du musée, travaillant de pair à la mise en valeur des œuvres, sont assurément les meilleurs guides pour réussir l'exposition de nos propres trésors et la dramaturgie de leur découverte. Et nos collègues documentalistes ont beaucoup à nous dire sur l'organisation de l'accès aux ressources en ligne¹⁴¹. »

Des projets communs sont susceptibles de toucher un public plus vaste, de favoriser la visibilité de chaque partenaire, et les compétences et moyens regroupés ne peuvent qu'améliorer le niveau de qualité des propositions. Encore faut-il que l'un des partenaires ne soit pas en position trop dominante et ne tire pas la politique de la structure vers celle de son établissement au détriment des autres. Ce déséquilibre peut avoir plusieurs origines : des moyens disparates, des envies inégales, un appétit de pouvoir.

Il existe pourtant un lieu de toutes les mutualisations (poussées jusqu'à l'ultime partage illégal des ressources), c'est Internet. Il n'y a plus dans ce domaine de réticences de principe, mais des inquiétudes, légitimes, de monopolisation.

Aussi avons-nous tenté de montrer que pour toutes ces raisons, et foncièrement en rapport avec cette dernière, la mutualisation, dans sa forme la plus aboutie qu'est l'intégration complète, est une réponse riche à la volonté de démocratisation culturelle, et à la parcellisation de l'accès aux savoirs. Des lieux tangibles de sociabilisation, de familiarisation concrète avec les objets culturels, des lieux de partage d'expériences sont plus que jamais nécessaires. Il ne s'agit pas seulement d'établir des ponts entre bibliothèque, théâtre, musée, archive, etc. mais bien d'embarquer dans un même navire pour une destination commune.

¹⁴¹ ALIX, Yves, « Le théâtre du savoir », Bulletin des bibliothèques de France, 2008, n° 4, p. 1 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> (consulté le 19 septembre 2008).

Bibliographie et ressources

Le partenariat et la mutualisation (documents imprimés et numériques) :

ALIX, Yves, « Le théâtre du savoir », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2008, n° 4, p. 1. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> (consulté le 19 septembre 2008).

AROT, Dominique. *Les partenariats des bibliothèques*. avec la collab. de Sabrina Guadagna, Marc Sagaert, Françoise Lerouge. Paris : Association pour la diffusion de la pensée française ; Villeurbanne(Rhône) : Presses de l'enssib, 2002. 367 p. ISBN 2-910227-47-2 enssib.2-911127-92-7 adpaf.

BLANC-MONTMAYEUR, Martine. Voir *Le Musée et la bibliothèque, vrais parents ou faux amis ?*

COMPTE, Jean-Marie. *Le Journal de la médiathèque*, n° 1. Poitiers, 1992.

CRIBIER-KOZYRA, Martine, « Proximité, réseau et partenariat », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2008, n° 2, p. 58-59. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> (consulté le 10 octobre 2008).

DANSET, Françoise, « Les entrepôts du savoir : Archives et Bibliothèque départementale des Bouches-du-Rhône », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2007, n° 1, p. 91-93. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> (consulté le 10 octobre 2008).

DEOTTE, Jean-Louis. Voir *Le musée et la bibliothèque, vrais parents ou faux amis ?*

FEDERATION FRANCAISE POUR LA COOPERATION DES BIBLIOTHEQUES, DES METIERS DU LIVRE ET DE LA DOCUMENTATION. *Bibliothèques - lieux d'art contemporain quels partenariats ? : [université d'été de Vassivière du 30 août au 2 septembre 1999]*. Paris : FFCB ; Limoges : ALCOL, 2001. 143 p. ISBN 2-907420-79-8.

GAUTIER-GENTES, Jean-Luc. « Figures de la polyvalence : regroupement de services et équipements culturels incluant une bibliothèque municipale », *Bulletin des bibliothèques de France*, février 2004. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> (consulté le 11 avril 2008).

HERVE, Edmond. Voir VEILLARD, Jean-Yves. *op. cit.* p. 172, 173.

« Chronologies », *Centre Pompidou : trente ans d'histoire*. [en ligne] <<http://www.centrepompidou.fr/archives/chronologies/institution.html#11>> (consulté en ligne le 27 novembre 2008).

IFLA. COMITE PERMANENT DE LA SECTION DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES. *Bibliothèques publiques, archives et musées : Tendances en matière de collaboration et de coopération*. 2008. Rapports professionnels de l'IFLA, Nr 109. [en ligne] <<http://www.ifla.org/VII/s8/pub/Profrep109.pdf>> (consulté le 2 octobre 2008).

ILLIEN, Gildas. *Mutations et réorganisation de la Bibliothèque publique d'information*. Mémoire de diplôme de conservateur de bibliothèque, sous la direction d'Isabelle Dussert-Carbone. 2002.

LAUXEROIS, Jean. *L'Utopie Beaubourg, vingt ans après*. Paris : BPI/Centre Pompidou, 1996. 204 p. ISBN 2-8424-6007-3.

Le musée et la bibliothèque, vrais parents ou faux amis ? Bibliothèque publique d'information-Centre Georges Pompidou, 1997. 243 p. ISBN 2-84246-016-2.

PENICHON, Muriel. *De la collaboration à la mutualisation entre bibliothèques municipales et universitaires un nouveau modèle pour l'avenir*. Mémoire de diplôme de conservateur de bibliothèque, sous la direction d'Anne-Marie Bernard, 2008. [en ligne] <<http://enssibal.enssib.fr/bibliotheque/documents/dcb/penichon-dcb16.pdf>> (consulté le 13 octobre 2008).

Projet d'établissement Bibliothèque publique d'information ; responsable de la pub. : Gérald Grunberg ; préf. : Eric Gross. : Paris : Centre Pompidou Bibliothèque publique d'information, 2004. 76 p.

ROCHELLE, Matthieu. « Archives et bibliothèque : une mise en scène commune ? », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2008, n° 4, p. 33-37.

SAINSOT, Alain ; GALAUD, Nicolas. « Le projet de nouveau pôle documentaire municipal et universitaire de Brest », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2007, n° 1, p. 65-67. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> (consulté le 10 octobre 2008).

SEGUIN, Jean-Pierre. *Comment est née la bpi : invention de la médiathèque*. Paris : Bibliothèque publique d'information, 1987. 129 p. ISBN 2-902706-14-6.

VEILLARD, Jean-Yves. *Les champs libres naissance d'un projet culturel : cahiers d'un conservateur 1985-2001*. Avant-propos de Michel Denis ; introduction d'Elsa Chevalier ; postface d'Edmond Hervé. Rennes : Apogée, DL 2006. 191 p. ISBN 2-84398-224-3.

VILLENET-HAMEL, Mélanie. « Pierres vives : Le projet de pôle culturel et sportif du département de l'Hérault », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2007, n° 1, p. 94-95. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> (consulté le 10 octobre 2008).

Sur le rôle des bibliothèques (documents imprimés et numériques) :

BERTRAND, Anne-Marie. « La médiathèque questionnée », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1994, tome 39, n°2. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> (consulté le 28/11/08).

CHARTIER, Anne-Marie ; HÉBRARD, Jean. *Discours sur la lecture : 1880-1980*. Paris : BPI-Centre Pompidou : Fayard, 2000. 762 p. Les Nouvelles études historiques. ISBN 2-213-60735-4.

DELAUNE, Anne-Marie. « La Médiathèque incertaine ». *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 1, 1991, p. 8-11. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> (consulté le 14 novembre 2008).

GASNAULT, Pierre. *Histoire des bibliothèques françaises : 2, Les bibliothèques sous l'Ancien Régime, 1530-1789*. Paris : Promodis : Ed. du Cercle de la Librairie, XV-547 p. ISBN 2-903181-68-3.

JACQUET-TRIBOULET, Amandine ; BONNET, Vincent. « Les bibliothèques publiques aux Pays-Bas », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2008, n° 1. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> (consulté le 10 octobre 2008).

Autres thèmes (documents imprimés et numériques) :

CAUNE, Jean. *Une certaine idée de l'art*. [en ligne] <<http://www.espacestems.net/document1262.html>> (consulté le 1 décembre 2008).

COMITE D'HISTOIRE DU MINISTERE DE LA CULTURE. *Les affaires culturelles au temps d'André Malraux, 1959-1969 : journées d'étude des 30 novembre et 1er décembre 1989*. Paris : la Documentation française, 1996. 508 p. ISBN 2-11-003674-5.

GUILBAUD, Didier. « La Haye : Bibliothèque municipale centrale » voir MELOT, Michel p. 196.

HOUDART, Sophie. « Un monde à soi ou les espaces privés de la pensée ». Voir *Lieux de savoir : 1, Espaces et communautés*. p 363-370.

JACOB, Christian. « Sphères d'action ». Voir *Lieux de savoir : Espaces et communautés*. p. 846.

Lieux de savoir : 1, Espaces et communautés. Sous la direction de Christian Jacob. Paris : Albin Michel, 2007. 1277 p. ISBN 978-2-226-17904-3.

MANDRESSI, R. « Espaces, institutions, artefacts. Figures des savoirs entre architectures et pratiques ». Voir *Lieux de savoir : Espaces et communautés*. p 713.

MARSAN, Christine. *Gérer les conflits de personnes, de management, d'organisation*. Paris : Dunod, 2005. 231 p. ISBN 2-10-006725-7.

MELOT, Michel (dir.). *Nouvelles Alexandries : les grands chantiers de bibliothèques dans le monde*. Paris : Electre-Cercle de la librairie, 1996. 399 p. ISBN 2-7654-0619-7.

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. *Adresses des bibliothèques publiques : bibliothèques départementales de prêt, bibliothèques municipales*. [en ligne] <<http://www.culture.gouv.fr/documentation/bibrep/pres.htm>>

LE MONDE du vendredi 7 novembre 2008, p. 24. article « Corpus delicti ».

Ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives. [en ligne] <<http://www.legifrance.gouv.fr>>.

PÉLISSIER, A. ; POUSSE, J.F. « De la nature du plan », *Techniques et architecture*, n°384, 1989.

QUEYRANNE, Jean-Jack. *Pour la culture de Jean Vilar à Bénabar : réussir la suite de l'histoire*. Lyon : S. Bachès, 2007. 115 p. ISBN 978-2-915266-68-9.

SARKOZY, Nicolas. *Lettre de mission de M. Nicolas SARKOZY, Président de la République, adressée à Mme Christine Albanel, Ministre de la Culture et de la communication*. 1 août 2007. [en ligne] <<http://www.elysee.fr/elysee/elysee.fr/francais/interventions/2007/juillet>> rubrique « lettre de mission » (consulté le 30 novembre 2008).

Sites Internet, services en ligne utilisés en dehors du recensement pour des compléments d'informations :

- BIBLIO-FR
<<https://listes.cru.fr/sympa/arc/biblio-fr>>
- CONSEIL GENERAL DE L'HERAULT
<http://www.cg34.fr/accueil/pdf/Hors_S%E9rie_pierresvives.pdf>
- CONSEIL GENERAL DES BOUCHES-DU-RHONE
<<http://www.cg13.fr/modes-de-vie/culture/bibliotheque.html>>
- DIACT (Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires)
<http://www.diact.gouv.fr/fr_1/amenagement_du_territoire_44/villes_moyennes_334/travaux_preparatoires_335/une_nouvelle_problematique_802.html>
- EUROPEANA
<<http://www.europeana.eu/portal/>> consulté le 1 décembre 2008.
- FMVM (Fédération des maires des villes moyennes)
<<http://www.villesmoyennes.asso.fr/fr/La-FMVM>>
- INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques)
<<http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/recensement/resultats/default.asp?page=grandes-villes.htm>>
- LE KREMLIN-BICETRE. Mairie
<<http://www.ville-kremlin-bicetre.fr/frm.htm>>
- PAU. Le Parvis
<http://www.parvis.net/info_pratique.asp>
- RENNES METROPOLE. Communauté d'agglomération. Les Champs Libres
<<http://agenda.leschampslibres.fr/>>
- SAINT-RAPHAEL.
Centre culturel municipal.
<<http://www.ville-saintraphael.fr/culture/centre-culturel/index.html>>
Médiathèque municipale.
<<http://www.bm-saintraphael.fr/>>

Personnes interrogées :

BEDEL, Martine, directrice de la Bibliothèque de Rennes Métropole. 2 avril 2008 à Rennes.

BIARD, Jean-Louis, retraité de la Fonction publique territoriale. 7 novembre 2008 à Annecy.

CABARET, Michel, directeur de l'Espace des sciences. Rennes. Avril 2008 à Rennes.

COQUART, Alain, vice-président délégué au livre et à la lecture publique de Rennes Métropole, conseiller municipal de la ville de Rennes. Avril 2008 à Rennes.

LE MAGUET, Jean-Paul, directeur du Musée de Bretagne. Avril 2008 à Rennes.

LUNGHERETTI, Pierre, directeur des affaires culturelles de Rennes Métropole. Avril 2008 à Rennes.

PARIS, Jean-Michel, directeur du Pôle action sport, culture, animation, loisir (PASCAL) du Conseil général de l'Hérault. 3 décembre 2008 à Strasbourg.

TERRIÈRE, Jacques, directeur des Champs Libres. Avril 2008 à Rennes.

Table des annexes

ANNEXE 1 : L'ÉTAT DE LIEUX DE J-L. GAUTIER-GENTÈS DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 15 000 HABITANTS EN 2004.....	64
ANNEXE 2 : LES DONNÉES SUR LES VILLES DE PLUS DE 20 000 HABITANTS.	68

Annexe 1 : L'état de lieux de J-L. Gautier-Gentès dans les communes de moins de 15 000 habitants en 2004

Un extrait de l'article de Jean-Luc Gautier-Gentès, **Figures de la polyvalence : Regroupement de services et équipements culturels incluant une bibliothèque municipale ***

« (...) Corpus provisoire

Le regroupement d'équipements/ services culturels incluant des BM est signalé comme une tendance au milieu des années 1990, dans un article dont l'auteur s'attache à dégager les caractéristiques communes des nouveaux bâtiments de BM³. Ce phénomène est, en fait, antérieur aux années 1990.

Je livre ici les quelques éléments factuels dont je dispose, à titre de corpus provisoire.

Un cas est laissé de côté comme n'entrant pas dans notre sujet : celui des archives conservées dans les BM⁴. En effet, il ne s'agit pas de la juxtaposition de services distincts mais de l'attribution aux BM en question d'une fonction archivistique.

Entre intégration et juxtaposition de services distincts, le cas où la BM et les archives constituent deux services tout en étant placées sous la seule autorité du directeur de la BM⁵ ; ce cas-là non plus n'est pas abordé, de façon plus discutable puisque la frontière est mince avec celui qui voit une BM et un service d'archives coexister sous des directions différentes.

À une exception près (Tulle), les cas cités concernent les centrales⁶.

Le nombre d'habitants est celui du dernier recensement général (1999) ; dans une étude plus complète, il serait judicieux d'ajouter le nombre d'habitants lors de la conception et de l'ouverture de l'équipement.

1977 :

– ouverture de la BM de Notre-Dame-de-Gravenchon (Seine-Maritime, 8 842 habitants). Dans des bâtiments distincts, mais très proches et formant avec elle un « centre culturel », se trouvent le conservatoire, un cinéma, une maison des jeunes et de la culture et une salle d'expositions⁷. Depuis, la BM a connu et va connaître des extensions, la salle d'expositions a cessé d'exister et le bâtiment de la MJC a été détruit ; celle-ci, devenue Arcade (associations et rencontres culturelles d'animation, de détente et d'expression), s'est vue loger dans un autre bâtiment, cette fois éloigné des autres. Le cinéma, lui, reste proche de la BM.

– ouverture à Saint-Dié (Vosges, 23 699 hab.), du musée, pour lequel le bâtiment où la BM est logée depuis 1966 a fait l'objet d'une extension. Le directeur de la BM est également celui de musée ; c'est à son départ en retraite (1990) que la direction est dédoublée.

1981 :

– ouverture du centre Bonlieu à Annecy (Haute-Savoie, 52 100 hab.). La nouvelle BM et le théâtre, aujourd'hui scène nationale, y coexistent avec l'office du tourisme, une crèche, des bureaux, des commerces.

1983 :

– ouverture à Nevers (Nièvre, 43 082 hab.) du centre culturel Jean Jaurès. Il comprend la médiathèque et l'école de musique. Les archives municipales les rejoignent en 1985.

– inauguration à Tulle (Corrèze, 16 906 hab.) d'un bâtiment – aujourd'hui dénommé centre André Malraux – où cohabitent avec l'annexe de la BM (mais cette annexe est en fait plus importante que la centrale) mise en service à cette occasion, d'une part, le centre culturel et sportif, d'autre part, l'école nationale de musique et de danse.

1986 :

– selon un projet nourri dès les années 1970, ouverture à Niort (Deux-Sèvres, 83 514 hab.) du centre culturel du Moulin du Roc. Il réunit d'une part la médiathèque, d'autre part le centre d'action culturelle, devenu depuis scène nationale.

1987 :

– ouverture du centre culturel Pôle Sud à Chartres-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine, 6 582 hab.). Entre deux immeubles datant des années 1960 et les reliant, a été construite une salle de spectacle qui fait également office de cinéma. Outre celle-ci, le centre comprend aujourd'hui dans un des deux bâtiments latéraux la BM, une

galerie d'expositions (*Le carré d'art*), deux salles de réunion et une salle de projection vidéo, dans l'autre des locaux associatifs et divers ateliers (photographie, arts plastiques, informatique).

1988 :

– la BM de Villeurbanne (Rhône, 127 299 hab.), prenant possession de nouveaux locaux, y devient « maison du livre, de l'image et du son » (MLIS). Elle comprend une artothèque, comme un certain nombre de BM, mais aussi, ouvert ultérieurement, un espace consacré au design. Il est à noter que cet espace a aujourd'hui disparu⁸.

– la BM de Montluçon (Allier, 44 074 hab.) rouvre en février dans la maison de maître du parc des Ilets. Dans cet ancien domaine industriel, acheté par la ville en 1980 et transformé en parc ouvert au public en 1981, elle a été précédée par le théâtre des fédérés (aujourd'hui, *Le Festin*) en 1985. 1988-1989 voient aussi la réinstallation près de la BM de l'école nationale de musique et de l'atelier municipal d'arts plastiques tandis qu'ouvrent le fonds d'art moderne et contemporain, des installations sportives et des locaux associatifs. L'ensemble reçoit le nom d'espace Boris Vian. Les archives municipales le rejoignent en 1992.

1989 :

– ouverture à Blanquefort (Gironde, 14 734 hab.) du « centre d'animation communal » Les colonnes. « La municipalité a[yant] choisi de regrouper toutes les activités culturelles au cœur du nouveau centre-ville », ce centre culturel « propose deux salles de spectacle (théâtre et cinéma), une école de danse, une cafétéria, et accueille pour certaines de leurs activités les associations culturelles »⁹. La BM s'y installe en 1992. Si l'association qui gère la musique et la danse – établissement local d'action culturelle (ELAC) – se trouve toujours dans ces locaux, celle qui préside à la vie associative les a aujourd'hui quittés, pour s'installer en face dans un autre bâtiment.

– ouverture à Saint-Lô (Manche, 21 585 hab.) du centre culturel Jean Lurçat. Une aile du bâtiment est occupée par la BM, une autre par le musée des beaux-arts et l'école de dessin. Au centre, et faisant office de point d'accueil pour l'ensemble : un bureau d'information jeunesse, appartenant au réseau information jeunesse (RIJ) et qui comprend un « point-cyb – espace jeune ».

– ouverture à Tremblay-les-Gonesses (Seine-Saint-Denis, 34 018 hab.), devenue depuis Tremblay-en-France, du centre culturel Louis Aragon, dont la BM Boris Vian, une salle de spectacle et un studio de danse se partagent le bâtiment.

– ouverture de la nouvelle BM d'Arles (Bouches-du-Rhône, 51 614 hab.). Installée dans l'ancien hôtel-Dieu, devenu espace Van Gogh, elle y côtoie une salle d'expositions, le collège international des traducteurs littéraires, le centre universitaire, les archives municipales et une librairie. En 2002, les y rejoignent les rencontres internationales de la photographie¹⁰.

1990 :

– ouverture à Auray (Morbihan, 11 322 hab.) du centre Athéna, qui réunit la médiathèque, une salle de spectacle, l'école de musique et une ludothèque.

1990-1992 :

– ouvertures successives à Beauvais (Oise, 67 635 hab.) de trois bâtiments, respectivement pour l'école des beaux-arts (1990), la BM (1991) et l'école de musique et de danse (1992). Ils donnent sur la même place, formant l'espace François Mitterrand.

1991 :

– la BM de Nancy (Meurthe-et-Moselle, 105 830 hab.) se dédouble. Tandis que les fonds patrimoniaux restent dans les locaux de la rue Stanislas, une médiathèque dévolue à la lecture publique ouvre ses portes. Située dans une ancienne manufacture de tabac, elle y cohabite avec le conservatoire national de région, la comédie de Lorraine, l'institut commercial de Lorraine et la vidéothèque de l'INA¹¹. Sous des dénominations et avec des statuts administratifs parfois différents, ces voisins sont toujours ceux de la médiathèque.

– ouverture à Rezé (Loire-Atlantique, 36 455 hab.) de l'espace Diderot. Coexistent dans le même bâtiment la BM, une maison de la formation, une salle audiovisuelle et une galerie d'expositions¹². Aujourd'hui, celle-ci fait aussi office de salle de spectacle et il est prévu de transférer à la BM, à l'étroit, une partie des surfaces de la maison de la formation.

1992 :

– ouverture à Kingersheim (Haut-Rhin, 12 098 hab.) du centre de rencontre, d'échange et d'animation (CREA). Cohabitent dans le bâtiment de ce nom une médiathèque jeunesse (première « tranche » de la future BM), située au deuxième étage et qui ouvre quelques mois plus tard (octobre 1993), et l'association CREA, qui propose au sous-sol, au rez-de-chaussée et au premier étage, et ce d'abord aux jeunes, divers équipements et activités à dominante culturelle (salle d'expositions, salles de réunions, salle de spectacle et de conférences, salle de danse, ateliers, etc.).

– ouverture à Vernon (Eure, 25 003 hab.) du centre culturel désigné sous le nom d'espace Philippe-Auguste. Se partagent le même bâtiment « la bibliothèque, le conservatoire, un théâtre-auditorium et une salle polyvalente »¹³. Le transfert à la communauté d'agglomération – qui s'est dotée de la compétence culturelle – était en cours en août 2003.

– ouverture à Dieppe (Seine-Maritime, 35 694 hab.) du centre d'action culturelle, comprenant la BM, le théâtre municipal (aujourd'hui DSN, Dieppe scène nationale) et un restaurant de statut privé. Il s'agissait alors de réaliser une maison du livre et de la culture. Les occupants du bâtiment sont aujourd'hui les mêmes. Celui-ci est désigné sous le nom de centre Jean Renoir.

– ouverture à Chambéry (Savoie, 57 592 hab.) d'un bâtiment dénommé « le bateau-livre », adossé au carré Curial (commerces, restaurant, services). À côté de cet ensemble, se trouve l'espace André Malraux (expositions, théâtre, cinéma). Le bateau-livre abrite la nouvelle BM. Il est alors prévu qu'elle y coexiste avec un centre de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI), qui, sous le nom d'espace Euréka, la rejoint en effet quelques années plus tard¹⁴.

En 1993, ouvrent les cinq équipements suivants :

– la médiathèque du Blanc-Mesnil (Seine-Saint-Denis, 47 079 hab.). Elle partage le « Forum culturel » avec une salle de spectacle, un auditorium et une galerie d'expositions.

– la cité du livre à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône, 137 067 hab.), dans l'ancienne manufacture d'allumettes¹⁵. Outre la nouvelle BM, ex-Méjanès, dont le directeur est aussi celui de la cité, celle-ci abrite également près d'une dizaine d'hôtes, certains orientés vers la littérature (fondation Saint-John Perse, centre Albert Camus, etc.), d'autres non (institut de l'image, rencontres cinématographiques aixoises, ballet Preljocaj, etc.).

– le Carré d'art à Nîmes (Gard, 137 740 hab.). La BM en partage le bâtiment avec le musée d'art contemporain.

– la médiathèque de Saint-Quentin-en-Yvelines (Yvelines, 160 507 hab.). Elle est accolée à un théâtre¹⁶.

– la nouvelle BM de Saint-Étienne (Loire, 183 522 hab.). La cinémathèque de la ville y devient un service intégré¹⁷.

1994 :

– ouverture à Guingamp (Côtes-d'Armor, 8 830 hab.) du centre culturel du Champ-au-Roy. Se trouvent dans le même bâtiment la BM, l'école municipale de musique, l'école municipale de dessin et des locaux associatifs.

– ouverture à Chaumont (Haute-Marne, 28 365 hab.) de la « maison du livre et de l'affiche », alias « Les silos », du nom du bâtiment qui l'abrite, silos désaffectés de l'ancienne coopérative agricole de la Haute-Marne. Outre la médiathèque municipale et un espace culturel multimédia, on y trouve la direction du graphisme, l'association responsable des rencontres internationales d'arts graphiques – lesquelles alimentent un fonds originel d'affiches du XIXe siècle – et un atelier de sérigraphie.

1998 :

– ouverture de l'espace Landowski à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine, 107 042 hab.). Il comprend la nouvelle BM, le musée des années trente (l'ancien musée municipal créé en 1939), une salle de conférences, un cinéma et un atelier-garderie. Les a rejoints en 2001 un « espace initiation [aux TIC] ».

2000 :

– ouverture de la nouvelle centrale de Dole (Jura, 26 015 hab.) et de la BMVR de Montpellier (Hérault, 229 055 hab.), celle-ci transférée en 2003 à la communauté d'agglomération. Dans les deux cas, le service des archives municipales, qui occupait préalablement un bâtiment différent, a rejoint la BM dans le nouveau bâtiment – tout en gardant par rapport à elle son indépendance administrative.

À Rennes, le NEC (nouvel équipement culturel) en cours de construction, depuis peu baptisé Les champs libres et dépendant de la communauté d'agglomération, sera occupé, outre par la BM, par le musée de Bretagne et le CCSTI (« Espace des sciences »). Celui-ci, déjà présent à Rennes, collabore étroitement avec une des annexes de la BM.

À Papeete (Territoire de Polynésie française), c'est actuellement la bibliothèque de la maison de la culture qui joue le rôle de BM. Il est projeté depuis plusieurs années la construction, sur le site d'un ancien hôpital, d'un centre culturel (centre Vaiami) qui comprendrait un musée ethnographique, un espace historique, une pinacothèque, des salles de spectacle, une salle d'expositions temporaires et un « pôle bibliothèque publique de prêt ». Celui-ci se composerait, d'une part, d'une BM complétée par six annexes, d'autre part, d'un centre de documentation sur la culture polynésienne.

Au fil de diverses lectures, peuvent être relevés d'autres exemples¹⁸ : à Albertville (Savoie, 18 190 hab.), la médiathèque jouxte un théâtre ; à Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes, 9 031 hab.), la médiathèque voisine avec des salles de cinéma ; à Nanterre (Hauts-de-Seine, 86 219 hab.), coexistent une bibliothèque musicale, un conservatoire et une salle de spectacle.

À Angoulême (ZAC Cité-Magelis), un projet prévoit de regrouper le centre national de la bande dessinée et de l'image, le futur musée de la bande dessinée et la future médiathèque de l'agglomération. (...) »

« (...) Notes :

3. Sylvie Fayet, « Les constructions de bibliothèques municipales. Tendances générales », *BBF*, 1996, no 5, p. 9.

4. Voir sur ce sujet Albert Poirot, « Les archives dans les bibliothèques : logiques de services ou accidents de parcours ? », *BBF*, 2001, no 2, p. 4-14.

5. C'est le cas à Sélestat (Bas-Rhin, 32 420 hab.), où les archives municipales anciennes se trouvent depuis longtemps dans le bâtiment que la bibliothèque humaniste occupe depuis 1889. À Marignane (Bouches-du-Rhône, 34 238 hab.), les archives municipales rejoignent la BM quand celle-ci prend possession de son nouveau bâtiment (1981), mais sont alors placées sous l'autorité du directeur de la BM.
6. Sauf indication contraire, les informations proviennent des directeurs des bibliothèques, que je remercie, du site Internet de la ville ou de rapports d'inspections effectués par l'Inspection générale des bibliothèques.
7. Bibliothèques : une nouvelle génération. Dix ans de constructions pour la lecture publique, Réunion des musées nationaux, 1993, p. 120.
8. Jean-François Carrez-Corral, « La maison du livre, de l'image et du son de Villeurbanne. Que sont nos chefs-d'œuvre devenus ? », *BBF*, 1996, no 5, p. 14-18 ; Marc Givry, « Que sont nos chefs-d'œuvre devenus ? Lettre à Jean-François », *ibid.* p. 19-20.
9. Bibliothèques : une nouvelle génération, *op. cit.*, p. 52.
10. Jean-Loup Lerebours, « La médiathèque d'Arles, vingt mois après », *BBF*, 1990, no 5, p. 308-311. Voir aussi la rubrique consacrée à la médiathèque sur le site Internet de la ville : <http://www.ville-arles.fr/portail/index.asp>
11. Bibliothèques : une nouvelle génération, *op. cit.*, p. 108. Cet ouvrage situe par erreur l'ouverture en 1989.
12. Bibliothèques : une nouvelle génération, *op. cit.*, p. 146.
13. Bibliothèques : une nouvelle génération, *op. cit.*, p. 174.
14. Bibliothèques : une nouvelle génération, *op. cit.*, p. 66 ; Marie-Claude Brun, « La médiathèque Jean-Jacques Rousseau dans le Bateau-Livre à Chambéry », *Bulletin d'informations de l'ABF*, no 159, 2e trim. 1993, p. 28-31.
15. Gilles Éboli, « La cité du livre d'Aix-en-Provence », *BBF*, 2000, no 5, p. 72-77.
16. Philippe Debrion, « La médiathèque du Canal à Saint-Quentin-en-Yvelines », *BBF*, 1994, no 2, p. 31-35.
17. François Marin, « La nouvelle bibliothèque de Saint-Étienne. De la médiathèque du futur à la médiathèque d'aujourd'hui », *BBF*, 1994, no 2, p. 26-30.
18. Je dois le premier à Sylvie Fayet, article cité, p. 9 ; les deux suivants à Dominique Arot, *Les partenariats des bibliothèques*, Association pour la diffusion de la pensée française-Presses de l'Enssib, 2003, p. 18 et 30. Il est question dans l'article de S. Fayet d'une « association » de la BM de Troyes – l'actuelle BMVR – au conservatoire. Selon Thierry Delcourt, directeur de la BM, à ceux-ci devait se joindre aussi l'espace Argence (spectacles et congrès), mais cette triple association n'a pas trouvé de traduction géographique ni, à ce jour, administrative ; des associations fonctionnelles sont recherchées (la bibliothèque du conservatoire est intégrée au réseau informatique de la BM). »

Annexe 2 : les données sur les villes de plus de 20 000 habitants

Région	département	ville	population	indice ou signalement	description	théâtre	musée	cinéma	salle polyvalente	école de musique	archives	salle d'exposition	auditorium	espace culture multimedia	école des beaux-arts	autres
Alsace	68 224	Mulhouse	110 900	BM Drouot et le CERCLE médiathèque de la filature	la médiathèque Drouot (500 m ²) se trouve dans un bâtiment, réaménagé récemment, qui abrite également le CERCLE, une structure dépendant du service éducatif de la ville et qui abrite une antenne du CDDP du Haut-Rhin, des ressources pédagogiques, qui organise des formations aux TICE et des activités pédagogiques. Cette médiathèque a été inaugurée en septembre 2007 + La médiathèque de la Filature (400 m ²) est intégrée dans les espaces de la Filature, scène nationale, et son offre documentaire est spécialisée dans les documents multimédias et le spectacle vivant : théâtre, musique, danse	1										
Alsace		Illkirch-Graffenstaden	25 600													

Région	département	ville	population	indice ou signalement	description	théâtre	musée	cinéma	salle polyvalente	école de musique	archives	salle d'exposition	auditorium	espace culture multimedia	école des beaux-arts	autres
Alsace	68 066	Colmar	65 300	centre culturel Europe	le Centre socio-culturel Europe associe une médiathèque du réseau de lecture publique de la ville (400 m ²) à une salle d'activités et d'exposition et un auditorium qui programme des rencontres, concerts, spectacles						1	1				
Aquitaine		Pau	83 000													
Aquitaine		Saint-Médard-en-Jalles	27 000													
Aquitaine	24037	Bergerac	27700	espace bellegarde	La Bibliothèque municipale est au quatrième étage de l'immeuble Bellegarde qui abrite aussi l'université du temps libre. Elle collabore au Pôle International de la Préhistoire : Dotée de documents originaux (rares et précieux) et inédits sur la préhistoire, la Bibliothèque de Bergerac participe aux travaux de la Bibliothèque numérique du Pôle International de la Préhistoire.											1
Auvergne	03185	Montluçon	39700	espace boris vian	un Espace culture multimedia et une médiathèque									1		
Auvergne	63113	Clermont-Ferrand	139300	Bibliothèque communautaire interuniversitaire	Mutualisation entre deux bibliothèques et leurs réseaux. Est-ce à considérer ? Même cas que Valence.											



Région	département	ville	population	indice ou signalement	description	théâtre	musée	cinéma	salle polyvalente	école de musique	archives	salle d'exposition	auditorium	espace culture multimedia	école des beaux-arts	autres
Basse-Normandie	61001	Alençon	28400	cour carrée de la dentelle	Le fonds patrimonial de la BM et le musée des Beaux-arts et de la dentelle sont dans l'ancien collège des Jésuites : le patrimoine muséal alençonnais de peintures, de dentelles et d'ethnographie cambodgienne. La bibliothèque conserve 723 manuscrits, une trentaine d'incunables et environ 57 000 livres anciens.		1									
Basse-Normandie		Saint Lô	19 623		Le Centre Culturel Jean Lurçat, place du Champ de Mars, est un édifice imposant, construit par l'architecte saint-lois Eugène Leseney. On y trouve le Musée des Beaux Arts, la Médiathèque, l'Ecole de Dessin, le Kiosk (point jeunes), l'Espace Associatif et toute une série d'équipements : salle polyvalente, salle de conférence...		1		1			1	1		1	1
Basse-Normandie		Cherbourg	40 500													
Bourgogne		Montceau-les-Mines	19400							1						1



Région	département	ville	population	indice ou signalement	description	théâtre	musée	cinéma	salle polyvalente	école de musique	archives	salle d'exposition	auditorium	espace culture multimedia	école des beaux-arts	autres
Bourgogne	21000	Dijon	153 800		(2007) La médiathèque Champollion, aux Grésilles, un quartier en difficulté mais en pleine rénovation. La médiathèque est un des projets de la restructuration urbaine. Bâtiment organisé autour d'un jardin intérieur, il se veut un centre de vie avec des espaces mutualisés d'animation et de réunion. Une des priorités est de combattre l'illettrisme et d'attirer cette tranche de population qui hésite à passer le seuil de la bibliothèque. " Nous travaillerons avec des associations de lutte contre l'illettrisme, explique Francine Thomas, qui pourront accueillir ces publics dans des salles qui leur seront particulièrement destinées. "				1							
Bourgogne		Nevers	38 200													
Bretagne	35238	Rennes	210500	les champs libres	Les champs libres = Musée de Bretagne et de la Bibliothèque d'agglomération de Rennes Métropole + Espaces des sciences	1						1	1			1
Centre	36044	Châteauroux	47500	médiathèque equinoxe	la bibliothèque est installée dans le complexe Équinoxe avec "la grande scène", scène nationale de Théâtre.	1										



Région	département	ville	population	indice ou signalement	description	théâtre	musée	cinéma	salle polyvalente	école de musique	archives	salle d'exposition	auditorium	espace culture multimedia	école des beaux-arts	autres
Champagne-Ardenne	52121	Chaumont	24200	les silos	En 1990, la ville de Chaumont décide d'utiliser les silos désaffectés de l'ancienne coopérative agricole de la Haute-Marne pour y abriter une maison du livre et de l'affiche, émanation de l'ancienne bibliothèque municipale. Les silos, maison du livre et de l'affiche ouvrent leurs portes en novembre 1994. Elle abrite les services de la médiathèque municipale, l'espace culture multimedia, la direction du graphisme, les travaux de l'association du Festival d'affiches, organisatrice des Rencontres internationales des arts graphiques, ainsi que ceux de l'atelier de sérigraphie (association SERIgraphisme). C'est est un lieu d'accueil et de travail pour tout public et un lieu de rencontres avec des professionnels du livre, des graphistes, des plasticiens et des sérigraphes. Elle est à la fois un équipement culturel de proximité et un lieu représentatif du graphisme international contemporain.	1								1		1
Franche-Comté	25388	Montbéliard	26500	centre des allies	Le centre des alliés abrite la médiathèque, le bureau d'information jeunesse et (?) des commerces.											1



Région	département	ville	population	indice ou signalement	description	théâtre	musée	cinéma	salle polyvalente	école de musique	archives	salle d'exposition	auditorium	espace culture multimedia	école des beaux-arts	autres
Franche-Comté	39000	Lons-le-saunier	17900	projet CC de 54000 hab	la communauté de communes du bassin lédonien (30 000 habitants) va construire à ville de Lons-le-Saunier un pôle culturel regroupant une médiathèque et un cinéma d'art et d'essai. Le maître d'oeuvre (qui a réalisé la BM de Toyes) vient de rendre son avant-projet sommaire. Voir le questionnaire en ligne (fichier forum)			1								
Franche-Comté	25056	Besançon	116100	bibliothèque et archives	la BM d'étude et de conservation de Besançon regroupe le service des archives municipales					1						
Franche-Comté	39198	Dole	23900	Hôtel-Dieu	L'ancien Hôtel-Dieu de Dole a été reconverti en 2000 pour réunir, autour d'une médiathèque, plateforme de diffusion et pivot de la structure, plusieurs institutions actives dans le champ de la culture, du patrimoine et du savoir : Archives Municipales, l'Animation du Patrimoine "Dole Ville d'art et d'histoire", les bureaux de l'Université ouverte de Franche-Comté et du centre d'entraide généalogique de Franche-Comté, les compagnies de théâtre 2 pièces cuisine et les Zurbains, l'association "Médiathèque et Patrimoine" et la société des Amis de Marcel Aymé.	1					1					1



Région	département	ville	population	indice ou signalement	description	théâtre	musée	cinéma	salle polyvalente	école de musique	archives	salle d'exposition	auditorium	espace culture multimedia	école des beaux-arts	autres
Haute-Normandie	27681	Vernon	23600	Espace Philippe-Auguste	L'espace Philippe Auguste comprend : - le théâtre-auditorium , - la salle des fêtes "Vikings" , - la salle d'exposition "Pierre Maubert" , - la Médiathèque , - le Conservatoire	1			1	1		1				1
Haute-Normandie	76400	Fécamp	21 027	Centre Saint-Exupéry	La Bibliothèque Municipale de Fécamp a ouvert ses portes au Centre Saint-Exupéry en décembre 1984. Aujourd'hui, elle accueille des groupes, mais se déplace également. L'objectif est de travailler avec l'ensemble des structures de la ville pour développer le goût de la lecture											
Haute-Normandie	76498	Le Petit-Quevilly	22200	Médiathèque	médiathèque construite juste à côté de la Scène nationale La Foudre	1										
Haute-Normandie	27229	Evreux	50300	Médiathèque	médiathèque construite juste à côté du Théâtre d'Evreux Scène nationale et de la Maison des arts	1									1	
Haute-Normandie	76540	Rouen	108300	2 bibliothèques	bibliothèque centrale Villon partageant le même bâtiment et adossée au Musée des Beaux arts, bibliothèque annexe Grand-Mare intégrée dans le Centre culturel Malraux		1									1
Haute-Normandie	76575	Saint-Etienne-du-Rouvray	28200	Centre culturel Jean Prévost	bibliothèque centrale Elsa Triolet intégrée dans le Centre culturel Jean Prévost et bibliothèque annexe intégrée dans le Centre culturel Georges Déziré											1



Région	département	ville	population	indice ou signalement	description	théâtre	musée	cinéma	salle polyvalente	école de musique	archives	salle d'exposition	auditorium	espace culture multimedia	école des beaux-arts	autres
Haute-Normandie	76217	Dieppe	33500	réseau des bibliothèques ludothèques	4 BM et 3 ludothèques. la médiathèque Jean Renoir partage surtout le même bâtiment que la Scène nationale, anciennement CAC Jean Renoir	1										
Île-de-France	77288	Melun	38000	astrolabe	Astrolabe : archives municipales et médiathèque					1						
Île-de-France	91103	Brétigny-sur-Orge	22100	espace jules verne	Espace Jules Verne : Médiathèque, théâtre et centre d'art contemporain	1									1	
Île-de-France	91687	Viry-Châtillon	30600	espace culturel condorcet	Espace culturel Condorcet : bibliothèque + La Grande Galerie, accueille les expositions proposées par la ville. L'auditorium de l'espace culturel Condorcet permet des conférences, des débats, ainsi que des spectacles dans une forme plus réduite qu'à l'Envol.							1	1			
Île-de-France	92009	Bois-Colombes	26700	centre charlemagne	La médiathèque est au centre Charlemagne qui accueille dans la galerie Charlemagne des expositions.							1				
Île-de-France	92012	Boulogne-Billancourt	110300	espace landowski	L'espace Landowski réunit la médiathèque et le musée des arts.		1									
Île-de-France	92024	Clichy	56600	centre administratif	Dans le même bâtiment ? : médiathèque, mission handicap, centre administratif, baignoires											1



Région	département	ville	population	indice ou signalement	description	théâtre	musée	cinéma	salle polyvalente	école de musique	archives	salle d'exposition	auditorium	espace culture multimedia	école des beaux-arts	autres
Île-de-France	34140	Alfortville	36 232		Alfortville inaugurera sa nouvelle médiathèque le 17 mars 2007. Elle est l'un des trois éléments d'un pôle culturel qui comprend aussi une salle de spectacle de 400 places et une "salle de convivialité"- une salle des fêtes. L'originalité du programme est d'être le résultat d'un groupement de commandes entre la municipalité d'Alfortville (pour les deux salles) et la communauté d'agglomération Plaine-centrale du Val-de-Marne (pour la médiathèque).				1				1			
Île-de-France	92050	Nanterre	87800	oui ?	Médiathèque musicale Située dans la Maison de la musique (juste sur votre gauche après y être entrée), la médiathèque musicale est exclusivement consacrée à la musique et à la danse.					1						
Île-de-France	92064	Saint-Cloud	29200	Pôle culturel des avelines	Pôle culturel des Avelines : Musée + conservatoire de musique et de danse + la Médiathèque municipale de Saint-Cloud abrite aussi les archives de la ville antérieures à 1792		1			1	1					



Région	département	ville	population	indice ou signalement	description	théâtre	musée	cinéma	salle polyvalente	école de musique	archives	salle d'exposition	auditorium	espace culture multimedia	école des beaux-arts	autres
Île-de-France	93007	Le Blanc-Mesnil	51600	Le Forum	Même bâtiment que Le Forum. Le Forum est composé de deux salles de spectacles et d'une galerie d'expositions. Il est un des rares lieux de ce type à proposer une programmation aussi variée, puisqu'elle aborde tous les registres de la création contemporaine : théâtre, spectacles jeune public, danse, musique et arts plastiques.							1	1			
Île-de-France	93064	Rosny-sous-Bois	40900	centre jean villar	La bibliothèque municipale, créée en 1946, occupe depuis le 11 décembre 1976 le site actuel sous le nom Louis Aragon. Elle est intégrée au Centre Jean Vilar avec l'Ecole municipale d'arts plastiques et le Centre nautique.										1	1
Île-de-France	93420	Villepinte	33782	Centre culturel Joseph Kessel	médiathèque et école de musique et de danse, ouverture: février 2008, avec, dans une phase ultérieure, adjonction d'une salle de spectacle					1						
Île-de-France	94270	Le Kremlin-Bicêtre	23724	projet CC de 54000 hab	en projet (ouverture en 2010-2011), Le Kremlin-Bicêtre (94), médiathèque et école de musique et de danse					1						
Île-de-France	93073	Tremblay-en-France	35300	???	Nouvelle médiathèque, ouverture prévue début 2009, collée au Théâtre Louis Aragon	1										



Région	département	ville	population	indice ou signalement	description	théâtre	musée	cinéma	salle polyvalente	école de musique	archives	salle d'exposition	auditorium	espace culture multimedia	école des beaux-arts	autres
Languedoc-Roussillon	30189	Nîmes	144000	Carré d'art	Carré d'Art, une audacieuse architecture de verre due à l'architecte Norman Foster qui rassemble une bibliothèque et un Musée d'Art Contemporain sur l'ancien forum face à la Maison Carrée		1									
Languedoc-Roussillon	34032	Béziers	71600	BDP, domaine de bayssan	La BDP est sur le site du "domaine départemental d'art et de culture" comprenant au moins le théâtre "Sortie ouest", domaine de Bayssan											
Languedoc-Roussillon	34032	Béziers	71600	Cabeme												
Languedoc-Roussillon	34172	Montpellier	248000	voir projet bdp	voir projet	1										1
Limousin																
Lorraine	54395	Nancy	106300	voir alexia												
Midi-Pyrénées	12145	Millau	21900	crea	La bibliothèque de Millau est située dans le CREA (Centre de Rencontres, d'Echanges et d'Animations), au cœur de ville. bibliotheque.millau@wanadoo.fr											1
Nord-Pas-de-Calais	59392	Maubeuge	32400	centre culturel de l'arsenal	Le centre culturel de l'arsenal accueille, outre la bibliothèque, des expositions							1				



Région	département	ville	population	indice ou signalement	description	théâtre	musée	cinéma	salle polyvalente	école de musique	archives	salle d'exposition	auditorium	espace culture multimedia	école des beaux-arts	autres
Nord-Pas-de-Calais	59410	Mons-en-Baroeul	22400	le fort	Le Fort, fleuron de l'architecture militaire déclassé en 1962 et abandonné par l'armée en 1972 est racheté par la commune en 1977. Le 3 juin 1984, est inauguré le Centre socio-culturel du Fort. Le Fort est devenu maison Folie... La bibliothèque a doublé sa superficie, elle abrite désormais un espace multimédia. Un café-concert : le Trait d'Union, une ludothèque, un théâtre « à ciel ouvert » : le jardin de Thalie... y ont été créés. La salle du Fort est devenu un espace culturel polyvalent. Toutes ces innovations complètent les équipements existants : le studio danse, la salle d'exposition, le restaurant du Fort, la salle de projection, l'école de musique...	1		1	1	1						1
Nord-Pas-de-Calais	59540	Saint-Pol-sur-Mer	22000	centre jean Cocteau	centre Jean Cocteau= médiathèque couplée à un foyer municipal ?				1							
Nord-Pas-de-Calais	62041	Arras	41400	Palais Saint-Vaast	La bibliothèque est dans le palais Saint-Vaast. Le musée est dans l'ancienne abbaye bénédictine Saint-Vaast. A voir.		1									
Pays de la Loire	49300	Cholet	54 000	catalogue	Sur notre catalogue vous trouverez les documents de la Médiathèque, de la Bibliothèque Universitaire, des Musées, ainsi que les jouets de la Ludothèque.		1									1



Région	département	ville	population	indice ou signalement	description	théâtre	musée	cinéma	salle polyvalente	école de musique	archives	salle d'exposition	auditorium	espace culture multimedia	école des beaux-arts	autres
Pays de la Loire		Le Mans	143 800		la médiathèque de l'Espal au cœur du centre culturel de l'Espal ; en 2002, le dépôt d'ouvrages effectué par la Médiathèque auprès de la Maison Pour Tous Jean Moulin devient bibliothèque ; octobre 2002, la Médiathèque des Saulnières, implantée au cœur de la nouvelle Maison des Loisirs et de la Culture des Saulnières.											1
Pays de la Loire		Angers	153 000	Belle-Beille centre Jacques Tati; Hauts de Saint Aubin Centre socioculturel Roseraie Centre Jean-Vilar; Les Justices Le Trois-Mâts												
Pays de la Loire		Nantes	281 800													
Picardie	60057	Beauvais	55100	espace culturel français mitterrand	La médiathèque centrale est au sein du Centre Culturel François Mitterrand avec l'École Nationale de Musique et de Danse, l'École d'art du Beauvaisis, l'auditorium Mstislav Rostropovitch, et le Théâtre de plein air	1				1			1			



Région	département	ville	population	indice ou signalement	description	théâtre	musée	cinéma	salle polyvalente	école de musique	archives	salle d'exposition	auditorium	espace culture multimedia	école des beaux-arts	autres
Picardie	60175	Creil (*)	31200	La faiencerie	La Faïencerie - Théâtre de Creil, d'une capacité de 800 places, bénéficie, depuis mars 2000, du label de scène conventionnée. Le théâtre accueille également des artistes en résidence de création (la compagnie Lakoma, animée par le chorégraphe franco-hongrois Pal Frenak, le metteur en scène Franck Berthier autour du spectacle Le Gardeur de Silence). Elle organise aussi des rencontres et des stages, des manifestations associées avec la Maison Creilloise des Associations, l'Ecole Municipale de Musique et de Danse, Divine Mélodie ou en partenariat avec la médiathèque Antoine Chanut.	1										
Poitou-Charentes	17299	Rochefort	26300	corderie royale ; clos st maurice	Depuis 1989, elle occupe 3500 m2 au centre de la Corderie royale		1									1
Poitou-Charentes	79191	Niort	57900	Moulin du roc	centre d'action culturelle du moulin du roc : scène nationale de Niort : Théâtre, cinéma	1		1								
Provence-Alpes-Côte d'Azur	06079	Mandelieu-la-Napoule	20200	esterel gallery	la médiathèque est dans le même bâtiment que le centre culturel. Mutualisation ? municipal "esterel gallery"							1				1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	06083	Menton	27300	palais de l'europe	Le palais de l'europe abrite un centre de congrès, le théâtre et la bibliothèque municipale (sections adulte et patrimoine)	1										1



Région	département	ville	population	indice ou signalement	description	théâtre	musée	cinéma	salle polyvalente	école de musique	archives	salle d'exposition	auditorium	espace culture multimedia	école des beaux-arts	autres
Provence-Alpes-Côte d'Azur	13000	Marseille	826700	BM	Située au cœur quartier, la bibliothèque des Cinq avenues est ouverte depuis 1991. Dans le bâtiment qui l'accueille se trouvent au rez-de-chaussée le centre Fissiaux, au dessus la crèche, et au 3ème étage la bibliothèque . + Merlan : Entrée par le Théâtre du Merlan, avenue Raimu, et par le Centre Commercial	1										1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	13001	Aix-en-Provence	141200	cité du livre	Dans la Cité du Livre sont réunies plusieurs structures singulières : La Bibliothèque Méjanes, L'Espace Multimédia , Les Ecritures Croisées , La Fondation Saint-John Perse, Les Ateliers du Livre, L'IUT des Métiers du Livre, L'Institut de l'Image, Les Rencontres cinématographiques, Le Ballet Preljocaj			1						1		1



Région	département	ville	population	indice ou signalement	description	théâtre	musée	cinéma	salle polyvalente	école de musique	archives	salle d'exposition	auditorium	espace culture multimedia	école des beaux-arts	autres
Provence-Alpes-Côte d'Azur	13004	Arles	52400	espace van gogh	En 1989 la bibliothèque municipale s'installe dans l'aile nord de l'ancien Hôtel-Dieu (répondant désormais au nom d'espace Van Gogh) et devient une médiathèque. Elle propose ainsi en plus des documents imprimés, des documents sonores et audiovisuels, et même des œuvres d'art. L'ancien hôpital abrite la médiathèque et les archives municipales, une salle d'exposition, le centre universitaire d'Arles, le Collège international des traducteurs littéraires et une librairie. 2002 voit l'occupation totale du quadrilatère avec l'installation des Rencontres internationales de la photographie dans l'aile sud.					1	1				1	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	13047	Istres (*)	41200	CEC les heures claires	La bibliothèque appartient au réseau du SAN Ouest-Provence. Elle est installée dans le Centre Educatif et Culturel Les Heures Claires Téléphone : 04.42.56.12.27 Activités : Bibliothèque, médiathèque - Centre médical et social, dispensaire - Village et club de vacances - Association et club de sport - Danse (salles et cours) - Administration de la Santé et des Affaires Sociales - Administration locale diverse. Voir pour l'architecture											1



Région	département	ville	population	indice ou signalement	description	théâtre	musée	cinéma	salle polyvalente	école de musique	archives	salle d'exposition	auditorium	espace culture multimedia	école des beaux-arts	autres
Provence-Alpes-Côte d'Azur	13055	Marseille	826700	bdp	BDP et AD dans le même bâtiment : Construire un nouvel équipement culturel dans un quartier en pleine mutation ne suffit pas pour s'y intégrer, surtout quand on veut attirer la population locale dans ses murs. Voilà pourquoi les Archives et la Bibliothèque départementales ont mandaté En Italique, une association de médiation culturelle. Depuis un an, Laurent Cucurullo et Laure Thévenin parcourent le quartier à la rencontre des habitants, des associations, des commerçants pour recueillir leurs témoignages sur l'histoire des quartiers (Arenc, Vilette, National, Saint-Mauront), tout en leur faisant découvrir les missions du bâtiment.						1					



Région	département	ville	population	indice ou signalement	description	théâtre	musée	cinéma	salle polyvalente	école de musique	archives	salle d'exposition	auditorium	espace culture multimedia	école des beaux-arts	autres
Provence-Alpes-Côte d'Azur	83118	Saint-Raphaël	32700	centre culturel	le Centre Culturel Municipal regroupe et propose un espace dédié à la culture sur six niveaux de plus de 6 500 m2. Il est composé de un service d'accueil : réservation et billetterie, une médiathèque-bibliothèque municipale, un conservatoire à rayonnement communal de musique, de danse et d'art dramatique , un auditorium de 144 places, une salle d'exposition labellisée et référencée par le Conseil Général du Var (réseau Arts plastiques) , un atelier de création multimédia, des salles de réunion et une terrasse de réception à la location destinées aux associations culturelles				1	1		1	1	1		1
Provence-Alpes-Côte d'Azur		Draguignan	35 900	Espace Chabran	Le jury réuni le 16 mai 2008, a choisi le Cabinet d'Architecte qui érigera le Pôle culturel au cœur de l'espace Chabran de Draguignan.											1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	84031	Carpentras	27000	archives et musées	Hotel Antoine d'Allemand partagé avec le musée. Mais projet de déménagement		1									



Région	département	ville	population	indice ou signalement	description	théâtre	musée	cinéma	salle polyvalente	école de musique	archives	salle d'exposition	auditorium	espace culture multimedia	école des beaux-arts	autres
Rhône-Alpes	01283	Oyonnax	23200	centre culturel aragon	Le Centre Culturel Aragon abrite l'ensemble des services culturels d'Oyonnax. Conservatoire National de Musique, de danse et d'art dramatique. Bibliothèque municipale jeunesse au rez-de-chaussée, adulte au 2ème étage. Discothèque de prêt de revues, CD et CD-rom au 1er étage. Ateliers d'arts plastiques où l'on peut pratiquer la sculpture, le dessin, la peinture et la gravure. Deux salles de cinéma, Renoir et Jovet, classées art et essai, qui présentent un vaste éventail de films. Deux salles de spectacle où sont représentés de septembre à juin des spectacles. Une salle d'exposition portant le nom du sculpteur Gustave Miklos et accueillant des expositions.			1		1		1	1		1	
Rhône-Alpes	26362	Valence	64900	médiathèque publique et universitaire	Mutualisation entre deux bibliothèques et leurs réseaux. Est-ce à considérer ? Même cas que Clermont-Ferrand.											
Rhône-Alpes	38185	Grenoble	155100	à voir en détail	Ouverture de la bibliothèque municipale internationale fonctionnant conjointement avec le CDI de la Cité Scolaire International											1
Rhône-Alpes	42218	Saint-Etienne	175500	?	Section Lecture publique adulte et d'une Section Lecture jeunesse dans le bâtiment accolé à L'Hôtel Colcombet (Office du Tourisme).											1



Région	département	ville	population	indice ou signalement	description	théâtre	musée	cinéma	salle polyvalente	école de musique	archives	salle d'exposition	auditorium	espace culture multimedia	école des beaux-arts	autres
Rhône-Alpes	69149	Oullins	26000	Centre de la renaissance	Des activités culturelles majeures sont regroupées sur le site de la Renaissance situé rue Orsel, qui accueille à la fois une bibliothèque, un théâtre, un cinéma ainsi que la M.J.C.	1	1									1
Rhône-Alpes	69286	Rillieux-la-Pape	29300	espace baudelaire	La médiathèque est implantée au sein du centre culturel Espace Baudelaire, qui reçoit : Théâtre, concerts, conférences, expositions (pour enfants et adultes) Cinéma. Ateliers de langues, polonais.	1						1	1			1
Rhône-Alpes	69381	Lyon 1er arrondissement	27900	Condition des soies	La Condition des Soies est un édifice qui servait autrefois à évaluer l'humidité contenue dans les soies qui transitaient entre marchands et négociants, ainsi que la qualité des façonnés ouverts par les tisseurs. Aujourd'hui, elle abrite la bibliothèque municipale du 1er arrondissement mais également un centre social et culturel ainsi que plusieurs autres structures comme l'association des Anciens Combattants, ou la Maison du département.											1



Région	département	ville	population	indice ou signalement	description	théâtre	musée	cinéma	salle polyvalente	école de musique	archives	salle d'exposition	auditorium	espace culture multimedia	école des beaux-arts	autres	
Rhône-Alpes	73065	Chambéry	57800	Carre curial	Le quartier Curial = La Médiathèque Jean-Jacques Rousseau se trouve à l'intérieur d'un grand bâtiment en arc de cercle amarré au Carré Curial, qui abrite aussi un Centre de Culture Scientifique et Technique : la Galerie "Eurêka". La restauration de l'ancienne caserne napoléonienne et sa transformation en centre administratif, culturel et commercial (implantation des Directions Départementales d'Administrations du Département et de l'Etat, Associations culturelles, Bureau de Poste, commerces ...) ; L'établissement de plusieurs services municipaux : Centre Communal d'Action Sociale ou encore la Halte-Garderie ; La construction de l'Espace Malraux - Scène Nationale (architecte Mario Botta) ; L'aménagement du Centre de Congrès Le Manège dans un ancien manège de cavalerie construit au XIXe siècle (architecte Jean-Jacques Morisseau). On y trouve une salle de réception de 700 places, une salle de conférences de 320 places et diverses autres salles; La construction d'une Cité Etudiante Internationale de 300 lits (l'Arche), et un programme de la SCIC de 210 lits étudiants; La construction de nouveaux programmes de logements locatifs.	1			1					1			1
Rhône-Alpes	73065	Chambéry	57800	bdp commune savoie et hte savoie													



Région	département	ville	population	indice ou signalement	description	théâtre	musée	cinéma	salle polyvalente	école de musique	archives	salle d'exposition	auditorium	espace culture multimedia	école des beaux-arts	autres
Rhône-Alpes	74010	Annecy	51000	centre bonlieu	Le centre Bonlieu abrite la médiathèque Bonlieu et Bonlieu scène nationale (Noctibules)	1										1

